

# POUR UN QUÉBEC FORT

## STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES





# POUR UN QUÉBEC FORT

## STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.  
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera  
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant  
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)

**Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires**  
Budget de dépenses 2025-2026

Dépôt légal – Mars 2025  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-00636-2 (imprimé)  
ISBN : 978-2-555-00637-9 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé)  
ISSN 2561-6323 (en ligne)



## **LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**

---

### **Un Québec fort et mobilisé**

Notre volonté d'investir pour donner aux Québécois de meilleurs services publics, principalement en santé et en éducation, s'affirme dans chacun des gestes que nous posons. C'est notamment pourquoi, entre 2018-2019 et 2024-2025, les dépenses consolidées du gouvernement du Québec sont passées de 98,2 G\$ à 153,4 G\$, soit une hausse de 56,2 %. Il était nécessaire de le faire.

Maintenant, le dépôt du Budget de dépenses représente l'occasion de concrétiser les effets de ces investissements majeurs tout en améliorant de façon tangible la gestion de nos dépenses. L'ensemble du gouvernement, incluant tous les ministères et organismes, à tous les niveaux décisionnels, devra se mobiliser pour assurer le respect de ses enveloppes budgétaires. Tous doivent comprendre et assumer leur responsabilité et leur imputabilité à cet égard. D'ailleurs, je les remercie pour

le travail amorcé cette année, notamment par le biais de l'examen de dépenses. Cependant, ce n'est qu'un début : nous redoublerons d'efforts pour que les fonds publics soient gérés toujours plus rigoureusement et efficacement au sein du gouvernement du Québec. Il est possible de faire mieux et nous le ferons.

Cette année, la Stratégie de gestion des dépenses s'inscrit dans un contexte d'incertitude économique, marqué par l'imposition de tarifs douaniers injustifiés par les États-Unis.

Ainsi, le Budget de dépenses 2025-2026 s'élève à 130,6 G\$, une hausse de 2,0 % par rapport à 2024-2025. Les choix budgétaires présentés illustrent la volonté de notre gouvernement de préserver les services aux Québécois malgré le contexte auquel nous devons faire face. Il permettra de protéger les services en santé et l'éducation, tout en assurant la mise en place de mesures pour protéger notre économie face à la menace.

### **Une gestion disciplinée**

Le Budget de dépenses 2025-2026 amorce le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030 et nous offre l'occasion d'améliorer l'efficacité du gouvernement. Plus que jamais, nous devons la saisir.

Un examen des dépenses budgétaires, mené sous la supervision du Secrétariat du Conseil du trésor, a permis d'identifier 3 G\$ d'économies au sein des différents ministères et organismes. La majorité des initiatives touche des mesures administratives liées au fonctionnement de l'État, au plafonnement des tarifs de la main d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux et à la transformation de certains programmes.

De plus, les organismes offrant des services administratifs aux autres ministères et organismes, tels que la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ainsi que le Centre d'acquisitions gouvernementales, intensifieront leurs efforts dans leurs domaines respectifs afin de mutualiser et d'optimiser certaines activités au bénéfice d'un État plus efficace et performant. Notre attente à leur égard concerne notamment l'optimisation de l'occupation des espaces de bureaux et d'entreposage, l'accroissement des économies dans le domaine de l'approvisionnement et l'amélioration de la gestion des ressources informationnelles gouvernementales.

Cela s'inscrit en cohérence avec le chantier de réduction de la bureaucratie ainsi que l'allègement de l'environnement réglementaire et administratif.

### **Un effectif optimisé**

En 2025-2026, le nombre d'effectifs dans la fonction publique se stabilisera afin d'atteindre un juste équilibre entre une offre de services adéquate à la population et le retour à l'équilibre budgétaire. Nous devons travailler à le maintenir.

Afin de mieux contrôler sa croissance, le gel de recrutement sera maintenu, bien que des exceptions seront possibles afin d'assurer les services directs à la population. Nous continuerons de limiter l'utilisation du temps supplémentaire et les dépenses de fonctionnement et de déplacement au Québec ainsi que hors Québec.

### **Une réponse forte aux tarifs douaniers américains**

En réponse aux tarifs imposés arbitrairement par les États-Unis, nous pénaliserons, jusqu'à nouvel ordre, les entreprises américaines qui soumissionneront à nos appels d'offres publics. Celles qui ne sont pas établies au Québec ou chez nos autres partenaires commerciaux se verront imposer une pénalité pouvant atteindre 25 %.

Nous ciblons les contrats d'approvisionnement en matière de matériel informatique et de logiciels, de fournitures et d'équipements médicaux, de produits pharmaceutiques et d'instruments scientifiques, des secteurs où les entreprises américaines sont présentes et où nous devons renforcer l'apport de fournisseurs québécois. Ces pénalités s'ajoutent aux mesures de resserrement des règles régissant les acquisitions publiques, notamment sur les plateformes d'achat en ligne, qui ne favorisent pas l'approvisionnement des organismes publics auprès de fournisseurs d'ici.

Par ailleurs, notre gouvernement a démontré sa capacité à réagir efficacement aux événements imprévus en mettant de l'avant deux programmes de soutien aux entreprises pour protéger notre économie : le programme FRONTIERE, qui vise à offrir une aide financière rapide aux entreprises aux prises avec des besoins de liquidité, et le programme ESSOR, dont l'objectif est l'amélioration de la productivité des entreprises, en offrant des aides financières flexibles et avantageuses en soutien à leurs projets d'investissement.

### **Les marchés publics : priorité aux entreprises québécoises**

La Stratégie gouvernementale des marchés publics qui vise à favoriser l'achat québécois dans nos contrats publics fonctionne. Nos statistiques démontrent que sur 32 G\$ de contrats publics octroyés en 2023-2024, 27 G\$ ont été conclus avec des entreprises québécoises. En 2019-2020, cette proportion n'était que de 78 % et nous en sommes maintenant à 85 %. Par ailleurs, leur approvisionnement en biens était fait à 38 % au Québec alors que cette proportion est dorénavant passée à 52 %.

Les progrès réalisés montrent que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs. En 2025-2026, nous continuerons d'employer tous les outils à notre disposition pour améliorer encore plus l'accès des entreprises québécoises à nos marchés publics.

### **Un gouvernement prêt à passer à l'action**

Le présent Budget de dépenses envoie un signal fort à l'ensemble des acteurs du gouvernement du Québec : le temps est venu que nos investissements majeurs des dernières années dans les services publics donnent des résultats. La population a des attentes claires envers nous. Cela nécessitera inévitablement une amélioration de notre efficacité à tous les niveaux. C'est notre responsabilité à tous de passer à l'action dans l'intérêt des Québécois.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,

**Sonia LeBel**

# TABLE DES MATIÈRES

---

## SECTION A

<b>FAITS SAILLANTS</b> .....	<b>A-1</b>
<b>LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE</b> .....	<b>A-3</b>
L'évolution des dépenses de portefeuilles .....	A-3
Les défis économiques et budgétaires .....	A-3
Le retour à l'équilibre budgétaire .....	A-4
<b>LES EFFORTS DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE</b> .....	<b>A-5</b>
L'approche retenue .....	A-5
L'examen des dépenses budgétaires .....	A-5
<b>LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE</b> .....	<b>A-11</b>
L'exécution et le suivi du Budget de dépenses .....	A-11
<b>LE BUDGET DE DÉPENSES</b> .....	<b>A-13</b>
Le Budget de dépenses consolidées 2025-2026 .....	A-13
Le Budget de dépenses de programmes 2025-2026 .....	A-14
<b>LA GESTION DES EFFECTIFS</b> .....	<b>A-23</b>
La croissance prévue des effectifs 2025-2026 .....	A-23
<b>LA PERFORMANCE DE L'ÉTAT</b> .....	<b>A-25</b>
L'amélioration de la livraison des services aux citoyens .....	A-25
La simplification des processus administratifs et la réduction de la bureaucratie .....	A-26
Le renforcement de la culture de la performance .....	A-27
<b>LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX RÉGIONS DU QUÉBEC</b> .....	<b>A-29</b>
Les marchés publics : levier économique majeur .....	A-29
Un Plan québécois des infrastructures qui favorise l'achat québécois et profite aux entreprises d'ici .....	A-30



# TABLE DES MATIÈRES

---

## SECTION B

<b>LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>B-1</b>
1. Les dépenses consolidées du gouvernement 2025-2026.....	B-1
2. Les dépenses consolidées du gouvernement selon l'organisation financière .....	B-3
<b>Annexe 1</b>	
Dépenses consolidées par grand portefeuille .....	B-6
<b>LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>B-7</b>
1. Les dépenses budgétaires 2024-2025.....	B-7
2. Le budget de dépenses 2025-2026.....	B-9
<b>Annexe 1</b>	
Budget de dépenses .....	B-18
<b>LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE .....</b>	<b>B-21</b>
1. Les résultats des entités consolidées en 2025-2026 .....	B-21
2. Les résultats des fonds spéciaux en 2025-2026.....	B-22
3. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2025-2026 .....	B-24
4. Les résultats des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone en 2025-2026 .....	B-26
5. Les résultats des comptes à fin déterminée en 2025-2026 .....	B-27
6. L'évolution des prévisions de résultats des entités consolidées en 2024-2025.....	B-27
<b>Annexe 1</b>	
Résultats probables 2024-2025 des fonds spéciaux.....	B-32
<b>Annexe 2</b>	
Résultats probables 2024-2025 des organismes autres que budgétaires .....	B-35
<b>LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2025-2026 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE.....</b>	<b>B-39</b>
1. La répartition des dépenses de programmes par catégorie.....	B-39
2. La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaire .....	B-62
<b>Annexe 1</b>	
Répartition du Budget de dépenses 2025-2026 par portefeuille et par catégorie .....	B-63
<b>Annexe 2</b>	
Répartition des dépenses de programmes 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire .....	B-64

<b>LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT .....</b>	<b>B-65</b>
1. Le niveau d'effectifs 2025-2026 et la croissance anticipée .....	B-65
2. La consommation prévue en 2024-2025.....	B-66
3. La consommation réalisée en 2023-2024 .....	B-67
<b>Annexe 1</b>	
Consommation des effectifs 2023-2024 – Loi sur la fonction publique .....	B-70
<b>Annexe 2</b>	
Consommation des effectifs 2023-2024 – Hors fonction publique .....	B-74
<b>Annexe 3</b>	
Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics .....	B-77
<b>Annexe 4</b>	
Lexique .....	B-79
 <b>APPENDICE.....</b>	 <b>B-81</b>
<b>Appendice A</b>	
Indicateurs économiques et budgétaires .....	B-83
<b>A.1</b>	
Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires .....	B-84
<b>A.2</b>	
Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques .....	B-85
<b>A.3</b>	
Dépenses par portefeuille .....	B-86

---

## **SECTION A**

# **STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES**



**A**



# FAITS SAILLANTS BUDGET DE DÉPENSES 2025-2026

CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES 2025-2026  
PRÈS DE **2,6 MILLIARDS \$**

Les principales initiatives : **2 150,9 M\$**  
Santé • Éducation • Économie

Soutenir  
les québécois

**1 399,5 M\$**



Assurer une meilleure  
prestation des soins de santé  
et des services sociaux

**772,0 M\$**



Encourager l'éducation  
et le développement  
des jeunes

**202,6 M\$**



Mettre en valeur la culture  
et l'identité québécoise

**151,7 M\$**



Favoriser le bien-être  
des personnes vulnérables

**214,4 M\$**



Appuyer les collectivités

**58,8 M\$**

Stimuler la création  
de richesse

**751,4 M\$**



Soutenir et dynamiser  
l'économie québécoise

**491,0 M\$**



Accroître notre capacité  
à innover

**80,8 M\$**



Favoriser l'apport des régions  
à la création de richesse

**179,6 M\$**



# LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLES

Le gouvernement a investi des sommes importantes depuis 2018-2019 pour bonifier les services à la population et mettre en œuvre ses nouvelles initiatives, notamment dans les domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. En raison de cet élargissement des services à la population, les dépenses de portefeuilles<sup>1</sup> du gouvernement du Québec sont passées de 98,2 G\$ à 153,4 G\$ entre 2018-2019 et 2024-2025, soit une croissance de 55,2 G\$ ou 56,2 %.

### Évolution des dépenses de portefeuilles<sup>1,2</sup> (en millions de dollars)

	2024-2025	2018-2019	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	63 596,0	41 746,0	21 850,0	52,3
Éducation	23 016,0	14 890,0	8 126,0	54,6
Enseignement supérieur	11 081,0	7 873,0	3 208,0	40,7
Autres portefeuilles	55 713,0	33 700,0	22 013,0	65,3
<b>Dépenses des portefeuilles</b>	<b>153 406,0</b>	<b>98 209,0</b>	<b>55 197,0</b>	<b>56,2</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Source : ministère des Finances

Cette croissance est notamment attribuable aux bonifications des services à la population découlant des priorités du gouvernement, de l'amélioration des conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic ainsi qu'à la croissance de la clientèle et au vieillissement de la population.

## LES DÉFIS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Le dépôt du Budget de dépenses 2025-2026 survient à un moment de grande d'incertitude, marqué par l'impact des politiques économiques mondiales. Afin d'assurer une réponse adéquate aux enjeux soulevés par cette situation, le gouvernement a prévu au Budget 2025-2026 le financement nécessaire à la mise en œuvre de mesures visant à soutenir les entreprises, à permettre une transition de l'économie vers d'autres marchés et à assurer la compétitivité internationale des industries québécoises.

Afin d'appuyer la prestation de services publics de qualité, de stimuler l'économie et d'accroître le potentiel économique du Québec, le gouvernement prévoit également un rehaussement des investissements publics en infrastructures.

<sup>1</sup> Les dépenses de portefeuilles comprennent les dépenses financées par le régime fiscal, mais excluent le service de dette.

Le Budget de dépenses 2025-2026 est l'occasion pour le gouvernement d'agir face à ces divers enjeux. Il permet par ailleurs d'assurer les coûts liés à la prestation de services des missions prioritaires de l'État, dont la santé et les services sociaux et l'éducation.

Ainsi, dans le cadre du Budget 2025-2026, le gouvernement concentre ses efforts sur l'économie et protège les services en santé et l'éducation. Il réitère aussi son engagement à maintenir une saine gestion des finances publiques, malgré l'instabilité économique, en présentant son plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Grâce à ce plan, le gouvernement compte notamment maintenir un État fort par un recentrage de ses ressources sur ses grandes missions, en déployant des initiatives permettant de transformer en profondeur ses façons de faire, et en optimisant ses dépenses de nature administratives.

## **LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

Le gouvernement agit afin d'assurer le financement des services à la population. Malgré le contexte d'incertitude liée à l'économie mondiale, il maintient son engagement de renouer avec des finances publiques saines en présentant, à l'occasion du Budget 2025-2026, son plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Afin de parvenir à cet objectif, le gouvernement a procédé au cours des derniers mois à un examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires. Sous la gouverne du Secrétariat du Conseil du trésor, l'examen des dépenses budgétaires permettra une réduction de celles-ci de l'ordre de 3,0 G\$ sur cinq exercices financiers, et ce, en limitant les impacts sur les services directs à la population. Les premières actions de cet examen sont intégrées au présent budget.

Il va de soi que la réalisation des objectifs visés par le plan pour revenir à l'équilibre budgétaire est tributaire d'une exécution rigoureuse de chacun des budgets de dépenses annuels 2025-2026 à 2029-2030, et ce, par l'ensemble des entités gouvernementales. Cette approche responsable permettra d'assurer la pérennité des programmes et le maintien des services à la population, en vue de préserver l'équité intergénérationnelle.

# LES EFFORTS DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE

---

## L'APPROCHE RETENUE

L'action gouvernementale doit demeurer en phase avec l'environnement socioéconomique actuel. Pour ce faire, des ajustements sont requis pour agir efficacement, en adéquation avec les priorités de la société et du gouvernement. Ainsi, le retour à l'équilibre budgétaire doit viser une transformation des façons de faire de l'État afin de diminuer les dépenses de façon durable. Les travaux pour y parvenir ont débuté à la suite de l'annonce d'un examen des dépenses gouvernementales lors du dépôt du budget 2024-2025.

L'examen des dépenses budgétaires concerne les ministères et organismes budgétaires, les établissements publics de santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, les fonds spéciaux ainsi que les organismes autres que budgétaires. Les initiatives proposées englobent les différentes sphères de l'administration gouvernementale.

Par ailleurs, des rendements additionnels seront également nécessaires, notamment à l'égard de la transformation des façons de faire de l'État, afin de maintenir de saines finances publiques.

## L'EXAMEN DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Afin d'améliorer l'efficacité des interventions gouvernementales, il importe de réviser l'ensemble des dépenses budgétaires, tout en s'assurant du maintien des services à la population. Des changements structurants sont incontournables afin d'innover et de revoir les façons de faire, particulièrement en ce qui concerne les services administratifs.

C'est dans ce contexte que les portefeuilles ont été appelés à faire preuve d'innovation et à soumettre des initiatives permettant la réalisation des objectifs visés par l'examen des dépenses budgétaires. En parallèle, il a été demandé aux organismes offrant des services administratifs à des entités gouvernementales, dont la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, de même que le Centre d'acquisitions gouvernementales, de redoubler d'efforts dans leurs champs d'intervention respectifs. Cette démarche transformatrice vise donc à ce que les ministères et organismes se recentrent sur la réalisation de leurs missions prioritaires respectives, au bénéfice de la population.

L'effort concerté de l'ensemble des entités visées a permis au gouvernement de déterminer et de planifier une série d'actions qui seront mises en œuvre au cours des cinq prochains exercices financiers (2025-2026 à 2029-2030). Celles-ci permettront de réduire la croissance des dépenses de façon pérenne et viseront à répondre aux défis actuels, en adéquation avec l'évolution de la société et les priorités émergentes.

Ainsi, l'exercice a permis d'identifier des mesures d'efficacité totalisant 3,0 G\$ au terme de l'exercice 2029-2030, dont 0,6 G\$ dès l'exercice 2025-2026.

Quatre grandes catégories de mesures ont été ciblées, dont une majorité a peu ou pas d'impact sur les services à la population. En effet, elles se concentrent principalement sur la réduction du poids des dépenses de rémunération et de fonctionnement ainsi que sur des modifications règlementaires en santé et services sociaux, liées au plafonnement des tarifs de la main-d'œuvre indépendante.

### Impact financier des mesures de l'examen des dépenses budgétaires<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Répartition des mesures %
Transformation de l'État	136,0	295,0	292,0	418,0	609,0	20,3
Optimisation des dépenses de nature administrative et des procédés	124,0	302,0	576,0	996,0	1 369,0	45,6
Plafonnement des tarifs de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux	240,0	384,0	580,0	580,0	580,0	19,3
Actualisation de certains programmes	115,0	287,0	353,0	405,0	443,0	14,8
<b>Total</b>	<b>616,0</b>	<b>1 268,0</b>	<b>1 801,0</b>	<b>2 400,0</b>	<b>3 000,0</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

## LES INITIATIVES TRANSFORMATRICES DE L'ÉTAT

Les initiatives transformatrices de l'État ont des impacts sur l'ensemble de l'administration gouvernementale, notamment en proposant une évolution des façons de faire afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics.

Ces initiatives sont placées sous la responsabilité d'organismes ayant des rôles horizontaux dans l'administration publique, notamment la Société québécoise des infrastructures (SQI), le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). Par ces initiatives, l'État innove pour mettre en place des changements structurants ciblant notamment les technologies de l'information, l'optimisation des espaces de l'administration gouvernementale et l'approvisionnement. À terme, en 2029-2030, ces actions contribueront à la réalisation de 20,3 % des rendements totaux attendus de 3,0 G\$.

L'exercice 2025-2026 marque le point de départ du déploiement de plusieurs de ces initiatives.

## **Plan d'optimisation des espaces et des loyers de l'administration gouvernementale**

La Société québécoise des infrastructures (SQI) a notamment pour mission de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond aux besoins des ministères et organismes, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI poursuivra d'ici l'exercice 2029-2030 le déploiement de son plan d'optimisation des espaces et des loyers. L'objectif est de maximiser l'utilisation des espaces de bureaux et d'entreposage de l'administration gouvernementale, notamment en densifiant les espaces dont elle est propriétaire. En outre, la disposition des immeubles excédentaires et ceux nécessitant des investissements majeurs sont également envisagés.

## **Gouvernance et gestion des ressources informationnelles gouvernementales**

Le secteur des ressources informationnelles connaîtra des transformations durables tant au regard de son fonctionnement que de sa portée. En effet, de nombreuses initiatives visant à en optimiser la gestion permettront de réduire les dépenses y étant associées d'ici l'exercice 2029-2030.

Par exemple, s'inscrivant dans un objectif d'efficience, le MCN encadrera l'acquisition d'équipements bureautiques et d'infrastructures technologiques, telle que les ordinateurs, portables, écrans et serveurs, pour l'ensemble de l'administration publique. Également, le gouvernement se donne les moyens pour disposer de l'expertise interne en technologies de l'information, permettant de renforcer la maîtrise de ses fonctions stratégiques et névralgiques. À cette fin, il déploie progressivement un plan visant à internaliser certaines fonctions occupées par des ressources externes.

## **Création de nouveaux regroupements d'achats**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a été créé afin notamment d'assurer une plus grande cohésion des acquisitions gouvernementales en renforçant sa gouvernance en matière d'approvisionnement regroupé pour soutenir les organismes publics en cette matière.

Pour ce faire, plusieurs moyens sont utilisés, soit notamment, la participation obligatoire aux regroupements d'achats visés par les arrêtés ministériels, ainsi qu'à ceux offerts sur une base volontaire par le CAG. En vertu de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (RLRQ, chapitre C-7.01), « un organisme public doit recourir exclusivement au Centre pour obtenir un bien ou un service que détermine par arrêté [un ministre habilité] ». À cet effet, les ministères, les organismes, les établissements publics de santé et de services sociaux et les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur seront invités à participer aux regroupements d'achats du CAG, ce qui leur permettra de se concentrer sur leur mission première.

Grâce aux regroupements d'achats mis en place par le CAG, en sus des économies sur les biens et les services, des économies de volume sont réalisées puisque le cycle d'acquisition est effectué une seule fois, pour le compte de plusieurs ministères et organismes.

Dans les exercices financiers subséquents, il est prévu que de nouveaux arrêtés ministériels ainsi que des regroupements d'achats viennent s'ajouter à ceux déjà en place, ce qui permettra des économies supplémentaires.

De plus, dans le cadre de la stratégie gouvernementale des marchés publics à l'égard de l'augmentation des achats québécois et régionaux par les différentes entités du gouvernement, le CAG utilisera tous les leviers à sa disposition pour favoriser la conclusion de contrats avec des entreprises québécoises.

## **LES INITIATIVES DES PORTEFEUILLES**

En plus des initiatives ayant une portée gouvernementale, les ministères et organismes ont été impliqués afin d'identifier des actions au sein de leur organisation contribuant à l'efficacité et au recentrage de leurs activités sur leur mission première. Ainsi, les initiatives choisies concernent l'optimisation des dépenses de nature administrative et des procédés, le plafonnement des tarifs de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux et l'actualisation de certains programmes. Elles permettent d'atteindre l'objectif d'offrir les mêmes services à la population à un coût moindre.

### **Optimisation des dépenses de nature administrative et des procédés**

L'État vise à optimiser ses dépenses de fonctionnement et de rémunération, notamment par une réduction des honoraires professionnels, des frais de déplacement et des frais d'intérêts, de même que par la révision des processus d'affaires. Ces initiatives visent à améliorer l'utilisation des ressources gouvernementales sans affecter les services aux citoyens, par une gestion plus rigoureuse du budget alloué.

### **Plafonnement des tarifs de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux**

Certaines initiatives sont déjà mises en œuvre, notamment celle découlant de la modification, en novembre 2024, du Règlement sur le recours aux services des agences de placement de personnel et de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ce règlement prévoit le plafonnement des tarifs pour toute prestation de services effectuée par la main-d'œuvre indépendante, générant ainsi des économies récurrentes, tout en s'assurant que les citoyens disposent du même niveau de services.

### **Actualisation de certains programmes**

Les budgets alloués aux différents programmes ont été analysés par les portefeuilles, et l'enveloppe budgétaire de certains d'entre eux a été actualisée, notamment afin de mieux refléter les besoins ainsi que leur évolution.

## **LA POURSUITE DES INITIATIVES POUR TRANSFORMER L'ÉTAT**

Au cours de la dernière année, le gouvernement a planifié et débuté la mise en œuvre d'initiatives transformatrices de l'État. Dans la continuité de l'examen des dépenses budgétaires, le gouvernement compte faire un pas de plus en vue de transformer ses façons de faire. Cette approche constitue un levier essentiel afin de permettre le maintien de saines finances publiques.

Ainsi, plusieurs chantiers sont visés par cette transformation, dont la gestion des inventaires, de l'approvisionnement et des espaces d'entreposage, l'abolition de la tarification intragouvernementale, le regroupement de certaines fonctions administratives (ressources financières, ressources humaines et matérielles, gestion contractuelle, technologies de l'information, etc.) et le regroupement des activités de récupération des sommes dues à l'État au sein de Revenu Québec.

Ces différents chantiers impliquent l'ensemble de l'appareil gouvernemental et devraient permettre de dégager de l'efficacité sans impact significatif sur les services à la population.



# LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

---

## L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU BUDGET DE DÉPENSES

Au-delà de la mise en œuvre de l'examen des dépenses, la rigueur et la discipline dans l'exécution du budget de dépenses demeurent incontournables en vue d'atteindre les objectifs fixés par le plan de retour à l'équilibre budgétaire. En effet, l'ensemble des entités gouvernementales placées sous la responsabilité des portefeuilles ministériels doivent positionner leurs actions en adéquation avec les paramètres de la politique budgétaire définis dans le cadre du dépôt du Budget. Ainsi, le respect des objectifs de dépenses annuels est crucial en vue du retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

En 2024-2025, le gouvernement a procédé à un suivi rigoureux des dépenses et a demandé aux ministères et organismes de s'assurer du respect des enveloppes allouées. Pour ce faire, des orientations ont été transmises afin de limiter certaines dépenses, dont celles reliées aux heures supplémentaires et aux frais de déplacement.

Un gel de recrutement a également été instauré à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour les employés nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ainsi que pour les effectifs hors fonction publique. Le gel prévoit toutefois certaines exceptions afin de préserver les services directs à la population, notamment dans les organismes scolaires et les établissements publics de santé et de services sociaux.

Considérant que le Budget de dépenses 2025-2026 marque le début de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, il importe que les efforts qui ont été déployés au cours des dernières années soient poursuivis et renforcés, afin d'accroître l'efficacité et d'assurer une saine gestion des fonds publics.

À cet égard, le suivi du budget de dépenses a pour objectif de s'assurer du respect, par les portefeuilles ministériels, des enveloppes dont ils disposent. Dans un contexte où tout dépassement constaté en cours d'exercice constitue une embûche à la réussite du plan de retour à l'équilibre budgétaire, il est incontournable que tous les acteurs concernés fassent preuve de discipline budgétaire.

Ainsi, la rigueur dans l'exécution du budget de dépenses est requise afin de garantir la justesse et la qualité des prévisions budgétaires en cours d'année et ainsi d'assurer une gestion efficace des ressources allouées. Pour ce faire, des mécanismes permettant le suivi et l'accompagnement des ministères seront mis en place.

À cet effet, un suivi diligent sera réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec l'ensemble des ministères et des organismes, afin d'assurer le respect des enveloppes allouées. Des mesures correctrices seront appliquées à l'égard de tout écart constaté.

Par ailleurs, le gouvernement compte poursuivre, en 2025-2026, la limitation de certaines dépenses spécifiques, dont celles liées aux heures supplémentaires et aux frais de déplacement, en plus de limiter celles reliées aux contrats de service professionnels jugés non prioritaires. Le gel de recrutement en cours sera également reconduit au cours de cet exercice. Ces mesures seront suivies de près et leur mise en application sera réévaluée périodiquement.



# LE BUDGET DE DÉPENSES

## LE BUDGET DE DÉPENSES CONSOLIDÉES 2025-2026

Pour l'exercice 2025-2026, malgré l'incertitude liée à l'économie mondiale et l'engagement de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, le gouvernement prévoit le financement nécessaire afin d'assurer le maintien des services à la population et les investissements requis pour répondre aux enjeux actuels.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par ses fonctions<sup>2</sup>. Les dépenses consolidées représentent quant à elles les dépenses des portefeuilles auxquelles s'ajoute le service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2025-2026 sont en augmentation de 2 513,4 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice 2024-2025, ce qui représente une croissance de 1,5 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles consolidées sont en augmentation de 1,8 % en 2025-2026, comparativement aux dépenses des portefeuilles consolidées probables de l'exercice 2024-2025, pour s'établir à 156 102,0 M\$.

### Budget de dépenses consolidées<sup>1,2</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	Variation %
Santé et Services sociaux	65 527,0	63 596,0	3,0
Éducation	23 517,0	23 016,0	2,2
Enseignement supérieur	11 311,0	11 081,0	2,1
Autres portefeuilles	56 347,0	55 713,0	1,1
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	
<b>Dépenses des portefeuilles</b>	<b>156 102,0</b>	<b>153 406,0</b>	<b>1,8<sup>3</sup></b>
Service de la dette	9 670,1	9 852,7	(1,9)
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>165 772,1</b>	<b>163 258,7</b>	<b>1,5</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Source : ministère des Finances

<sup>3</sup> En excluant les dépenses de 2024-2025 sans récurrence en 2025-2026, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,0 % plutôt qu'à 1,8 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec – Mars 2025 du ministère des Finances.

<sup>2</sup> Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, au chapitre Les dépenses consolidées du gouvernement.

## LE BUDGET DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2025-2026

Le Budget de dépenses de programmes 2025-2026 s'élève à 130 633,6 M\$. En considérant les mesures du Budget 2025-2026, la variation des dépenses de programmes est de 2 552,6 M\$.

Le Budget de dépenses 2025-2026 garantit le financement des missions de l'État afin de maintenir des services publics de qualité et d'en assurer l'accessibilité et la pérennité.

Sur la base des réinvestissements effectués au cours des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice 2025-2026. Cette réallocation contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

L'exercice 2025-2026 marque également le début du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Les premières actions résultant de l'examen des dépenses sont intégrées au Budget de dépenses de programmes. Celles-ci visent à revoir les façons de faire de l'administration gouvernementale afin d'offrir les mêmes services à la population, à moindre coût.

### Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2025-2026 en considérant les mesures du Budget dans les portefeuilles<sup>1,2</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation	
	Budget de dépenses 2025-2026	Mesures du Budget	Budget de dépenses 2025-2026 incluant les mesures	Dépense probable 2024-2025	Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	Dépense probable comparative 2024-2025		
							M\$	%
Santé et Services sociaux	57 028,4	772,0	<b>57 800,4</b>	55 979,5	(12,2)	<b>55 967,3</b>	1 833,1	3,3
Éducation	19 825,6	154,8	<b>19 980,4</b>	19 798,2	(378,6)	<b>19 419,5</b>	560,9	2,9
Enseignement supérieur	8 909,4	45,0	<b>8 954,4</b>	8 816,5	(23,7)	<b>8 792,8</b>	161,6	1,8
Économie, Innovation et Énergie	1 496,3	505,3	<b>2 001,6</b>	2 316,6	(515,0)	<b>1 801,6</b>	200,0	11,1
Autres ministères	26 982,6	695,2	<b>27 677,8</b>	27 663,7	(753,6)	<b>26 910,2</b>	767,6	2,9
Fonds de suppléance	16 991,4	(2 172,3)	<b>14 819,1</b>	15 189,6	-	<b>15 189,6</b>	(370,5)	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	<b>(600,0)</b>	-	-	-	(600,0)	
<b>Total</b>	<b>130 633,6</b>	-	<b>130 633,6</b>	<b>129 764,1</b>	<b>(1 683,1)</b>	<b>128 081,0</b>	<b>2 552,6</b>	<b>2,0</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

### Dépense probable comparative

Afin de faciliter la compréhension et surtout d'assurer une cohérence dans la présentation des données, la dépense probable est présentée sur la même base de comparaison que le Budget annoncé.

Ainsi, la dépense probable comparative s'obtient en excluant les éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 de la dépense probable 2024-2025.

Les variations en lien avec les infrastructures subventionnées sont exclues, considérant qu'elles découlent de l'état d'avancement des projets. Cette exclusion permet une meilleure comparabilité dans la présentation des données.

L'information sur le détail des éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 ainsi que la prise en compte de l'effet des infrastructures subventionnées sont présentées de façon détaillée dans les Renseignements supplémentaires.

## PRINCIPALES CROISSANCES 2025-2026

### Santé et Services sociaux

Le financement de la santé et des services sociaux est prioritaire. Des ressources importantes ont été accordées au cours des dernières années afin de soutenir la prestation des soins et des services. Entre 2018-2019 et 2024-2025, les dépenses de programmes en santé et services sociaux ont augmenté de 17 788,5 M\$, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 6,2 %.

#### Croissance des dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	Dépense probable 2024-2025	Dépense réelle 2018-2019 <sup>1</sup>	Variation	
			M\$	TCAM
Santé et Services sociaux	55 979,5	38 191,0	17 788,5	6,2 %

<sup>1</sup> Renseignements supplémentaires, appendice A.3

Cette croissance importante illustre la priorité accordée à cette mission fondamentale. Pour l'exercice 2025-2026, le gouvernement poursuit ses investissements en vue de protéger les soins de santé et les services sociaux. Ainsi, il en résulte une croissance de 1 833,1 M\$ ou de 3,3 % par rapport à la dépense probable comparative.

La croissance des dépenses en 2025-2026 permet entre autres au gouvernement d'améliorer l'accès aux soins et aux services, d'assurer la qualité des milieux de vie destinés aux aînés, de prioriser la prévention en santé et de renforcer les services sociaux pour les personnes vulnérables.

Les sommes additionnelles investies en 2025-2026 au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à Santé Québec, permettront notamment :

- de financer les traitements pharmaceutiques dans les hôpitaux;
- de répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse;
- de pérenniser le financement de l'harmonisation des CHSLD publics et privés;
- de rehausser le soutien à l'hébergement;
- de rehausser le financement des organismes communautaires;
- de former plus de médecins.

### Santé Québec

La Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (L.Q. 2023, chapitre 34) a été sanctionnée le 13 décembre 2023. Cette loi a pour objet de mettre en place un système de santé et de services sociaux efficace, notamment en facilitant l'accès à des services de santé et à des services sociaux sécuritaires et de qualité, en renforçant la coordination des différentes composantes du système et en rapprochant des communautés les décisions liées à l'organisation et à la prestation des services.

Le 6 mai 2024, Santé Québec a été instituée. Toutefois, le regroupement de la presque totalité des établissements publics de santé et de services sociaux est effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024<sup>1</sup>. Ainsi, pour l'exercice financier 2025-2026, le budget de Santé Québec est présenté au volume Crédits et dépenses des portefeuilles, à la section Budget des organismes autres que budgétaires.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux subventionne Santé Québec dans le respect des enveloppes allouées par programme-service, dont le financement se retrouve principalement dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population. Cette information est également présentée au volume Crédits et dépenses des portefeuilles, à la section Budget et crédits du ministère et des organismes budgétaires.

Bien que Santé Québec ait été pleinement mise en place à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, les résultats probables de l'exercice financier 2024-2025 apparaissant à la section Budget des organismes autres que budgétaires ont été ajustés afin de représenter une année complète.

<sup>1</sup> Plus précisément, les établissements publics maintenant sous la gouverne de Santé Québec sont composés de 23 établissements publics territoriaux, dont le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, sept établissements publics autres que territoriaux et 17 établissements publics regroupés. Les quatre établissements desservant une population nordique et autochtone, soit le Centre de santé Inuulitsivik, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, le Centre local de services communautaires (CLSC) Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ne sont pas intégrés à Santé Québec.

## Éducation

Au cours des dernières années, plusieurs actions ont été entreprises pour améliorer la réussite scolaire des élèves québécois et encourager la pratique des loisirs et du sport. Depuis 2018-2019, des sommes importantes ont été investies dans l'éducation et le développement des jeunes, lesquelles représentent 7 315,2 M\$, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 8,2 %.

### Croissance des dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	Dépense probable 2024-2025	Dépense réelle 2018-2019 <sup>1</sup>	Variation	
			M\$	TCAM
Éducation	19 798,2	12 483,0	7 315,2	8,2 %

<sup>1</sup> Renseignements supplémentaires, appendice A.3

Dans le cadre du Budget 2025-2026, à l'instar des années précédentes, l'éducation et le développement des jeunes continuent d'être une priorité pour le gouvernement.

Ainsi, pour l'exercice 2025-2026, les dépenses du ministère de l'Éducation, incluant les mesures du Budget, représentent une croissance de 560,9 M\$, ou de 2,9 %.

Le gouvernement demeure pleinement engagé en faveur de l'éducation en 2025-2026. Les sommes investies permettront d'encourager l'éducation et le développement des jeunes en valorisant la réussite éducative, en consolidant l'aide aux jeunes et aux étudiants et en faisant la promotion de la pratique des loisirs et du sport. De façon particulière, la croissance du Budget de dépenses 2025-2026 permet au ministère de l'Éducation et à son réseau :

- de bonifier le soutien à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des nouveaux arrivants;
- de soutenir le développement des compétences en lecture des élèves;
- de combler les besoins temporaires d'espace;
- de poursuivre l'Offensive formation en construction;
- de favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation;
- de mettre en place le guichet J'obtiens mon brevet;
- de développer l'excellence sportive québécoise.

## Enseignement supérieur

Le gouvernement a mis en place plusieurs mesures au cours des dernières années pour investir dans la diplomation aux études supérieures. Les investissements importants réalisés depuis 2018-2019 ont généré une croissance des dépenses de 1 907,5 M\$, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 4,2 %.

### Croissance des dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	Dépense probable 2024-2025	Dépense réelle 2018-2019 <sup>1</sup>	Variation	
			M\$	TCAM
Enseignement supérieur	8 816,5	6 909,0	1 907,5	4,2 %

<sup>1</sup> Renseignements supplémentaires, appendice A.3

Pour l'exercice financier 2025-2026, la variation du budget de dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur, incluant les mesures du Budget, est de 161,6 M\$, ou de 1,8 %.

L'augmentation des dépenses vise à soutenir les étudiants ayant des besoins financiers afin de leur permettre un meilleur accès aux études postsecondaires, tout en favorisant la persévérance et leur réussite.

## Économie, Innovation et Énergie

La turbulence dans les relations commerciales mondiales représente un défi de taille pour l'économie québécoise. Le Québec doit se repositionner pour être en mesure de tirer profit de nouvelles occasions d'affaires. À court terme, le gouvernement agit pour stimuler la création de richesse et pour solidifier la position concurrentielle de nos entreprises. Pour ce faire, il pose des gestes afin de soutenir et de dynamiser l'économie québécoise de même que pour accroître la capacité à innover. L'apport des régions à la création de richesse est incontournable.

Pour l'exercice financier 2025-2026, le budget de dépenses du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est en croissance de 200,0 M\$, ou de 11,1 %.

L'augmentation des dépenses s'inscrit dans la poursuite des efforts des dernières années permettant d'améliorer la productivité des entreprises.

Par ailleurs, la croissance du Budget de dépenses en 2025-2026 permet au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie :

- de favoriser la réalisation de projets d'entreprises;
- d'offrir une aide transitoire aux entreprises touchées par les tarifs américains;
- d'appuyer le développement de la zone d'innovation Technum Québec;

- de renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie;
- de renouveler le Plan d'action gouvernemental en économie sociale;
- de poursuivre l'Offensive de transformation numérique;
- de faciliter le repérage des produits québécois.

## **Autres ministères**

Pour l'exercice financier 2025-2026, les dépenses des autres ministères incluant les mesures du Budget présentent une croissance de 767,6 M\$, soit 2,9 %.

Le Budget 2025-2026 présente les mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécois en favorisant le bien-être des personnes vulnérables, en maintenant les services en adéquation avec les besoins des familles, en mettant en valeur la culture et l'identité québécoises, en appuyant les collectivités et en modernisant les services publics pour en accroître l'efficacité. Les principales mesures concernent :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour financer adéquatement la rénovation du parc et l'exploitation des habitations à loyer modique et le Programme d'adaptation de domicile;
- le ministère de la Culture et des Communications, pour bonifier le financement destiné au Conseil des arts et des lettres du Québec et poursuivre le soutien aux entreprises culturelles à travers la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, pour automatiser les processus de l'État et poursuivre les initiatives pour une meilleure connectivité;
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour bonifier le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec pour l'achat de denrées ainsi que pour prolonger le programme d'aide pour les Ukrainiens;
- le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal;
- le ministère de la Famille, pour convertir 1 000 places de garde non subventionnées et optimiser les programmes d'intégration des enfants ayant des besoins spécifiques;
- le ministère de la Justice, pour soutenir le financement de services d'aide aux personnes victimes autochtones;
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, pour assurer des services de qualité aux personnes immigrantes;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, pour adopter un nouveau Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques pour la période 2025-2030, diversifier l'industrie des produits forestiers et renouveler le programme de protection des investissements sylvicoles contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

- le ministère de la Sécurité publique, pour mettre en place la Stratégie québécoise de lutte contre la criminalité et préserver les efforts d'intensification de la lutte contre le crime organisé, ainsi que de consolider la capacité d'action en matière de sécurité civile.

## ÉCART À RÉSORBER

La cible pluriannuelle des dépenses est mise en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux afin que l'écart annuel existant, le cas échéant, soit contrôlé. Ainsi, sur la base du cadre financier du Budget de dépenses 2025-2026, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 826,9 M\$ en 2026-2027 et à 23,3 M\$ en 2027-2028.

### Écart à résorber<sup>1</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Coûts de reconduction des programmes	130 633,6	132 306,6	133 237,0
Objectifs de dépenses de programmes	130 633,6	131 479,7	133 213,7
<b>Écart à résorber</b>	-	<b>826,9</b>	<b>23,3</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la soustraction des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

## COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le coût de maintien du niveau de services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer une prestation de services équivalente d'une année à l'autre.

Pour l'exercice financier 2025-2026, ces coûts totalisent 3 145,0 M\$ et représentent 2,8 % du budget de dépenses comparatif 2024-2025.

La croissance des dépenses de programme 2025-2026 de 2,0 % permet de protéger le financement des services publics. L'écart entre cette croissance et celle du coût de maintien du niveau de services s'explique notamment par l'effet des mesures d'optimisation aux dépenses, incluant celles de l'intégration de l'examen des dépenses. En excluant l'effet de cette intégration, les taux de croissance des grands portefeuilles seraient supérieurs ou égaux au coût de maintien du niveau de services.

Par ailleurs, la transformation des façons de faire de l'État permettra d'optimiser davantage les dépenses de façon durable.

### Coût permettant de maintenir le niveau de services – 2025-2026

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			
	Santé et Services sociaux	Éducation	Enseignement supérieur	Total <sup>3</sup>
Budget de dépenses comparatif 2024-2025 <sup>1</sup>	55 563,6	19 366,2	8 847,5	111 850,4
Coût de maintien de services	1 807,1	587,4	187,2	3 145,0
Proportion	3,3 %	3,0 %	2,1 %	2,8 %
<b>Croissance des dépenses de programmes 2025-2026<sup>2</sup></b>	<b>3,3 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>2,0 %</b>
<b>Croissance des dépenses de programmes 2025-2026 avant l'examen des dépenses<sup>2</sup></b>	<b>3,3 %<sup>4</sup></b>	<b>3,0 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,7 %<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Excluant le Fonds de suppléance

<sup>2</sup> Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

<sup>3</sup> Incluant tous les portefeuilles

<sup>4</sup> L'intégration des mesures d'examen des dépenses n'a pas d'impact sur ce taux puisque les mesures se réaliseront au niveau des dépenses consolidées du portefeuille.



# LA GESTION DES EFFECTIFS

---

## LA CROISSANCE PRÉVUE DES EFFECTIFS 2025-2026

En cohérence avec le Budget de dépenses 2025-2026, la croissance des effectifs prévue vise à préserver la prestation des services à la population, principalement dans les domaines prioritaires de la santé et de l'éducation.

Pour les ministères et organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), le maintien du niveau de la consommation 2024-2025 est visé globalement. À cet égard, les organisations devront prioriser la réallocation des effectifs disponibles pour la mise en œuvre de leur priorité.

Pour les effectifs hors fonction publique, les principaux ajouts seront consentis aux établissements publics de santé et de services sociaux et au réseau de l'éducation, lesquels permettront d'assurer les services nécessaires en adéquation avec les besoins de la population. Ainsi, une croissance de la consommation des effectifs hors fonction publique de 1,6 % est prévue en 2025-2026.

Cela permettra d'assurer la réalisation des priorités gouvernementales, dont les initiatives suivantes :

- Santé et Services sociaux : diminuer le taux de recours à la main-d'œuvre indépendante à Santé Québec et déployer les nouvelles installations de soins de santé et de services sociaux;
- Éducation : favoriser la réussite scolaire, entre autres par l'ajout des aides à la classe, et bonifier le soutien à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des nouveaux arrivants;
- Enseignement supérieur : supporter la coordination et la réalisation des stages dans des domaines comme les soins infirmiers ainsi que soutenir et faciliter le virage numérique et dans des disciplines hautement évolutives.

Dans un souci de renouer avec des finances publiques saines, un suivi rigoureux sera réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec l'ensemble des ministères et des organismes, afin d'assurer une croissance limitée aux priorités établies. Des mesures correctrices seront appliquées à l'égard de tout écart constaté.

Par ailleurs, un gel de recrutement sur des emplois réguliers et occasionnels est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024, lequel vise entre autres à freiner la croissance de la consommation des effectifs. Ce gel concerne autant les organismes assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) que les organismes hors fonction publique.

Les entreprises du gouvernement, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, ainsi que le Commissaire à la lutte contre la corruption sont exclus de son application, tout comme les établissements publics de santé et de services sociaux ainsi que des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à l'exception de leur personnel administratif.

À cet effet, le gel de recrutement se poursuit en 2025-2026 afin d'assurer un meilleur contrôle de la taille de l'État, de contenir les dépenses de rémunération et de favoriser une culture d'optimisation en préservant les services prioritaires. De plus, le gouvernement poursuit, en 2025-2026, la limitation de certaines dépenses spécifiques, dont celles liées aux heures supplémentaires. Ces mesures seront suivies de près et leur mise en application sera réévaluée périodiquement.

## LES RÉSULTATS 2024-2025 PRÉVUS ET LES DONNÉES RÉELLES DE 2023-2024

Une croissance des effectifs de 7 800 ETC était anticipée pour l'exercice financier 2024-2025, soit une progression de 1,4 % par rapport à l'exercice financier 2023-2024.

L'ensemble des effectifs prévus au 31 mars 2025 totalise 608 793 ETC, ce qui représente une augmentation de 26 133 ETC, soit 4,5 % par rapport à la consommation réelle de l'exercice 2023-2024, en considérant le contexte exceptionnel impliquant une diminution ponctuelle découlant de l'impact des grèves. Cette croissance s'explique par plusieurs éléments, dont principalement :

- Éducation : la mise en place de différentes mesures pour bonifier et renforcer les services directs et atténuer les impacts de la pénurie de personnel, notamment l'ajout d'aides à la classe et d'agents de liaison pour faciliter les liens avec les élèves autochtones;
- Santé et Services sociaux : les effectifs nécessaires pour diminuer le taux de recours à la main-d'œuvre indépendante, pour assurer l'ouverture des maisons des aînés et pour traiter l'augmentation du volume de services, notamment avec l'intensification du soutien à domicile et le rattrapage de chirurgies.

### Variation de la consommation des effectifs<sup>1</sup>

(en ETC et en %)

	Fonction Publique		Hors fonction publique		TOTAL	
	ETC	%	ETC	%	ETC	%
Effectifs utilisés - 2022-2023	<b>74 426</b>		<b>490 942</b>		<b>565 368</b>	
Variation	4 410	5,9	4 507	0,9	8 917	1,6
Effectifs utilisés - 2023-2024	<b>78 836</b>		<b>495 449</b>		<b>574 285</b>	
Diminution ponctuelle en 2023-2024 découlant des grèves			8 375		8 375	
Variation prévue	1 684	2,1	24 449	4,9	26 133	4,5
<b>Effectifs prévus - 2024-2025</b>	<b>80 521</b>		<b>528 273</b>		<b>608 793</b>	

<sup>1</sup> Voir les notes à la section Renseignements supplémentaires au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État.

# LA PERFORMANCE DE L'ÉTAT

---

La performance de l'État touche à la fois les services à la population et l'efficacité de l'Administration dans l'atteinte de résultats. La population a des attentes élevées envers la qualité des services de l'État. Le gouvernement doit répondre à ces attentes et incarner l'engagement prévu à la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), soit d'accorder la priorité à la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

D'autre part, le contexte économique, environnemental, démographique et technologique du Québec évolue rapidement, à l'instar de celui des autres États. Plus que jamais, l'État doit être agile et performant. Il doit notamment pouvoir agir promptement et efficacement afin de s'adapter au contexte géopolitique. Pour ce faire, l'État doit s'appuyer sur une culture de performance et réduire la bureaucratie.

## L'AMÉLIORATION DE LA LIVRAISON DES SERVICES AUX CITOYENS

Les citoyennes et les citoyens ainsi que les clientèles doivent être au centre des préoccupations dans la gestion des services publics du gouvernement. Pour s'assurer de répondre à leurs attentes, il faut tenir compte de la qualité et de l'accessibilité des services et recueillir régulièrement des commentaires sur leurs besoins, mesurer leur satisfaction et déterminer les améliorations à apporter rapidement. En ce qui concerne les processus administratifs qui touchent les citoyennes et les citoyens, la prestation de services doit être analysée en tenant compte de leur point de vue.

### CHANTIER D'OPTIMISATION ET D'AMÉLIORATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le gouvernement a mis de l'avant un Chantier d'optimisation et d'amélioration des services de l'État où il déploie et instaure des mesures visant à :

- alléger les démarches administratives;
- accélérer le traitement des demandes;
- améliorer l'expérience et la satisfaction.

Le Chantier permet d'abord de valoriser les nombreux gestes posés par les ministères et organismes au cours des dernières années afin d'améliorer les services offerts aux citoyens. Des mesures qui démontrent l'engagement du gouvernement dans une démarche visant à simplifier les services à la population sont mises de l'avant sur [Quebec.ca](https://www.quebec.ca) et visent entre autres :

- les personnes handicapées et leur famille;
- les producteurs et organisations de producteurs agricoles;
- les citoyens et les entreprises produisant une déclaration de revenus.

Ensuite, les ministères mettront en œuvre en 2025-2026 des mesures qui procureront à court terme des améliorations notables des services aux citoyennes et aux citoyens.

Le Secrétariat contribue également à la synergie des actions des ministères et organismes lors de la mise en place de parcours par événement de vie ou par clientèle. À titre d'exemple, un parcours pour les proches de personnes décédées et une simplification des démarches administratives sont en cours pour les personnes handicapées et leur famille.

## **ÉTABLISSEMENT DE NORMES POUR LES SERVICES AUX CITOYENS**

Les déclarations des services aux citoyens représentent également un levier essentiel pour suivre et garantir la qualité des services offerts aux citoyens. Elles fournissent une information claire sur la nature des services offerts, les modes de prestation et la procédure à suivre pour exprimer une insatisfaction, le cas échéant.

Le gouvernement entend établir des normes de services aux citoyens et aux clientèles qui seront applicables à tous et renforcer leur place dans les processus d'élaboration et d'évaluation des services publics. Les déclarations de services aux citoyens de l'ensemble des ministères et organismes devront être revues afin de respecter ces normes, de couvrir leurs principaux services et d'intégrer des mesures de la satisfaction de la clientèle. Cette refonte majeure permettra de hausser de manière significative la qualité des services et d'instaurer une culture d'amélioration continue.

## **LA SIMPLIFICATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS ET LA RÉDUCTION DE LA BUREAUCRATIE**

La simplification des processus administratifs et la réduction de la bureaucratie représentent d'importants leviers afin de soutenir la performance et d'accroître la productivité au sein de l'appareil gouvernemental. Dans cette optique, les processus internes des ministères et des organismes publics doivent être repensés afin de réduire les délais et de rendre l'administration plus efficace. Il convient donc de réévaluer les procédures afin d'éliminer les tâches redondantes et inutiles à l'origine de certaines lourdeurs.

### **RÉDUCTION DE LA BUREAUCRATIE**

Le Secrétariat est déjà en mouvement. Il fait preuve d'exemplarité et s'est engagé dans son Plan stratégique 2023-2027 à alléger les redditions de compte requises auprès des organismes publics. Déjà, en 2023-2024, on enregistrait un taux d'allègement de 60 % au regard de telles redditions de comptes.

De plus, les ministères à portée horizontale se sont également engagés à des allègements. Ces deux démarches permettront de réduire les efforts des ministères et organismes de plus de 250 équivalents temps complet d'ici le 31 mars 2027, ce qui dégagera des ressources afin de se concentrer sur les services aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux partenaires.

Afin de mettre en place un environnement d'affaires plus agile pour les organismes publics, l'ensemble des ministères sera mis à contribution dans le but de réduire le fardeau administratif qui découle d'obligations ou de demandes. Ces démarches permettront de désigner et de mettre en œuvre des allègements additionnels.

Enfin, une révision majeure sera menée des obligations prévues aux lois, aux règlements, aux directives ou aux politiques, dans l'optique d'optimiser l'utilisation des ressources de l'État. Des moyens seront mis en place pour que cette révision atteigne rapidement ses pleins effets.

## **ALLÈGEMENT POUR LES BÉNÉFICIAIRES D'AIDES GOUVERNEMENTALES**

La simplification des processus administratifs vise également celles et ceux qui traitent avec l'État. Pour les organismes qui bénéficient d'aides gouvernementales, cela signifie de réduire la bureaucratie afin de leur permettre d'utiliser l'essentiel de leurs ressources pour la réalisation de leur mission.

Au Québec, plus de 5 300 organismes communautaires sont soutenus financièrement par environ 25 ministères ou organismes gouvernementaux. Un premier allègement a été adopté en 2024 visant à revoir les seuils pour la réalisation d'audits financiers dans les programmes normés qui visent ces organismes. Cette initiative permet de répondre à un besoin des organismes, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre croissante dans le domaine des auditeurs financiers.

Il s'agit seulement d'un premier pas. Le gouvernement poursuivra ses efforts en 2025-2026 afin d'harmoniser et de simplifier les redditions de comptes pour les bénéficiaires d'aides gouvernementales.

## **ADAPTER LES PROGRAMMES AUX RÉALITÉS RÉGIONALES**

Le gouvernement du Québec a à cœur d'appuyer le développement et la prospérité des régions et les programmes d'aide financière constituent un des principaux outils pour ce faire. Le Secrétariat soutiendra les ministères et les organismes afin qu'ils prennent en compte les réalités régionales dans l'élaboration de leurs normes de programme. La prise en compte de ces particularités pourra permettre de mieux répondre aux besoins des régions.

## **LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE DE LA PERFORMANCE**

Un État agile et à la hauteur des attentes de la population repose sur une culture de la performance. Une telle culture s'appuie notamment sur un suivi rigoureux et transparent des résultats des ministères et organismes.

## **ÉLARGISSEMENT DU SUIVI DE LA PERFORMANCE**

Depuis 2019, le Secrétariat diffuse publiquement des données sur la performance au moyen du Tableau de bord de la performance de l'administration publique. En comparant leurs résultats sur la base d'indicateurs communs, les organisations visées peuvent cerner plus aisément leurs axes d'amélioration. Ce suivi public renforce la transparence et l'imputabilité des dirigeants des organisations concernées.

Au fil des ans, les facettes couvertes et les organisations incluses n'ont cessé de s'accroître et de s'améliorer. Dans cette optique, le Secrétariat bonifiera dès 2026 le Tableau de bord gouvernemental en ajoutant de nouveaux indicateurs renseignant sur la performance. De plus, le Tableau de bord gouvernemental présentera une trentaine d'autres organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01). Pour la lecture suivante, d'autres organismes seront également ajoutés.

Afin de renforcer la culture de la performance, le Secrétariat demandera à partir de la lecture 2026 aux ministères et organismes qui atteignent un résultat global de moins de 75 % au Tableau de bord gouvernemental de réaliser un diagnostic de performance et de mettre en place un plan d'amélioration. Cela favorisera l'amélioration continue des organisations.

Enfin, pour hausser l'imputabilité, les normes et les suivis seront revus.

# LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX RÉGIONS DU QUÉBEC

---

## LES MARCHÉS PUBLICS : LEVIER ÉCONOMIQUE MAJEUR

L'incertitude qui découle du contexte géopolitique actuel est un puissant rappel du rôle prépondérant joué par les entreprises d'ici dans la prospérité du Québec et de chacune de ses régions. Lorsque les entreprises d'ici s'épanouissent et se développent, c'est tout le Québec qui en ressort plus fort.

Les marchés publics représentent un levier économique majeur pour stimuler les entreprises québécoises et réduire la dépendance aux importations. En 2023-2024, les marchés publics ont représenté 32 892 contrats de 25 000 \$ et plus, pour une valeur totale de 31,6 G\$. Déjà, la vaste majorité des contrats de services (91 %) et de travaux de construction (99 %) sont octroyés à des entreprises québécoises. C'est donc dans la catégorie des contrats d'approvisionnements en biens que le gouvernement a décidé d'intervenir prioritairement pour augmenter les achats québécois.

C'est dans cet objectif que le gouvernement du Québec a lancé sa Stratégie gouvernementale des marchés publics en février 2022. Déployée jusqu'en 2025-2026, celle-ci donne d'excellents résultats, et les effets se font déjà bien sentir à mi-parcours : les acquisitions de biens québécois ont connu une hausse de 1,2 G\$, ce qui a entraîné une hausse de 2,1 G\$ du produit intérieur brut réel du Québec et une hausse des investissements privés de 0,8 G\$.

Ces résultats positifs contribuent à rendre le Québec plus fort, mais la situation actuelle commande des interventions additionnelles afin de stimuler l'économie du Québec, de protéger nos entreprises et de les rendre plus résilientes.

## UN QUÉBEC PLUS FORT GRÂCE À L'ACHAT QUÉBÉCOIS

Déterminé à soutenir l'économie et les entreprises du Québec, le gouvernement donne l'exemple en favorisant l'achat québécois. Ce vecteur de richesse et de fierté contribue à réduire la dépendance envers les marchés extérieurs, notamment américains, tout en stimulant la création de richesse, au bénéfice du talent, du savoir-faire et des ressources propres au Québec.

Un premier geste fort et mesuré a été posé par le gouvernement dans le cadre de sa riposte aux droits de douane américains imposés sur nos produits. Le 4 mars 2025, une pénalité variant de 10 % à 25 % a été annoncée pour les entreprises situées aux États-Unis qui soumissionnent sur les appels d'offres gouvernementaux pour les contrats d'approvisionnement visés, soit de matériel informatique et de logiciels, de fournitures et équipements médicaux, de produits pharmaceutiques et d'instruments scientifiques. Le gouvernement demeure attentif à l'évolution de la situation dans sa réponse. Si cela s'avérait nécessaire, d'autres mesures pourraient être prises pour protéger notre économie.

Par ailleurs, le gouvernement maximisera l'utilisation de tous les leviers qui lui sont offerts par les accords de libéralisation des marchés publics auxquels il a adhéré pour rendre le Québec plus fort et résilient grâce aux achats réalisés par les organismes publics auprès des entreprises d'ici.

À cette fin, les organismes publics sont invités à mettre en place des marchés réservés aux petites entreprises du Québec, à appliquer une préférence de 10 % de la valeur ajoutée québécoise ou à spécifier une exigence de produits, de services ou de travaux de construction québécois. Ils sont également fortement incités à inclure dans leurs appels d'offres, lorsqu'applicables, des exigences pouvant être satisfaites par les entreprises d'ici, telles que l'empreinte carbone, l'usage de l'énergie verte, les gaz à effet de serre ou la responsabilité sociale.

Parallèlement, le gouvernement est aussi venu resserrer la possibilité offerte aux ministères et organismes de faire des acquisitions par l'intermédiaire de places de marché en ligne puisque ces dernières vendent peu ou pas de biens québécois et ne favorisent généralement pas l'approvisionnement des organismes publics auprès de fournisseurs régionaux, comme le prescrit la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1).

Ces mesures, couplées à celles mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics et à celles qui sont en réflexion, témoignent de la ferme volonté du gouvernement du Québec d'être exemplaire en matière d'achat québécois.

## **UN PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES QUI FAVORISE L'ACHAT QUÉBÉCOIS ET PROFITE AUX ENTREPRISES D'ICI**

Le gouvernement est mobilisé pour soutenir l'économie du Québec grâce au levier offert par les investissements publics dans les infrastructures publiques pour lesquels plus de 90 % des contrats (services et travaux de construction) sont octroyés à des entreprises québécoises. Investir dans les infrastructures, c'est investir dans les entreprises d'ici.

Ainsi, le gouvernement pose un geste fort en rehaussant à 164,0 G\$ les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2025-2035, soit une augmentation historique de 11,0 G\$, afin de soutenir notre économie et de protéger nos emplois ainsi que nos entreprises dans toutes les régions du Québec.

### **Plan québécois des infrastructures**

Le volume 6 du budget de dépenses, soit le Plan québécois des infrastructures (PQI), est un élément clé des documents budgétaires déposés annuellement à l'Assemblée nationale.

Il regroupe les informations concernant la planification des investissements du gouvernement en infrastructures publiques sur une période de dix ans.

Cet exercice annuel vise plus particulièrement à :

- obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- assurer une planification adéquate des infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des investissements publics;
- favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment en assurant une répartition appropriée des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures;
- contribuer à une priorisation des investissements publics en infrastructures.

Le PQI constitue un outil de planification qui permet de s'assurer que les fonds publics sont investis de façon optimale, conformément aux priorités du gouvernement et à la capacité de payer des citoyens.

Pour la période 2025-2035, le gouvernement a établi le niveau des investissements à 164,0 G\$, dont 65 % visent le maintien des infrastructures publiques, en excluant l'enveloppe centrale.

Pour assurer la contribution financière à des projets majeurs priorités, notamment pour une approbation de dossiers d'opportunité ou de dossiers d'affaires d'ici le 31 mars 2026, le gouvernement réserve, au PQI 2025-2035, un montant de 14,9 G\$ dans une enveloppe centrale, conformément à l'article 7 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3). Le transfert éventuel de montants de cette enveloppe centrale aux secteurs d'activité concernés requiert une décision du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor.

#### **Incidence de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert**

Depuis 2020-2021, le gouvernement a modifié l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les sommes versées à des bénéficiaires pour la construction d'infrastructures publiques.

Pour ces dépenses d'infrastructures subventionnées, le budget de dépenses doit considérer le rythme des travaux admissibles prévus devant être réalisés par les bénéficiaires des subventions. Cela a pour effet de constater la dépense de programmes plus rapidement dans la planification budgétaire.

Les infrastructures subventionnées inscrites au Plan québécois des infrastructures 2025-2035 ont une incidence budgétaire de 11,2 G\$ pour l'exercice 2025-2026. Ce montant fait l'objet de l'inscription d'une réserve au Fonds de suppléance.

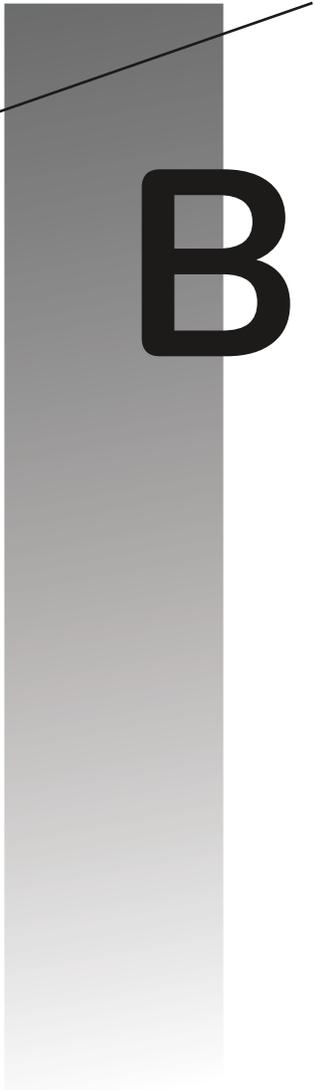
Que ce soit par les marchés publics ou les investissements réalisés dans ses infrastructures, le gouvernement continuera de soutenir et de protéger notre économie, nos emplois et nos entreprises en faisant du Québec sa priorité.



---

## **SECTION B**

### **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**



**B**



## LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

### 1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT 2025-2026

Le gouvernement maintient son engagement à l'effet de renouer avec des finances publiques saines en présentant, à l'occasion du Budget 2025-2026, son plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Afin de parvenir à cet objectif, le gouvernement a procédé au cours des derniers mois à un examen de l'ensemble de ses dépenses fiscales et budgétaires. Les gestes d'optimisation découlant de cet examen permettent de générer des économies au cadre financier grâce à l'amélioration de l'efficacité du régime fiscal et à l'optimisation de la prestation des services publics. Les premières actions de cet examen sont intégrées au présent Budget.

Pour l'exercice financier 2025-2026, les dépenses consolidées du gouvernement s'élèvent à 165 772,1 M\$ et sont réparties ainsi :

- 156 102,0 M\$ en dépenses des portefeuilles, liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et par les prix;
- 9 670,1 M\$ en dépenses du service de la dette, qui est notamment guidé par son niveau et les taux d'intérêt.

Les dépenses consolidées 2025-2026 sont en augmentation de 2 513,4 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 1,5 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles 2025-2026 sont en augmentation de 1,8 % comparativement aux dépenses des portefeuilles 2024-2025, notamment en raison des dépenses de 2024-2025 sans récurrence en 2025-2026, pour s'établir à 156 102,0 M\$. La croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,0 % plutôt qu'à 1,8 % en excluant les dépenses sans récurrence.

Quant au service de la dette, il représente environ 6,0 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

#### Dépenses consolidées<sup>1,2</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	Variation	
			M\$	%
Dépenses des portefeuilles	156 102,0	153 406,0	2 696,0	1,8 <sup>3</sup>
Service de la dette	9 670,1	9 852,7	(182,6)	(1,9)
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>165 772,1</b>	<b>163 258,7</b>	<b>2 513,4</b>	<b>1,5</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Source : ministère des Finances

<sup>3</sup> En excluant les dépenses de 2024-2025 sans récurrence en 2025-2026, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,0 % plutôt qu'à 1,8 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec - Mars 2025 du ministère des Finances.

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

## **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

- Les dépenses de ce portefeuille couvrent principalement les activités de Santé Québec<sup>1</sup>, qui regroupe les opérations de la presque totalité des établissements publics de santé et de services sociaux, ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles couvrent également les activités des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé et aux services sociaux, tels qu'Héma-Québec;
- Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé et de services sociaux, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

## **ÉDUCATION**

- Les dépenses de ce portefeuille sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Il comprend également les programmes visant à promouvoir le développement du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air ainsi que la gestion des parcs nationaux;
- De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

- Les dépenses de ce portefeuille sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement du niveau collégial et universitaire. Il comprend également l'aide financière aux études;
- De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire ainsi que selon celle des investissements en infrastructures pour les universités à charte.

À cet effet, l'annexe 1 présente le détail des dépenses consolidées par grand portefeuille pour les exercices financiers 2025-2026 et 2024-2025.

---

<sup>1</sup> Plus précisément, les établissements publics maintenant sous la gouverne de Santé Québec sont composés de 23 établissements publics territoriaux, dont le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, sept établissements publics autres que territoriaux et 17 établissements publics regroupés. Les quatre établissements desservant une population nordique et autochtone, soit le Centre de santé Inuulitsivik, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, le Centre local de services communautaires (CLSC) Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ne sont pas intégrés à Santé Québec.

## 2. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les dépenses du gouvernement, s'élevant à 165 772,1 M\$, sont établies sur une base consolidée qui consiste à additionner, ligne par ligne, les dépenses de programmes, soit les dépenses des ministères et des organismes budgétaires, ainsi que celles des entités consolidées qui sont constituées des dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux et des comptes à fin déterminée.

À ces dépenses s'ajoutent les dépenses financées par le régime fiscal, les mesures du Budget et les autres éléments de variation ainsi que les éliminations des opérations réciproques entre entités du périmètre comptable afin d'éviter de comptabiliser des dépenses en double, constituant ainsi les ajustements de consolidation.

Ainsi, les activités de plus de 150 entités et celles des réseaux sont regroupées pour représenter l'organisation financière du gouvernement, qui comprend les composantes suivantes :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les impôts et les taxes levés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service en particulier et les revenus prélevés à cette fin;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population, incluant notamment Santé Québec, instituée le 6 mai 2024 et qui regroupe, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, la presque totalité des établissements publics de santé et de services sociaux;
- les organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses.

L'information budgétaire consolidée des ministères et des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des réseaux et des comptes à fin déterminée se retrouve principalement au volume Crédits et dépenses des portefeuilles tandis que celle de l'Assemblée nationale et de ses sept personnes désignées se retrouve au volume Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées.

### Dépenses consolidées selon l'organisation financière<sup>1,2,3</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	Variation	
			M\$	%
<b>Dépenses des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)</b>	<b>130 633,6</b>	<b>129 764,1</b>	<b>869,5</b>	<b>0,7</b>
<b>Dépenses des entités consolidées</b>				
Fonds spéciaux	20 371,8	21 730,7		
Organismes autres que budgétaires	77 532,3	76 726,2		
Organismes des réseaux	28 153,9	27 188,3		
Comptes à fin déterminée	1 484,2	1 519,6		
<b>Sous-total</b>	<b>127 542,2</b>	<b>127 164,8</b>		
Dépenses financées par le régime fiscal	12 261,1	11 928,1		
Mesures du Budget et autres <sup>3</sup>	7,8	-		
Ajustements de la consolidation et autres	(114 342,7)	(115 451,0)		
<b>Dépenses des portefeuilles</b>	<b>156 102,0</b>	<b>153 406,0</b>	<b>2 696,0</b>	<b>1,8<sup>4</sup></b>
Service de la dette provenant des ministères et organismes budgétaires (fonds général)	6 449,9	6 575,1		
Service de la dette provenant des entités consolidées	5 829,2	5 957,3		
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 609,0)	(2 679,7)		
<b>Service de la dette</b>	<b>9 670,1</b>	<b>9 852,7</b>	<b>(182,6)</b>	<b>(1,9)</b>
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>165 772,1</b>	<b>163 258,7</b>	<b>2 513,4</b>	<b>1,5</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Source : ministère des Finances

<sup>3</sup> Les mesures du Budget 2025-2026 et les autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses se constituent de 514,4 M\$ pour les fonds spéciaux, de 467,1 M\$ pour les organismes autres que budgétaires, de 2,8 M\$ en dépenses financées par le régime fiscal et de 976,5 M\$ en éliminations négatives pour d'autres ajustements.

<sup>4</sup> En excluant les dépenses de 2024-2025 sans récurrence en 2025-2026, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,0 % plutôt qu'à 1,8 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec - Mars 2025 du ministère des Finances.

Le schéma suivant illustre le regroupement des composantes de l'organisation financière du gouvernement pour établir les dépenses consolidées totalisant 165 772,1 M\$.

### Dépenses consolidées regroupées selon les composantes de l'organisation financière<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

#### Budget des ministères et des organismes budgétaires

Dépenses financées par le fonds général

<b>Dépenses de programmes</b>	<b>130 633,6</b>
Service de la dette	6 449,9
Incluant des affectations à des fonds spéciaux et des subventions à des organismes autres que budgétaires	
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>137 083,5</b>

#### Dépenses des entités consolidées

Dépenses financées par des transferts provenant des dépenses de programmes des ministères, des revenus autonomes et des transferts fédéraux

Budget des fonds spéciaux	20 371,8
Budget des organismes autres que budgétaires	77 532,3
Budget des organismes des réseaux	28 153,9
Budget des comptes à fin déterminée	1 484,2
Service de la dette des entités consolidées	5 829,2
<b>Total</b>	<b>133 371,5</b>

#### Dépenses de consolidation

Ajustements de la consolidation et autres (éliminations intrasectorielles et intersectorielles)	(114 342,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation	7,8
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 609,0)
<b>Total</b>	<b>(116 943,9)</b>

#### Autres dépenses

Proviennent des revenus consolidés

Dépenses financées par le régime fiscal	<b>12 261,1</b>
---	-----------------

#### Dépenses consolidées

Dépenses des portefeuilles	156 102,0
Service de la dette	9 670,1
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>165 772,1</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

**ANNEXE 1****Dépenses consolidées par grand portefeuille<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	65 527,0	63 596,0	1 931,0	3,0
Éducation	23 517,0	23 016,0	501,0	2,2
Enseignement supérieur	11 311,0	11 081,0	230,0	2,1
Autres portefeuilles	56 347,0	55 713,0	634,0	1,1
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	(600,0)	
<b>Dépenses des portefeuilles</b>	<b>156 102,0</b>	<b>153 406,0</b>	<b>2 696,0</b>	<b>1,8<sup>3</sup></b>
Service de la dette	9 670,1	9 852,7	(182,6)	(1,9)
<b>Dépenses consolidées</b>	<b>165 772,1</b>	<b>163 258,7</b>	<b>2 513,4</b>	<b>1,5</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Source : ministère des Finances

<sup>3</sup> En excluant les dépenses de 2024-2025 sans récurrence en 2025-2026, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,0 % plutôt qu'à 1,8 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec - Mars 2025 du ministère des Finances.

---

## LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

---

### 1. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2024-2025

Pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses budgétaires probables du gouvernement s'établissent à 136 339,2 M\$, soit une augmentation de 5 633,9 M\$ par rapport à l'objectif de dépenses publié au Budget 2024-2025 de 130 705,3 M\$. Elles se composent des dépenses de programmes s'élevant à 129 764,1 M\$ et du service de la dette s'élevant à 6 575,1 M\$.

Les dépenses de programmes 2024-2025 sont en augmentation de 5 491,9 M\$ par rapport à l'objectif initial de 124 272,2 M\$.

Cette augmentation est notamment attribuable aux nouvelles initiatives de 373,4 M\$ annoncées depuis le Budget 2024-2025, soit :

- 15,0 M\$ pour augmenter le soutien au secteur forestier;
- 68,9 M\$ pour soutenir les Québécois;
- 289,5 M\$ pour assurer la sécurité des collectivités.

Les révisions de la situation économique et budgétaire totalisent, quant à elles, 5 118,5 M\$ et s'expliquent principalement par des dépenses plus élevées que prévu au ministère de la Santé et des Services sociaux, par les investissements en infrastructures, notamment en transport collectif, ainsi que par la variation en lien avec des moins-values durables et des provisions pour pertes révisées du Fonds du développement économique.

Plus précisément par :

- 1 611,4 M\$ pour des investissements additionnels au ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'assurer une meilleure prestation des soins de santé et de services sociaux;
- 1 000,0 M\$ pour une compensation financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable au Fonds des réseaux de transport terrestre afin de tenir compte de l'incidence de la modification comptable associée aux travaux déjà réalisés par les sociétés de transport en commun;
- 591,1 M\$ pour la variation des dépenses d'infrastructures subventionnées à la suite d'un décalage du rythme de réalisation des infrastructures;
- 515,0 M\$ pour la variation de la contribution du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie au Fonds du développement économique en lien avec des moins-values durables et des provisions pour pertes révisées;
- 323,8 M\$ pour les ajustements en rémunération, notamment pour couvrir la révision des coûts des régimes de retraite;

- 136,0 M\$ pour la réévaluation de la provision liée aux obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés;
- 128,3 M\$ pour la réévaluation de la provision découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Par ailleurs, les dépenses de programmes comprennent une réallocation de près de 1,0 % des dépenses, équivalente à environ 1 000,0 M\$, dont 600,0 M\$ initialement anticipé au Budget 2024-2025. Le solde de la réallocation de 1,0 % des dépenses a permis entre autres le financement des coûts additionnels :

- au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour un nombre de ménages admissibles au programme d'assistance sociale en 2024-2025 supérieur à celui prévu au Budget 2024-2025;
- au ministère de la Justice pour le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels.

Quant au service de la dette 2024-2025 du fonds général du fonds consolidé du revenu, il a augmenté de 142,0 M\$ par rapport à l'objectif initial de 6 433,1 M\$ en raison notamment des intérêts au titre des régimes de retraite plus élevés que prévu.

### Évolution des dépenses budgétaires 2024-2025<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
<b>Budget de dépenses 2024-2025</b>	<b>124 272,2</b>	<b>6 433,1</b>	<b>130 705,3</b>
<b>Nouvelles initiatives depuis mars 2024</b>			
Augmenter le soutien au secteur forestier	15,0	-	<b>15,0</b>
Soutenir les Québécois	68,9	-	<b>68,9</b>
Assurer la sécurité des collectivités	289,5	-	<b>289,5</b>
<b>Sous total - Nouvelles initiatives depuis mars 2024</b>	<b>373,4</b>		<b>373,4</b>
<b>Révision de la situation économique et budgétaire</b>			
Soins de santé et de services sociaux	1 611,4	-	<b>1 611,4</b>
Transport collectif des personnes	1 000,0	-	<b>1 000,0</b>
Infrastructures subventionnées	591,1	-	<b>591,1</b>
Moins-values durables et provisions pour pertes révisées	515,0	-	<b>515,0</b>
Ajustements en rémunération	323,8	-	<b>323,8</b>
Passif au titre des sites contaminés	136,0	-	<b>136,0</b>
Obligations de mise hors service d'immobilisations	128,3	-	<b>128,3</b>
Autres éléments	812,9	-	<b>812,9</b>
<b>Sous-total - Révision de la situation économique et budgétaire</b>	<b>5 118,5</b>		<b>5 118,5</b>
Service de la dette	-	142,0	<b>142,0</b>
	<b>5 491,9</b>	<b>142,0</b>	<b>5 633,9</b>
<b>Dépense probable 2024-2025</b>	<b>129 764,1</b>	<b>6 575,1</b>	<b>136 339,2</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En excluant des dépenses de programmes 2024-2025 les éléments sans récurrence au Budget 2025-2026, afin de faciliter la compréhension et d'assurer une cohérence dans la présentation des données, les dépenses de programmes comparatives 2024-2025 s'élèvent à 128 081,0 M\$. Elles représentent une augmentation de 11 461,3 M\$, ou de 9,8 %, comparativement aux dépenses de programmes comparatives 2023-2024 de 116 619,7 M\$.

Quant au service de la dette de 6 575,1 M\$, il représente une diminution de 246,3 M\$, ou de 3,6 %, par rapport à 2023-2024. La diminution s'explique principalement par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. L'augmentation rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 avait entraîné des pertes importantes.

Au total, les dépenses budgétaires comparatives du gouvernement pour 2024-2025 s'établissent à 134 656,1 M\$, en augmentation de 11 215,0 M\$, ou de 9,1 %, par rapport à l'exercice financier précédent.

### Variation des dépenses budgétaires 2024-2025<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	2024-2025	2023-2024	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	129 764,1	118 091,5 <sup>2</sup>	11 672,6	9,9
Moins : éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 <sup>3</sup>	(1 683,1)		(1 683,1)	
Moins : éléments sans récurrence au Budget 2024-2025 <sup>4</sup>	-	(1 471,8)	1 471,8	
<b>Dépenses de programmes comparatives</b>	<b>128 081,0</b>	<b>116 619,7</b>	<b>11 461,3</b>	<b>9,8</b>
Service de la dette	6 575,1	6 821,4 <sup>2</sup>	(246,3)	(3,6)
<b>Dépenses budgétaires comparatives</b>	<b>134 656,1</b>	<b>123 441,1</b>	<b>11 215,0</b>	<b>9,1</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Comptes publics 2023-2024

<sup>3</sup> L'information portant sur le détail des éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 se retrouve à l'annexe 1.

<sup>4</sup> Incluant notamment les coûts additionnels pour la gestion des feux de forêt de l'été 2023 ainsi que les mesures ponctuelles de la mise à jour économique de novembre 2023

## 2. LE BUDGET DE DÉPENSES 2025-2026

L'exercice financier 2025-2026 marque le début du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Les premières actions résultant de ce plan sont entre autres intégrées au budget des dépenses de programmes, soit celui des ministères et des organismes budgétaires. Ces actions visent à revoir les façons de faire de l'administration gouvernementale afin d'assurer le financement des services à la population à moindre coût.

Les dépenses de programmes s'élèvent à 130 633,6 M\$ en 2025-2026. Ces dépenses sont en augmentation de 2 552,6 M\$, ou de 2,0 %, par rapport à 2024-2025, en excluant des dépenses 2024-2025 les éléments sans récurrence au Budget 2025-2026.

Le service de la dette s'établit à 6 449,9 M\$, soit une diminution de 125,2 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à 2024-2025 qui s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Au total, pour l'exercice financier 2025-2026, les dépenses budgétaires du gouvernement présentent une augmentation de 1,8 % par rapport aux dépenses budgétaires comparatives 2024-2025, pour s'établir à 137 083,5 M\$.

### Variation des dépenses budgétaires 2025-2026<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	130 633,6	129 764,1	869,5	0,7
Moins : éléments sans récurrence au Budget 2025-2026		(1 683,1)	1 683,1	
<b>Dépenses de programmes comparatives</b>	<b>130 633,6</b>	<b>128 081,0</b>	<b>2 552,6</b>	<b>2,0</b>
Service de la dette	6 449,9	6 575,1	(125,2)	(1,9)
<b>Dépenses budgétaires comparatives</b>	<b>137 083,5</b>	<b>134 656,1</b>	<b>2 427,4</b>	<b>1,8</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En considérant les mesures du Budget 2025-2026 et en excluant les infrastructures subventionnées intégrées au Fonds de suppléance, la variation des dépenses de programmes comparatives de 2 552,6 M\$ en 2025-2026 est attribuable aux variations suivantes :

- une augmentation de 1 833,1 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit de 3,3 %;
- une augmentation de 560,9 M\$ au ministère de l'Éducation, soit de 2,9 %;
- une augmentation de 161,6 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur, soit de 1,8 %;
- une augmentation de 200,0 M\$ au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, soit de 11,1 %;
- une augmentation de 767,6 M\$ aux autres ministères, soit de 2,9 %;
- une diminution de 370,5 M\$ de la provision Fonds de suppléance administrée par le Conseil du trésor, qui comprend notamment les sommes pour couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier et celles pour les infrastructures subventionnées;
- une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ anticipée en 2025-2026, laquelle permet de maintenir le niveau de services aux citoyens.

## Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2025-2026 en considérant les mesures du Budget dans les portefeuilles<sup>1,2</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation	
	Budget de dépenses 2025-2026	Mesures du Budget	Budget de dépenses 2025-2026 incluant les mesures	Dépense probable 2024-2025	Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026	Dépense probable comparative 2024-2025	M\$	%
Santé et Services sociaux	57 028,4	772,0	<b>57 800,4</b>	55 979,5	(12,2)	<b>55 967,3</b>	1 833,1	3,3
Éducation	19 825,6	154,8	<b>19 980,4</b>	19 798,2	(378,6)	<b>19 419,5</b>	560,9	2,9
Enseignement supérieur	8 909,4	45,0	<b>8 954,4</b>	8 816,5	(23,7)	<b>8 792,8</b>	161,6	1,8
Économie, Innovation et Énergie	1 496,3	505,3	<b>2 001,6</b>	2 316,6	(515,0)	<b>1 801,6</b>	200,0	11,1
Autres ministères	26 982,6	695,2	<b>27 677,8</b>	27 663,7	(753,6)	<b>26 910,2</b>	767,6	2,9
Fonds de suppléance	16 991,4	(2 172,3)	<b>14 819,1</b>	15 189,6	-	<b>15 189,6</b>	(370,5)	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	<b>(600,0)</b>	-	-	-	(600,0)	
<b>Total</b>	<b>130 633,6</b>	-	<b>130 633,6</b>	<b>129 764,1</b>	<b>(1 683,1)</b>	<b>128 081,0</b>	<b>2 552,6</b>	<b>2,0</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

Par ailleurs, l'état d'avancement des projets conditionne le financement associé aux infrastructures subventionnées. En considérant cet état d'avancement, les variations des dépenses de programmes incluant les projets en infrastructures subventionnées sont les suivantes :

- une augmentation de 1 565,1 M\$ au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit de 2,6 %;
- une diminution de 175,3 M\$ au ministère de l'Éducation, soit de -0,7 %;
- une augmentation de 56,0 M\$ au ministère de l'Enseignement supérieur, soit de 0,6 %;
- une augmentation de 233,9 M\$ au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, soit de 12,2 %;
- une augmentation de 1 635,1 M\$ aux autres ministères, soit de 5,7 %;
- une diminution de 162,2 M\$ de la provision au Fonds de suppléance, considérant une diminution de 208,3 M\$ du niveau des infrastructures subventionnées 2025-2026 de 11 177,0 M\$, par rapport au niveau 2024-2025 de 11 385,3 M\$, à la suite d'un décalage du rythme de réalisation des infrastructures.

## Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2025-2026 en considérant les infrastructures subventionnées dans les portefeuilles<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation	
	Budget de dépenses 2025-2026 incluant les mesures	Infrastructures subventionnées	Budget de dépenses 2025-2026 incluant les éléments <sup>2</sup>	Dépense probable comparative 2024-2025 <sup>3</sup>	Infrastructures subventionnées	Dépense probable comparative 2024-2025	M\$	%
Santé et Services sociaux	57 800,4	3 781,7	<b>61 582,1</b>	55 967,3	4 049,7	<b>60 017,0</b>	1 565,1	2,6
Éducation	19 980,4	3 413,0	<b>23 393,4</b>	19 419,5	4 149,2	<b>23 568,7</b>	(175,3)	(0,7)
Enseignement supérieur	8 954,4	1 191,8	<b>10 146,2</b>	8 792,8	1 297,3	<b>10 090,2</b>	56,0	0,6
Économie, Innovation et Énergie	2 001,6	142,9	<b>2 144,4</b>	1 801,6	109,0	<b>1 910,6</b>	233,9	12,2
Autres ministères	27 677,8	2 647,6	<b>30 325,4</b>	26 910,2	1 780,1	<b>28 690,3</b>	1 635,1	5,7
Fonds de suppléance	14 819,1	(11 177,0)	<b>3 642,1</b>	15 189,6	(11 385,3)	<b>3 804,3</b>	(162,2)	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	<b>(600,0)</b>	-	-	-	(600,0)	
<b>Total</b>	<b>130 633,6</b>	-	<b>130 633,6</b>	<b>128 081,0</b>	-	<b>128 081,0</b>	<b>2 552,6</b>	<b>2,0</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Éléments intégrés au Fonds de suppléance

<sup>3</sup> Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

L'annexe 1 présente la variation des dépenses de programmes 2025-2026 par ministère.

### SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

#### Augmentation de 1 833,1 M\$ du budget de dépenses en 2025-2026, en excluant les infrastructures subventionnées

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 1 833,1 M\$ en 2025-2026, représentant 3,3 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des établissements de la santé et des services sociaux;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont le développement de places d'hébergement pour les aînés en perte d'autonomie;
- l'augmentation prévue des coûts relatifs aux médicaments et aux services pharmaceutiques;
- les sommes octroyées dans le cadre du Budget 2025-2026, notamment pour soutenir les services dispensés à la population.

Le budget de dépenses 2025-2026 permet également de financer le fonctionnement des organismes relevant du ministre de la Santé et de soutenir les divers organismes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

En tenant compte de la diminution de 268,0 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 1 565,1 M\$.

## ÉDUCATION

### **Augmentation de 560,9 M\$ du budget de dépenses en 2025-2026, en excluant les infrastructures subventionnées**

La croissance allouée au ministère de l'Éducation s'élève à 560,9 M\$ en 2025-2026, représentant 2,9 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite;
- les sommes octroyées dans le cadre du Budget 2025-2026, notamment pour favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation et pour poursuivre l'Offensive formation en construction;
- la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant du Budget 2024-2025 et de budgets antérieurs ainsi que de mises à jour économiques.

Le budget de dépenses 2025-2026 permet également de financer les programmes liés aux secteurs du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air ainsi que de soutenir le fonctionnement des organismes relevant du ministre de l'Éducation et des divers organismes œuvrant en éducation.

En tenant compte de la diminution de 736,2 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère diminue de 175,3 M\$.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### **Augmentation de 161,6 M\$ du budget de dépenses en 2025-2026, en excluant les infrastructures subventionnées**

La croissance allouée au ministère de l'Enseignement supérieur s'élève à 161,6 M\$ en 2025-2026, représentant 1,8 %.

Cette variation s'explique principalement par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur.

En tenant compte de la diminution de 105,6 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 56,0 M\$.

## ÉCONOMIE, INNOVATION ET ÉNERGIE

### **Augmentation de 200,0 M\$ du budget de dépenses en 2025-2026, en excluant les infrastructures subventionnées**

La croissance allouée au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie s'élève à 200,0 M\$ en 2025-2026, représentant 11,1 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- les initiatives de 505,3 M\$ annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026, notamment pour favoriser la réalisation de projets d'entreprises et pour soutenir les entreprises touchées par les tarifs américains;
- la diminution du montant alloué pour le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;
- la fin de mesures non récurrentes annoncées lors de budgets antérieurs.

En tenant compte de l'augmentation de 33,9 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 233,9 M\$.

## AUTRES MINISTÈRES

### **Augmentation de 767,6 M\$ du budget de dépenses en 2025-2026, représentant une croissance globale de 2,9 %, en excluant les infrastructures subventionnées**

Les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 7,7 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des dépenses de rémunération à la suite du règlement des principales conventions collectives des employés de l'administration de l'Assemblée nationale;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 15,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par les sommes prévues à l'intention du Directeur général des élections pour la tenue des élections générales municipales de 2025 et pour la préparation des élections générales provinciales de 2026, de même que par une augmentation des dépenses de rémunération à la suite du règlement des principales conventions collectives;
- le budget du **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** augmente de 677,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par la bonification du financement pour la construction de nouveaux logements abordables, par l'augmentation des paiements de compensations tenant lieu de taxes, par l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec, ainsi que par les mesures annoncées au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 275,7 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 953,6 M\$;
- le budget du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 14,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné de la diminution des sommes octroyées pour des mesures de budgets antérieurs et des mesures annoncées au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 3,4 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 18,0 M\$;

- en excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** augmente de 37,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et par une révision des coûts des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. En tenant compte de l'augmentation de 12,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 49,7 M\$;
- le budget du **ministère du Conseil exécutif** augmente de 2,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mesure annoncée au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 1,7 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 4,2 M\$;
- le budget du **ministère de la Culture et des Communications** diminue de 15,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2025-2026 et la fin de mesures de budgets antérieurs. En tenant compte de l'augmentation de 77,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 61,5 M\$;
- le budget du **ministère de la Cybersécurité et du Numérique** diminue de 28,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par la réalisation de certains projets visant l'accélération de la transformation numérique et le démarrage de nouveaux services rendus au cours de l'exercice 2024-2025 ainsi que par la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les Québécois à l'Internet haute vitesse. En tenant compte de la diminution de 2,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère diminue de 30,4 M\$;
- le budget du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** diminue de 103,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par le nombre de ménages admissibles aux programmes d'assistance sociale en 2024-2025. En tenant compte de la diminution de 0,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère diminue de 103,9 M\$;
- le budget du **ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs** augmente de 5,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs ainsi que par la mise en œuvre de celles annoncées au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 1,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 6,3 M\$;
- le budget du **ministère de la Famille** augmente de 148,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, par la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées, par l'actualisation des paramètres de financement du réseau, ainsi que par les mesures annoncées au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 78,7 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 226,9 M\$;
- en excluant le service de la dette, le budget du **ministère des Finances** augmente de 3,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2025-2026;
- le budget du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** augmente de 28,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2025-2026;

- le budget du **ministère de la Justice** augmente de 75,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par le financement du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels, par la poursuite de la mise en œuvre du Plan pour moderniser le système de justice ainsi que par les mesures annoncées au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 0,5 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 75,6 M\$;
- le budget du **ministère de la Langue française** augmente de 5,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2025-2026;
- le budget du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** diminue de 7,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs;
- le budget du **ministère des Ressources naturelles et des Forêts** diminue de 19,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs. En tenant compte de l'augmentation de 47,4 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 27,6 M\$;
- le budget du **ministère de la Sécurité publique** diminue de 264,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par des dépenses additionnelles en 2024-2025 notamment pour le règlement de la convention collective avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, le niveau de la population moyenne quotidienne en 2024-2025 dans les établissements de détention, les dépenses relatives à l'assistance de la Sûreté du Québec à certains corps de police autochtones en 2024-2025 ainsi que par la fin de mesures de budgets antérieurs. En tenant compte de l'augmentation de 0,2 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère diminue de 264,7 M\$;
- le budget du **ministère du Tourisme** diminue de 69,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin en 2024-2025 des sommes allouées au Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain. ainsi qu'à celles allouées aux Ententes de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme, et par une révision à la baisse des sommes allouées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique compensée par une augmentation des mesures annoncées au Budget 2025-2026. En tenant compte de l'augmentation de 137,9 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 68,8 M\$;
- le budget du **ministère des Transports et de la Mobilité durable** augmente de 256,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif annoncée à la mise à jour économique et financière de l'automne 2024 ainsi que par la variation de mesures de budgets antérieurs. En tenant compte de l'augmentation de 233,8 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du ministère augmente de 490,5 M\$;
- le budget du **ministère du Travail** diminue de 2,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre de mesures d'optimisation au portefeuille.

## FONDS DE SUPPLÉANCE

### **Diminution de 370,5 M\$ du budget de dépenses en 2025-2026, en excluant l'impact de l'intégration des infrastructures subventionnées dans les portefeuilles**

La diminution nette allouée à la provision Fonds de suppléance du Conseil du trésor s'élève à 370,5 M\$ en 2025-2026.

En tenant compte de l'intégration des infrastructures subventionnées dans les portefeuilles, la diminution de la provision Fonds de suppléance est portée à 162,2 M\$.

Le Fonds de suppléance permet notamment d'assurer le financement :

- des dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier;
- des obligations de mise hors service d'immobilisations.

À cette diminution s'ajoutent les sommes nettes prévues de 2 172,3 M\$ afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026 et de 11 177,0 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

## RÉALLOCATION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES EN COURS D'EXERCICE

### **Réallocation de 600,0 M\$ en 2025-2026**

Le Budget de dépenses 2025-2026 s'inscrit dans la poursuite des efforts qui ont été déployés au cours des dernières années afin d'accroître l'efficacité et d'assurer une saine gestion des dépenses publiques.

En assurant un suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, le gouvernement favorise le respect des objectifs fixés et rend possible la réallocation d'environ 1 % des dépenses de programmes en cours d'exercice financier.

Sur la base des réinvestissements constatés des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice financier 2025-2026. Cette réallocation contribue en partie à la marge de manœuvre prévue pour l'année 2025-2026 et permet de maintenir le niveau de services aux citoyens.

## ANNEXE 1

**Budget de dépenses<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026	Éléments intégrés au Fonds de suppléance		Budget de dépenses 2025-2026 (incluant les éléments)	Dépense probable 2024-2025	Infrastructures subventionnées intégrées au Fonds de suppléance
		Mesures du Budget	Infrastructures subventionnées			
Assemblée nationale <sup>2</sup>	198,0	-	-	<b>198,0</b>	190,4	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale <sup>2</sup>	172,4	-	-	<b>172,4</b>	157,2	-
Affaires municipales et Habitation	3 682,9	156,5	1 080,9	<b>4 920,2</b>	3 161,5	805,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 261,6	38,1	23,4	<b>1 323,1</b>	1 285,1	20,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale <sup>3</sup>	18 219,5	(2 172,3)	(11 145,0)	<b>4 902,2</b>	16 380,2	(11 365,5)
Conseil exécutif	567,6	22,4	22,2	<b>612,2</b>	587,6	20,5
Culture et Communications	820,9	125,0	359,5	<b>1 305,4</b>	961,5	282,4
Cybersécurité et Numérique	253,4	52,1	14,4	<b>319,9</b>	346,0	16,5
Économie, Innovation et Énergie	1 496,3	505,3	142,9	<b>2 144,4</b>	2 316,6	109,0
Éducation	19 825,6	154,8	3 413,0	<b>23 393,4</b>	19 798,2	4 149,2
Emploi et Solidarité sociale	5 204,6	64,2	-	<b>5 268,8</b>	5 437,3	0,1
Enseignement supérieur	8 909,4	45,0	1 191,8	<b>10 146,2</b>	8 816,5	1 297,3
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	529,3	20,8	8,8	<b>558,9</b>	544,8	7,8
Famille	4 076,2	34,2	293,4	<b>4 403,8</b>	3 677,1	214,7
Finances	209,6	1,8	-	<b>211,4</b>	160,0	-
Immigration, Francisation et Intégration	806,2	28,2	-	<b>834,4</b>	565,5	-
Justice	1 890,5	1,7	4,7	<b>1 896,9</b>	1 824,4	4,2
Langue française	80,4	7,0	0,1	<b>87,5</b>	81,8	0,1
Relations internationales et Francophonie	163,3	6,3	-	<b>169,6</b>	176,8	-
Ressources naturelles et Forêts	491,7	63,4	111,9	<b>667,0</b>	574,8	64,5
Santé et Services sociaux	57 028,4	772,0	3 781,7	<b>61 582,1</b>	55 979,5	4 049,7
Sécurité publique	2 169,8	32,7	26,6	<b>2 229,1</b>	2 637,8	26,3
Tourisme	123,9	19,0	369,8	<b>512,7</b>	273,0	231,9
Transports et Mobilité durable	3 016,2	21,8	299,9	<b>3 337,9</b>	3 781,4	66,1
Travail	35,9	-	-	<b>35,9</b>	49,3	-
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	<b>(600,0)</b>	-	-
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>130 633,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>130 633,6</b>	<b>129 764,1</b>	<b>-</b>
Service de la dette	6 449,9	-	-	6 449,9	6 575,1	-
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>137 083,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>137 083,5</b>	<b>136 339,2</b>	<b>-</b>

## ANNEXE 1 (suite)

	Éléments sans récurrence au Budget 2025-2026		Dépense probable comparative 2024-2025	Variation excluant les infrastructures		Variation incluant les infrastructures	
	Transferts de provisions	Autres éléments		M\$	%	M\$	%
Assemblée nationale <sup>2</sup>	-	-	190,4	7,7	4,0	7,7	4,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale <sup>2</sup>	-	-	157,2	15,2	9,6	15,2	9,6
Affaires municipales et Habitation	-	-	3 966,7	677,9	21,4	953,6	24,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	1 305,1	14,6	1,1	18,0	1,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale <sup>3</sup>	-	-	5 014,7	(333,0)	3,2	(112,5)	4,1
Conseil exécutif	-	-	608,1	2,5	0,4	4,2	0,7
Culture et Communications	-	-	1 243,9	(15,6)	(1,6)	61,5	4,9
Cybersécurité et Numérique	-	(12,2) <sup>4</sup>	350,3	(28,3)	(8,5)	(30,4)	(8,7)
Économie, Innovation et Énergie	-	(515,0) <sup>5</sup>	1 910,6	200,0	11,1	233,9	12,2
Éducation	(141,7)	(236,9) <sup>6</sup>	23 568,7	560,9	2,9	(175,3)	(0,7)
Emploi et Solidarité sociale	(64,7)	-	5 372,7	(103,8)	(1,9)	(103,9)	(1,9)
Enseignement supérieur	(23,7)	-	10 090,2	161,6	1,8	56,0	0,6
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	552,6	5,2	1,0	6,3	1,1
Famille	-	285,0 <sup>7</sup>	4 176,9	148,2	3,7	226,9	5,4
Finances	48,1	-	208,2	3,2	1,5	3,2	1,5
Immigration, Francisation et Intégration	240,0	-	805,6	28,8	3,6	28,8	3,6
Justice	(7,3)	-	1 821,3	75,1	4,1	75,6	4,2
Langue française	-	-	81,8	5,7	7,0	5,7	7,0
Relations internationales et Francophonie	-	-	176,8	(7,2)	(4,0)	(7,2)	(4,0)
Ressources naturelles et Forêts	-	-	639,4	(19,8)	(3,4)	27,6	4,3
Santé et Services sociaux	(12,2)	-	60 017,0	1 833,1	3,3	1 565,1	2,6
Sécurité publique	(27,3)	(143,0) <sup>8</sup>	2 493,8	(264,9)	(10,7)	(264,7)	(10,6)
Tourisme	-	(61,0) <sup>9</sup>	443,9	(69,1)	(32,6)	68,8	15,5
Transports et Mobilité durable	-	(1 000,0) <sup>10</sup>	2 847,5	256,7	9,2	490,5	17,2
Travail	(11,3)	-	38,0	(2,0)	(5,3)	(2,0)	(5,3)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	(600,0)	-	(600,0)	-
<b>Dépenses de programmes</b>	-	(1 683,1)	<b>128 081,0</b>	<b>2 552,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2 552,6</b>	<b>2,0</b>
Service de la dette	-	-	6 575,1	(125,2)	(1,9)	(125,2)	(1,9)
<b>Dépenses budgétaires</b>	-	(1 683,1)	<b>134 656,1</b>	<b>2 427,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2 427,4</b>	<b>1,8</b>

- <sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- <sup>2</sup> L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- <sup>3</sup> En excluant le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation excluant les infrastructures subventionnées est de 37,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,2 %. En incluant les infrastructures subventionnées de 32,0 M\$ en 2025 2026 et de 19,9 M\$ en 2024 2025, la variation est de 49,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,1 %.
- <sup>4</sup> Mesure de la mise à jour économique de novembre 2024 afin de déployer de nouveaux sites cellulaires pour assurer la sécurité des Québécois
- <sup>5</sup> Variation de la contribution du ministère au Fonds du développement économique en lien avec des moins-values durables et des provisions pour pertes révisées
- <sup>6</sup> Mesures du Budget 2024-2025 pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe pour 56,6 M\$ et poursuivre l'Offensive formation en construction pour 85,0 M\$, ainsi que mesure de la mise à jour économique de novembre 2023 visant à lancer l'Offensive en construction pour 95,3 M\$
- <sup>7</sup> Versement anticipé en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés
- <sup>8</sup> Impact du passage de la tempête tropicale Debby les 9 et 10 août 2024 pour 108,0 M\$ et dépassements à la SOPFEU pour la suppression des feux de forêt de l'été 2024 pour 35,0 M\$
- <sup>9</sup> Dépenses additionnelles encourues par le Parc olympique à la suite de l'incendie du 21 mars 2024
- <sup>10</sup> Compensation financière au Fonds des réseaux de transport terrestre afin de tenir compte de l'incidence de la modification comptable associée aux travaux déjà réalisés par les sociétés de transport en commun

---

## LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

---

### 1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2025-2026

La Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (L.Q. 2023, chapitre 34) a été sanctionnée le 13 décembre 2023. Cette loi a pour objet de mettre en place un système de santé et de services sociaux efficace, notamment en facilitant l'accès à des services de santé et à des services sociaux sécuritaires et de qualité, en renforçant la coordination des différentes composantes du système et en rapprochant des communautés les décisions liées à l'organisation et à la prestation des services.

Ainsi, depuis le 6 mai 2024, l'organisme autre que budgétaire Santé Québec<sup>1</sup> a été institué. Toutefois, le regroupement de la presque totalité des établissements publics de santé et de services sociaux est effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Les résultats probables<sup>2</sup> de ces établissements, présentés auparavant au réseau de la santé et des services sociaux, font désormais partie de Santé Québec.

Faisant suite à ce changement, la proportion des résultats des organismes autres que budgétaires par rapport aux résultats des entités consolidées s'est accrue. Puisque seuls les résultats des établissements desservant une population nordique et autochtone sont dorénavant présentés avec les résultats des réseaux, une nette diminution est observée à ce titre.

Pour l'exercice financier 2025-2026, les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 135 724,0 M\$ et à 133 371,5 M\$, avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 2 352,5 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2024-2025, ces résultats représentent une diminution de 3,6 M\$ qui se répartit ainsi :

- une diminution de 300,7 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une augmentation de 383,9 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une diminution de 78,5 M\$ des résultats prévus du réseau de l'éducation;
- une diminution de 12,8 M\$ des résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur;
- une augmentation de 28,2 M\$ des résultats prévus des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone;
- une diminution de 23,7 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

---

<sup>1</sup> Plus précisément, les établissements publics maintenant sous la gouverne de Santé Québec sont composés de 23 établissements publics territoriaux, dont le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, sept établissements publics autres que territoriaux et 17 établissements publics regroupés. Les quatre établissements desservant une population nordique et autochtone, soit le Centre de santé Inuulitsivik, le Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, le Centre local de services communautaires (CLSC) Naskapi et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ne sont pas intégrés à Santé Québec.

<sup>2</sup> Bien que le regroupement des établissements de santé et de services sociaux, à l'exception des établissements desservant une population nordique et autochtone, soit effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, les résultats probables de l'exercice financier 2024-2025 représentent une année complète.

## Résultats des entités consolidées en 2025-2026<sup>1,2,3</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025 <sup>4</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux <sup>5</sup>	27 014,4	24 838,5	<b>2 175,9</b>	28 217,0	25 740,4	2 476,6	(300,7)
Organismes autres que budgétaires <sup>5</sup>	78 584,1	78 470,9	<b>113,2</b>	77 861,2	78 131,9	(270,7)	383,9
Réseau de l'éducation <sup>6</sup>	21 115,5	21 044,6	<b>70,9</b>	20 552,9	20 403,5	149,4	(78,5)
Réseaux de l'enseignement supérieur <sup>6</sup>	6 261,3	6 261,3	-	6 034,1	6 021,3	12,8	(12,8)
Établissements desservant une population nordique et autochtone <sup>6</sup>	1 272,9	1 272,0	<b>0,9</b>	1 278,2	1 305,5	(27,3)	28,2
Comptes à fin déterminée <sup>5</sup>	1 475,8	1 484,2	<b>(8,4)</b>	1 534,8	1 519,5	15,3	(23,7)
<b>Résultat des entités consolidées</b>	<b>135 724,0</b>	<b>133 371,5</b>	<b>2 352,5</b>	<b>135 478,2</b>	<b>133 122,1</b>	<b>2 356,1</b>	<b>(3,6)</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2025-2026 et d'autres éléments de variation.

<sup>3</sup> Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et pour le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

<sup>4</sup> Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2025-2026.

<sup>5</sup> Les changements apportés à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

<sup>6</sup> Source : ministère des Finances

Par ailleurs, l'exercice financier 2025-2026 marque le début du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Les premières actions résultant de ce plan seront entre autres intégrées aux budgets des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des réseaux. Ces actions visent à revoir les façons de faire de l'administration gouvernementale afin d'assurer le financement des services à la population à moindre coût.

## 2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2025-2026

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 2 175,9 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2025-2026, soit une diminution de 300,7 M\$ par rapport à 2024-2025. En excluant la diminution des résultats de 577,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en augmentation de 276,3 M\$. Cette augmentation s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un surplus prévu de 6,1 M\$ au Fonds d'information sur le territoire en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 375,2 M\$ en 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 381,3 M\$ s'explique principalement par un transfert de 400,0 M\$ au bénéfice du Fonds des générations au cours de l'exercice 2024-2025;

- un surplus prévu de 211,8 M\$ au Fonds de financement en 2025-2026 comparativement à un surplus de 38,5 M\$ en 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 173,3 M\$ s'explique principalement par l'intégration des activités de prêts et d'emprunts de Financement-Québec à la suite de sa cessation d'activités au 1<sup>er</sup> avril 2025;
- un déficit prévu de 68,5 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2025-2026 comparativement à un surplus de 101,4 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 169,9 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues pour des activités associées aux services publics d'emploi notamment pour les entreprises;
- un surplus prévu de 15,3 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2025-2026 comparativement à un surplus de 93,6 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 78,3 M\$ s'explique principalement par la fusion, en 2024-2025, du Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques à ce fonds;
- un surplus prévu de 66,8 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2025-2026 comparativement à un surplus de 115,0 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 48,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues liées à la gestion des matières résiduelles et à la valorisation des sols contaminés excavés au cours de l'exercice financier 2025-2026;
- un déficit prévu de 4,5 M\$ au Fonds de la sécurité routière en 2025-2026 comparativement à un surplus de 24,5 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 29,0 M\$ est principalement attribuable aux coûts prévus pour le déploiement de nouveaux appareils de contrôle automatisés et la mise en place d'un régime de sanctions administratives pécuniaires qui découlent de la sanction de la Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière (L.Q. 2024, chapitre 10).

### Résultats 2025-2026 des fonds spéciaux<sup>1,2,3</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds d'information sur le territoire	207,6	201,5	6,1	207,4	582,6	(375,2)	381,3
Fonds de financement	3 203,7	2 991,9	211,8	2 752,4	2 713,9	38,5	173,3
Fonds de développement du marché du travail	1 136,6	1 205,1	(68,5)	1 190,3	1 088,9	101,4	(169,9)
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 714,1	1 698,7	15,3	1 758,2	1 664,5	93,6	(78,3)
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	416,7	350,0	66,8	369,9	254,9	115,0	(48,2)
Fonds de la sécurité routière	90,3	94,8	(4,5)	91,8	67,3	24,5	(29,0)
Autres fonds spéciaux	18 068,4	18 296,5	(228,1)	19 093,1	19 368,3	(275,2)	47,1
	24 837,4	24 838,5	(1,1)	25 463,0	25 740,4	(277,4)	276,3
Fonds des générations	2 177,0	-	2 177,0	2 754,0	-	2 754,0	(577,0)
<b>Résultats avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>27 014,4</b>	<b>24 838,5</b>	<b>2 175,9</b>	<b>28 217,0</b>	<b>25 740,4</b>	<b>2 476,6</b>	<b>(300,7)</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2025-2026 et d'autres éléments de variation.

<sup>3</sup> Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à la section Sommaire du budget des fonds spéciaux au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

### 3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2025-2026

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un surplus de 113,2 M\$ en 2025-2026 avant les ajustements de la consolidation comparativement à un déficit prévu de 270,7 M\$ en 2024-2025. Cette augmentation des résultats prévus de 383,9 M\$ s'explique en partie par les facteurs suivants :

- un surplus prévu de 20,8 M\$ à la Société d'habitation du Québec en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 288,7 M\$ en 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 309,5 M\$ est principalement attribuable au financement, en 2024-2025, de dépenses dans les programmes de construction de logements sociaux et abordables et de rénovation des logements à loyer modique à partir de revenus déjà perçus pour leur mise en œuvre;
- un surplus prévu de 9,5 M\$ à La Financière agricole du Québec en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 96,1 M\$ en 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 105,6 M\$ est principalement attribuable à la diminution prévue des dépenses de transfert pour les programmes d'assurances et de protection du revenu;

- un déficit prévu de 85,7 M\$ à Société de l'assurance automobile du Québec en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 149,4 M\$ en 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 63,7 M\$ est principalement attribuable au financement de la Société par le Fonds d'assurance automobile du Québec pour des activités de sécurité routière sous la responsabilité de la Société;
- un surplus prévu de 45,6 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales du Québec en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 105,6 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 60,0 M\$ est principalement attribuable à une diminution des transferts du gouvernement fédéral ainsi qu'à l'augmentation du volume des projets d'infrastructures locales;
- un déficit prévu de 45,4 M\$ à la Commission des services juridiques en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 17,2 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 28,2 M\$ est principalement attribuable à une aide financière ponctuelle octroyée en 2024-2025 pour soutenir l'offre de service de la Commission;
- un surplus prévu de 2,0 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 10,3 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 8,3 M\$ est principalement attribuable à une diminution des revenus de placement;
- un surplus prévu de 0,2 M\$ au Fonds d'aide aux actions collectives en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 7,4 M\$ en 2024-2025. Cette diminution des résultats de 7,2 M\$ est principalement attribuable à un revenu exceptionnel au cours de l'exercice 2024-2025.

### Résultats 2025-2026 des organismes autres que budgétaires<sup>1,2,3</sup> (en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Société d'habitation du Québec	2 712,1	2 691,3	20,8	1 950,6	2 239,3	(288,7)	309,5
La Financière agricole du Québec	650,1	640,7	9,5	649,5	745,6	(96,1)	105,6
Société de l'assurance automobile du Québec	431,4	517,1	(85,7)	348,8	498,2	(149,4)	63,7
Société de financement des infrastructures locales du Québec	769,6	724,0	45,6	809,0	703,4	105,6	(60,0)
Commission des services juridiques	198,9	244,3	(45,4)	224,8	242,0	(17,2)	(28,2)
Société de développement des entreprises culturelles	115,1	113,1	2,0	192,1	181,8	10,3	(8,3)
Fonds d'aide aux actions collectives	4,8	4,6	0,2	12,1	4,7	7,4	(7,2)
Santé Québec <sup>4</sup>	44 929,3	44 929,3	-	44 901,7	44 901,7	-	-
Autres organismes <sup>5</sup>	28 772,7	28 606,5	166,2	28 772,6	28 615,2	157,4	8,8
<b>Résultats avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>78 584,1</b>	<b>78 470,9</b>	<b>113,2</b>	<b>77 861,2</b>	<b>78 131,9</b>	<b>(270,7)</b>	<b>383,9</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2025-2026 et d'autres éléments de variation.

<sup>3</sup> Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à la section Sommaire du budget des organismes autres que budgétaires au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

<sup>4</sup> Bien que Santé Québec ait été institué le 6 mai 2024 et que le regroupement des établissements de santé et de services sociaux, à l'exception des établissements desservant une population nordique et autochtone, soit effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, les données représentent une année complète.

<sup>5</sup> Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 14 706,4 M\$ en 2025-2026, le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 4 566,4 M\$ en 2025-2026, la Société québécoise des infrastructures dont les revenus et les dépenses s'établissent à 3 855,7 M\$ en 2025-2026 et l'Agence du revenu du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 1 654,4 M\$ pour ce même exercice

#### 4. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DESSERVANT UNE POPULATION NORDIQUE ET AUTOCHTONE EN 2025-2026

Les résultats prévus des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone présentent un surplus de 71,8 M\$ pour l'exercice financier 2025-2026 comparativement à un surplus de 134,9 M\$ en 2024-2025, soit une diminution de 63,1 M\$.

##### Résultats 2025-2026 des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone<sup>1,2</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Réseau de l'éducation	21 115,5	21 044,6	70,9	20 552,9	20 403,5	149,4	(78,5)
Réseaux de l'enseignement supérieur	6 261,3	6 261,3	-	6 034,1	6 021,3	12,8	(12,8)
Établissements desservant une population nordique et autochtone	1 272,9	1 272,0	0,9	1 278,2	1 305,5	(27,3)	28,2
<b>Résultats avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>28 649,7</b>	<b>28 577,9</b>	<b>71,8</b>	<b>27 865,2</b>	<b>27 730,3</b>	<b>134,9</b>	<b>(63,1)</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Source : ministère des Finances

## 5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2025-2026

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un déficit de 8,4 M\$ pour l'exercice financier 2025-2026 comparativement à un surplus de 15,3 M\$ en 2024-2025, soit une diminution de 23,7 M\$.

### Résultats 2025-2026 des comptes à fin déterminée<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	2025-2026			2024-2025			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Résultats avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>1 475,8</b>	<b>1 484,2</b>	<b>(8,4)</b>	<b>1 534,8</b>	<b>1 519,5</b>	<b>15,3</b>	<b>(23,7)</b>

<sup>1</sup> Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à la section Sommaire du budget des comptes à fin déterminée au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

## 6. L'ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS DE RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2024-2025

Le regroupement de la presque totalité des établissements publics de santé et de services sociaux sous l'organisme autre que budgétaire Santé Québec est effectif depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Ainsi, les variations 2024-2025 des prévisions de revenus, de dépenses et de résultats par type d'entités ont été impactées et certaines ne sont pas comparables, soit pour les organismes autres que budgétaires et les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, mais cela n'a toutefois aucun impact global sur la variation des résultats.

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont supérieurs de 357,2 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2024-2025 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux sont en augmentation de 63,2 M\$;
- les résultats prévus des organismes autres que budgétaires sont en augmentation de 137,9 M\$;
- les résultats prévus du réseau de l'éducation sont en augmentation de 166,4 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur sont en diminution de 19,5 M\$;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en augmentation de 36,5 M\$.

## Évolution des prévisions de résultats des entités consolidées en 2024-2025<sup>1,2</sup>

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>3</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux	28 217,0	25 740,4	<b>2 476,6</b>	26 818,1	24 404,7	2 413,4	63,2
Organismes autres que budgétaires <sup>5</sup>	77 861,2	78 131,9	<b>(270,7)</b>	31 620,5	32 029,1	(408,6)	137,9
	106 078,2	103 872,3	<b>2 205,9</b>	58 438,6	56 433,8	2 004,8	201,1
Réseau de l'éducation <sup>4</sup>	20 552,9	20 403,5	<b>149,4</b>	20 233,2	20 250,2	(17,0)	166,4
Réseaux de l'enseignement supérieur <sup>4</sup>	6 034,1	6 021,3	<b>12,8</b>	6 045,4	6 013,1	32,3	(19,5)
Établissements desservant une population nordique et autochtone <sup>4,5</sup>	1 278,2	1 305,5	<b>(27,3)</b>	43 717,0	43 717,0	-	(27,3)
Comptes à fin déterminée	1 534,8	1 519,5	<b>15,3</b>	1 402,4	1 423,6	(21,2)	36,5
<b>Résultats avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>135 478,2</b>	<b>133 122,1</b>	<b>2 356,1</b>	<b>129 836,6</b>	<b>127 837,7</b>	<b>1 998,9</b>	<b>357,2</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 1 et 2.

<sup>3</sup> Les mesures du Budget 2024-2025 et les autres éléments de variations ont été intégrées aux prévisions, le cas échéant.

<sup>4</sup> Source : ministère des Finances

<sup>5</sup> En plus de celles des établissements desservant une population nordique et autochtone, les données présentées au Budget de dépenses 2024-2025 comprenaient celles des établissements publics de santé et de services sociaux qui ont été regroupés, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024, sous l'organisme autre que budgétaire Santé Québec. Les résultats probables 2024-2025 de ces établissements sont plutôt présentés à Santé Québec.

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

- Pour les fonds spéciaux :
  - un déficit prévu de 176,0 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 284,4 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette diminution des résultats de 460,4 M\$ s'explique principalement par la variation des revenus provenant du ministère responsable et les mesures applicables au transport en commun et à des programmes d'aide financière qui favorisent le développement et l'utilisation du transport en commun des personnes ou le développement et l'utilisation de modes de transport de personnes;
  - un surplus prévu de 101,4 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 34,0 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 135,4 M\$ s'explique principalement par des dépenses moindres que prévues pour des activités associées aux services publics d'emploi notamment pour les entreprises;

- un surplus prévu de 2 754,0 M\$ au Fonds des générations en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 2 622,0 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 132,0 M\$ s'explique principalement par une augmentation des revenus de placement;
  - un surplus prévu de 93,7 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 10,7 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 83,0 M\$ s'explique principalement par la fusion du Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques à ce fonds;
  - un déficit prévu de 18,3 M\$ au Fonds de la cybersécurité et du numérique en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 61,5 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 43,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant de la mesure du Budget 2024-2025 visant à poursuivre la transformation numérique;
  - un surplus prévu de 24,5 M\$ au Fonds de la sécurité routière en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 11,8 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 36,3 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des infractions détectées sur des chantiers routiers et à l'augmentation de la valeur de ces constats d'infraction;
  - un surplus de 115,0 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2024-2025 comparativement à un surplus anticipé de 79,5 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 35,5 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des revenus en 2024-2025 des redevances liées à la gestion des matières résiduelles et à la valorisation des sols contaminés excavés par rapport à ceux prévus au Budget de dépenses 2024-2025.
- Pour les organismes autres que budgétaires :
    - un surplus prévu de 105,6 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales du Québec comparativement à un surplus anticipé de 54,7 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 50,9 M\$ s'explique principalement par la constatation de revenus plus importants que prévus, compte tenu d'une réalisation des travaux plus rapide qu'anticipée des projets d'infrastructures;
    - un déficit prévu de 12,0 M\$ à la Société des Traversiers du Québec en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 41,5 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 29,5 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation de la subvention d'équilibre du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
    - un déficit prévu de 149,4 M\$ à la Société de l'assurance automobile du Québec en 2024-2025 comparativement à un déficit anticipé de 177,1 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 27,7 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des revenus provenant du Fonds d'assurance automobile du Québec;
    - un déficit de 17,2 M\$ à la Commission des services juridiques comparativement à un déficit anticipé de 38,1 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 20,9 M\$ s'explique principalement par une aide financière ponctuelle octroyée en 2024-2025 pour soutenir l'offre de services de la Commission;
    - un déficit prévu de 288,7 M\$ à la Société d'habitation du Québec comparativement à un déficit anticipé de 306,6 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 17,9 M\$ est notamment attribuable à une augmentation des revenus en provenance de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

- un surplus prévu de 136,7 M\$ à l'Autorité des marchés financiers comparativement à un surplus anticipé de 125,4 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 11,3 M\$ est principalement attribuable à des revenus de droits, de cotisations et de primes supérieurs à ceux prévus;
- un surplus de 23,8 M\$ à la Société du Plan Nord comparativement à un surplus anticipé de 13,5 M\$ au Budget de dépenses 2024-2025. Cette augmentation des résultats de 10,3 M\$ s'explique principalement par des revenus plus élevés que prévus provenant de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

## Évolution des prévisions de résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2024-2025<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Fonds spéciaux</b>							
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 697,2	6 873,2	(176,0)	6 243,9	5 959,5	284,4	(460,4)
Fonds de développement du marché du travail	1 190,3	1 088,9	101,4	1 185,8	1 219,8	(34,0)	135,4
Fonds des générations	2 754,0	-	2 754,0	2 622,0	-	2 622,0	132,0
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 758,2	1 664,5	93,7	1 771,6	1 760,9	10,7	83,0
Fonds de la cybersécurité et du numérique	665,2	683,5	(18,3)	559,8	621,3	(61,5)	43,2
Fonds de la sécurité routière	91,8	67,3	24,5	62,2	74,0	(11,8)	36,3
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	369,9	254,9	115,0	330,2	250,7	79,5	35,5
Autres fonds spéciaux	14 690,5	15 108,1	(417,6)	15 664,1	16 072,2	(408,1)	(9,5)
	28 217,0	25 740,4	2 476,6	26 818,1	24 404,7	2 413,4	63,2
<b>Organismes autres que budgétaires</b>							
Société de financement des infrastructures locales du Québec	809,0	703,4	105,6	583,0	528,3	54,7	50,9
Société des Traversiers du Québec	298,9	310,9	(12,0)	269,6	311,1	(41,5)	29,5
Société de l'assurance automobile du Québec	348,8	498,2	(149,4)	314,3	491,4	(177,1)	27,7
Commission des services juridiques	224,8	242,0	(17,2)	198,2	236,3	(38,1)	20,9
Société d'habitation du Québec	1 950,6	2 239,3	(288,7)	1 877,1	2 183,7	(306,6)	17,9
Autorité des marchés financiers	334,5	197,8	136,7	322,2	196,8	125,4	11,3
Société du Plan Nord	169,5	145,7	23,8	133,4	119,9	13,5	10,3
Santé Québec <sup>3</sup>	44 901,7	44 901,7	-	-	-	-	-
Autres organismes autres que budgétaires	28 823,4	28 892,9	(69,5)	27 922,7	27 961,6	(38,9)	(30,6)
	77 861,2	78 131,9	(270,7)	31 620,5	32 029,1	(408,6)	137,9
<b>Résultats avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>106 078,3</b>	<b>103 872,3</b>	<b>2 206,0</b>	<b>58 438,6</b>	<b>56 433,8</b>	<b>2 004,8</b>	<b>201,1</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Les mesures du Budget 2024-2025 ont été intégrées aux prévisions.

<sup>3</sup> Les résultats probables 2024-2025 portent sur une année complète.

## ANNEXE 1

Résultats probables 2024-2025 des fonds spéciaux<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Affaires municipales et Habitation</b>							
Fonds régions et ruralité	282,0	291,6	(9,6)	271,9	281,7	(9,8)	0,1
	282,0	291,6	(9,6)	271,9	281,7	(9,8)	0,1
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	28,1	28,1	-	29,5	29,5	-	-
	28,1	28,1	-	29,5	29,5	-	-
<b>Culture et Communications</b>							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,1	5,6	(0,5)	5,0	5,0	-	(0,5)
Fonds du patrimoine culturel québécois	22,5	24,9	(2,4)	21,6	42,5	(20,9)	18,5
	27,6	30,5	(2,9)	26,6	47,5	(20,9)	18,0
<b>Cybersécurité et Numérique</b>							
Fonds de la cybersécurité et du numérique	665,2	683,5	(18,3)	559,8	621,3	(61,5)	43,2
	665,2	683,5	(18,3)	559,8	621,3	(61,5)	43,2
<b>Économie, Innovation et Énergie</b>							
Capital ressources naturelles et énergie	9,6	8,4	1,2	10,1	0,2	10,0	(8,8)
Fonds des ressources naturelles	10,9	5,6	5,3	29,1	29,4	(0,4)	5,7
Fonds du développement économique	1 790,0	1 790,0	-	1 339,0	1 339,0	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,3	0,1	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1
	1 810,9	1 804,1	6,8	1 378,5	1 368,8	9,7	(3,0)
<b>Éducation</b>							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	180,6	164,8	15,8	191,9	158,9	32,9	(17,2)
	180,6	164,8	15,8	191,9	158,9	32,9	(17,2)
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	63,8	59,9	3,9	63,6	63,1	0,5	3,4
Fonds de développement du marché du travail	1 190,3	1 088,9	101,4	1 185,8	1 219,8	(34,1)	135,5
Fonds des biens et des services	200,0	222,7	(22,7)	189,2	213,4	(24,3)	1,6
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	18,2	18,2	-	18,3	18,3	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	68,4	67,0	1,4	52,0	53,1	(1,2)	2,5
	1 540,7	1 456,7	84,0	1 508,8	1 567,8	(59,0)	143,0

## ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2024-2025 des fonds spéciaux<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Enseignement supérieur</b>							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
<b>Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs</b>							
Fonds bleu	55,4	55,4	-	76,0	76,0	-	-
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 758,2	1 664,5	<b>93,6</b>	1 771,6	1 760,9	<b>10,7</b>	83,0
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	369,9	254,9	<b>115,0</b>	330,2	250,7	<b>79,5</b>	35,5
Fonds des ressources naturelles	-	-	-	0,2	0,1	<b>0,2</b>	(0,2)
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	-	-	-	208,4	205,3	<b>3,2</b>	(3,2)
	2 183,5	1 974,8	<b>208,7</b>	2 386,5	2 292,9	<b>93,5</b>	115,1
<b>Famille</b>							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3 541,0	3 541,0	-	3 392,2	3 392,2	-	-
	3 541,0	3 541,0	-	3 392,2	3 392,2	-	-
<b>Finances</b>							
Fonds de financement	2 752,4	2 713,9	<b>38,5</b>	2 745,9	2 703,5	<b>42,4</b>	(3,9)
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	241,0	241,0	-	226,0	226,0	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances	262,8	262,6	<b>0,1</b>	225,9	225,7	<b>0,1</b>	-
Fonds des générations	2 754,0	-	<b>2 754,0</b>	2 622,0	-	<b>2 622,0</b>	132,0
Fonds du centre financier de Montréal	2,3	1,9	<b>0,4</b>	2,2	1,9	<b>0,3</b>	0,1
Fonds du Plan Nord	131,6	145,7	<b>(14,1)</b>	125,8	145,7	<b>(19,9)</b>	5,8
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	3,6	3,6	<b>(0,1)</b>	3,5	4,0	<b>(0,4)</b>	0,4
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 327,7	1 327,7	-	1 282,7	1 282,7	-	-
	7 475,2	4 696,4	<b>2 778,8</b>	7 233,9	4 589,4	<b>2 644,5</b>	134,4
<b>Justice</b>							
Fonds Accès Justice	30,6	38,2	<b>(7,6)</b>	30,7	42,0	<b>(11,4)</b>	3,8
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	52,8	60,8	<b>(8,0)</b>	32,7	54,5	<b>(21,9)</b>	13,9
Fonds des registres du ministère de la Justice	52,1	50,2	<b>1,9</b>	44,2	51,5	<b>(7,3)</b>	9,2
Fonds du Tribunal administratif du Québec	49,9	51,0	<b>(1,2)</b>	49,9	51,0	<b>(1,2)</b>	-
	185,4	200,2	<b>(14,8)</b>	157,4	199,1	<b>(41,7)</b>	26,9

**ANNEXE 1 (suite)****Résultats probables 2024-2025 des fonds spéciaux<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Ressources naturelles et Forêts</b>							
Fonds des ressources naturelles	800,7	819,2	(18,4)	818,5	858,1	(39,6)	21,1
Fonds d'information sur le territoire	207,4	582,6	(375,2)	203,8	590,1	(386,3)	11,1
	1 008,1	1 401,8	(393,6)	1 022,3	1 448,2	(425,9)	32,2
<b>Santé et Services sociaux</b>							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	124,5	124,5	-	98,0	122,6	(24,7)	24,7
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	684,8	716,5	(31,7)	613,9	613,9	-	(31,7)
	809,3	841,0	(31,7)	711,9	736,6	(24,7)	(7,0)
<b>Sécurité publique</b>							
Fonds des services de police	882,9	882,9	-	828,8	828,8	-	-
	882,9	882,9	-	828,8	828,8	-	-
<b>Tourisme</b>							
Fonds de partenariat touristique	395,4	392,6	2,8	384,9	385,8	(0,9)	3,7
	395,4	392,6	2,8	384,9	385,8	(0,9)	3,7
<b>Transports et Mobilité durable</b>							
Fonds aérien	105,3	102,9	2,3	110,4	108,9	1,5	0,8
Fonds de gestion de l'équipement roulant	179,8	179,8	-	189,8	186,9	2,9	(2,9)
Fonds de la sécurité routière	91,8	67,3	24,5	62,2	74,0	(11,8)	36,2
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 697,2	6 873,2	(176,1)	6 243,9	5 959,5	284,3	(460,4)
	7 074,0	7 223,2	(149,2)	6 606,3	6 329,3	277,0	(426,2)
<b>Travail</b>							
Fonds du Tribunal administratif du travail	102,1	102,1	-	102,1	102,1	-	-
	102,1	102,1	-	102,1	102,1	-	-
<b>Total avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>28 217,0</b>	<b>25 740,4</b>	<b>2 476,6</b>	<b>26 818,2</b>	<b>24 404,7</b>	<b>2 413,5</b>	<b>63,2</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

<sup>2</sup> Les mesures du Budget 2024-2025 et les autres éléments de variations ont été intégrées aux prévisions, le cas échéant.

## ANNEXE 2

**Résultats probables 2024-2025 des organismes autres que budgétaires<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Affaires municipales et Habitation</b>							
Société d'habitation du Québec	1 950,6	2 239,3	<b>(288,7)</b>	1 877,1	2 183,7	<b>(306,5)</b>	17,8
	1 950,6	2 239,3	<b>(288,7)</b>	1 877,1	2 183,7	<b>(306,5)</b>	17,8
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>							
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	42,2	48,4	<b>(6,2)</b>	40,2	43,3	<b>(3,0)</b>	(3,1)
La Financière agricole du Québec	649,5	745,6	<b>(96,1)</b>	632,4	722,0	<b>(89,6)</b>	(6,5)
	691,7	794,1	<b>(102,3)</b>	672,6	765,3	<b>(92,7)</b>	(9,6)
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>							
Autorité des marchés publics	37,0	37,9	<b>(0,9)</b>	37,1	38,0	<b>(0,9)</b>	-
Centre d'acquisitions gouvernementales	66,9	66,5	<b>0,4</b>	59,1	57,2	<b>1,9</b>	(1,5)
Commission de la capitale nationale du Québec	35,1	38,0	<b>(2,9)</b>	27,0	35,4	<b>(8,4)</b>	5,4
Office des professions du Québec	13,3	13,4	<b>(0,1)</b>	13,2	14,2	<b>(1,0)</b>	0,9
Société québécoise des infrastructures	3 881,9	3 887,6	<b>(5,7)</b>	3 888,6	3 885,0	<b>3,6</b>	(9,3)
	4 034,2	4 043,4	<b>(9,2)</b>	4 025,1	4 029,8	<b>(4,8)</b>	(4,4)
<b>Culture et Communications</b>							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	117,8	119,9	<b>(2,1)</b>	108,0	111,9	<b>(4,0)</b>	1,9
Conseil des arts et des lettres du Québec	194,2	194,1	-	171,1	172,0	<b>(0,9)</b>	0,9
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	39,1	40,4	<b>(1,3)</b>	39,2	38,7	<b>0,5</b>	(1,9)
Musée d'Art contemporain de Montréal	16,7	16,7	<b>0,1</b>	13,2	17,0	<b>(3,8)</b>	3,9
Musée de la Civilisation	43,2	45,4	<b>(2,1)</b>	46,9	48,1	<b>(1,3)</b>	(0,9)
Musée national de l'histoire du Québec	-	0,7	<b>(0,7)</b>	-	-	-	(0,7)
Musée national des beaux-arts du Québec	34,1	34,1	-	34,5	34,5	-	-
Société de développement des entreprises culturelles	192,1	181,8	<b>10,3</b>	176,1	170,8	<b>5,3</b>	5,0
Société de la Place des Arts de Montréal	49,8	49,9	<b>(0,1)</b>	49,0	49,3	<b>(0,3)</b>	0,3
Société de télédiffusion du Québec	138,0	138,0	-	128,4	136,4	<b>(8,0)</b>	8,0
Société du Grand Théâtre de Québec	19,5	19,3	<b>0,2</b>	17,4	18,1	<b>(0,7)</b>	1,0
	844,6	840,2	<b>4,3</b>	783,7	796,9	<b>(13,2)</b>	17,5

**ANNEXE 2 (suite)****Résultats probables 2024-2025 des organismes autres que budgétaires<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Économie, Innovation et Énergie</b>							
Fonds de recherche du Québec	350,2	360,8	(10,6)	347,5	347,5	-	(10,6)
Régie de l'énergie	17,2	20,0	(2,8)	17,5	20,5	(3,0)	0,2
	367,4	380,8	(13,4)	365,0	368,1	(3,0)	(10,4)
<b>Éducation</b>							
Institut national des mines	1,5	1,5	-	1,0	1,0	-	-
Société des établissements de plein air du Québec	257,8	259,3	(1,5)	252,2	259,8	(7,6)	6,1
	259,4	260,8	(1,4)	253,2	260,8	(7,6)	6,2
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>							
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	31,9	31,9	-	31,8	31,8	-	-
	31,9	31,9	-	31,8	31,8	-	-
<b>Enseignement supérieur</b>							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	56,8	56,8	0,1	52,6	52,6	-	0,1
	56,8	56,8	0,1	52,6	52,6	-	0,1
<b>Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs</b>							
Fondation de la faune du Québec	17,9	17,8	-	21,3	21,2	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage	73,4	73,4	-	94,9	94,7	0,2	(0,2)
	91,2	91,2	-	116,2	116,0	0,3	(0,2)
<b>Finances</b>							
Agence du revenu du Québec	1 615,6	1 615,6	-	1 529,4	1 529,4	-	-
Autorité des marchés financiers	334,5	197,8	136,7	322,2	196,8	125,4	11,3
Financement-Québec	376,5	370,6	5,9	333,2	325,9	7,3	(1,5)
Institut de la statistique du Québec	56,1	55,9	0,2	54,4	56,2	(1,8)	2,1
Société de financement des infrastructures locales du Québec	809,0	703,4	105,6	583,0	528,3	54,7	50,8
	3 191,8	2 943,4	248,4	2 822,2	2 636,6	185,6	62,7
<b>Justice</b>							
Commission des services juridiques	224,8	242,0	(17,2)	198,2	236,3	(38,1)	20,9
Fonds d'aide aux actions collectives	12,1	4,7	7,4	4,7	4,7	-	7,4
Société québécoise d'information juridique	27,5	27,5	-	28,6	28,6	-	-
	264,4	274,2	(9,8)	231,5	269,5	(38,1)	28,3
<b>Langue française</b>							
Centre de la francophonie des Amériques	3,2	3,4	(0,1)	2,9	3,1	(0,2)	0,1
	3,2	3,4	(0,1)	2,9	3,1	(0,2)	0,1

## ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2024-2025 des organismes autres que budgétaires<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2024-2025 <sup>2</sup>			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
<b>Relations internationales et Francophonie</b>							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	4,7	5,5	(0,8)	7,5	7,9	(0,4)	(0,4)
	4,7	5,5	(0,8)	7,5	7,9	(0,4)	(0,4)
<b>Ressources naturelles et Forêts</b>							
Société de développement de la Baie-James	154,5	87,7	66,8	205,1	107,7	97,5	(30,6)
Société du Plan Nord	169,5	145,7	23,8	133,4	119,9	13,5	10,3
	324,0	233,4	90,7	338,6	227,6	111,0	(20,3)
<b>Santé et Services sociaux</b>							
Fonds de l'assurance médicaments	4 381,4	4 381,4	-	4 141,3	4 141,3	-	-
Héma-Québec	571,7	581,2	(9,5)	574,5	574,5	-	(9,5)
Institut national de santé publique du Québec	112,3	114,4	(2,1)	110,4	112,9	(2,5)	0,4
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	39,7	39,7	-	38,0	40,4	(2,3)	2,3
Régie de l'assurance maladie du Québec	14 459,8	14 459,8	-	14 073,1	14 073,1	-	-
Santé Québec	44 901,7	44 901,7	-	-	-	-	-
Urgences-santé	206,5	208,3	(1,7)	201,5	201,8	(0,3)	(1,5)
	64 673,2	64 686,5	(13,3)	19 138,9	19 144,0	(5,1)	(8,2)
<b>Sécurité publique</b>							
École nationale de police du Québec	66,0	66,0	-	63,6	63,6	-	-
École nationale des pompiers du Québec	3,1	3,3	(0,2)	3,1	3,5	(0,4)	0,2
	69,0	69,3	(0,2)	66,7	67,1	(0,4)	0,2
<b>Tourisme</b>							
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	159,6	179,4	(19,8)	61,2	77,7	(16,5)	(3,4)
Société du Centre des congrès de Québec	31,5	35,1	(3,7)	29,8	33,5	(3,8)	0,1
Société du Palais des congrès de Montréal	55,3	60,8	(5,5)	53,6	59,7	(6,2)	0,6
	246,3	275,3	(29,0)	144,6	170,9	(26,4)	(2,6)
<b>Transports et Mobilité durable</b>							
Société de l'assurance automobile du Québec	348,8	498,2	(149,3)	314,3	491,4	(177,1)	27,8
Société des Traversiers du Québec	298,9	310,9	(12,0)	269,6	311,1	(41,5)	29,4
	647,7	809,1	(161,4)	583,9	802,4	(218,6)	57,2
<b>Travail</b>							
Régie du bâtiment du Québec	109,0	93,5	15,5	106,5	94,9	11,6	3,9
	109,0	93,5	15,5	106,5	94,9	11,6	3,9
<b>Total avant les ajustements de la consolidation</b>	<b>77 861,2</b>	<b>78 131,9</b>	<b>(270,6)</b>	<b>31 620,6</b>	<b>32 029,1</b>	<b>(408,5)</b>	<b>137,9</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

<sup>2</sup> Les mesures du Budget 2024-2025 et les autres éléments de variations ont été intégrés aux prévisions, le cas échéant.



## LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2025-2026 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

### 1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2025-2026, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 137 083,5 M\$, dont 130 633,6 M\$, soit 95,3 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 6 449,9 M\$, soit 4,7 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2025-2026 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 63 955,9 M\$, soit 49,0 %, en dépenses de rémunération;
- 28 660,7 M\$, soit 21,9 %, en dépenses relatives au support;
- 24 780,4 M\$, soit 19,0 %, en dépenses de fonctionnement et autres.

La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée à l'annexe 1.

### Budget de dépenses 2025-2026 par supercatégorie et catégorie<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement et autres	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
<b>Supercatégories</b>								
Rémunération	4 780,2	-	-	-	-	-	<b>4 780,2</b>	3,5
Fonctionnement	-	9 061,8	-	-	-	-	<b>9 061,8</b>	6,6
Transfert	58 445,7	15 563,6	11 412,2	1 153,1	21 883,3	-	<b>108 458,0</b>	79,1
Affectation à un fonds spécial	729,9	755,0	22,4	216,6	6 777,4	-	<b>8 501,3</b>	6,2
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	432,3	<b>432,3</b>	0,3
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	(600,0)	-	-	-	-	<b>(600,0)</b>	(0,4)
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>63 955,9</b>	<b>24 780,4</b>	<b>11 434,7</b>	<b>1 369,7</b>	<b>28 660,7</b>	<b>432,3</b>	<b>130 633,6</b>	<b>95,3</b>
%	49,0	19,0	8,8	1,0	21,9	0,3	<b>100,0</b>	
Service de la dette	-	-	-	6 449,9	-	-	<b>6 449,9</b>	4,7
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>63 955,9</b>	<b>24 780,4</b>	<b>11 434,7</b>	<b>7 819,6</b>	<b>28 660,7</b>	<b>432,3</b>	<b>137 083,5</b>	<b>100,0</b>
Dépenses comparatives 2024-2025 <sup>2</sup>	62 433,4	25 822,6	11 736,9	8 087,7	28 042,5	216,1	136 339,2	

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

<sup>2</sup> Pour ce chapitre, les dépenses comparatives 2024-2025 représentent le budget de dépenses 2024-2025 présenté en structure 2025-2026 pour une meilleure comparaison.

## LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Les dépenses de rémunération comprennent les sommes allouées pour les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés. Elles comprennent également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec, en plus de comprendre tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Finalement, les dépenses de rémunération comprennent les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, et pour les honoraires des professionnels de la santé, ainsi que les affectations pour la rémunération du personnel imputé sur un fonds spécial.

Les dépenses de rémunération s'élèvent à 63 955,9 M\$ en 2025-2026 et se ventilent comme suit :

- 28 145,8 M\$, soit 44,0 %, consacrés aux établissements de santé et de services sociaux;
- 20 261,8 M\$, soit 31,7 %, destinés aux institutions d'enseignement;
- 9 214,5 M\$, soit 14,4 %, alloués aux professionnels de la santé;
- 6 333,8 M\$, soit 9,9 %, associés au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

En 2025-2026, les dépenses de rémunération augmentent de 1 522,5 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2024-2025. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 729,3 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales et la révision des coûts des régimes de retraite;
- au portefeuille « Éducation », une augmentation de 569,2 M\$ s'expliquant principalement par l'effet combiné des ajustements salariaux, des mesures sectorielles découlant des dernières conventions collectives, de la révision des coûts des régimes de retraite, de l'impact des clientèles sur les réseaux de l'éducation et de la mise en œuvre de mesures d'optimisation;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 215,5 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales et la révision des coûts des régimes de retraite;
- au portefeuille « Sécurité publique », une diminution de 120,6 M\$ s'expliquant principalement par les dépenses plus élevées en 2024-2025, découlant du règlement de la convention collective avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec;
- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 55,4 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et la révision des coûts des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

**Dépenses de rémunération prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026					Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
<b>Santé et Services sociaux</b>							
Établissements de santé et de services sociaux	23 470,6	1 840,4	2 833,6	<b>28 144,5</b>	44,0	27 274,2	870,3
Professionnels de la santé	9 214,5	-	-	<b>9 214,5</b>	14,4	9 358,4	(143,9)
Ministère	119,2	-	13,1	<b>132,3</b>	0,2	157,9	(25,7)
Autres bénéficiaires	335,7	-	50,4	<b>386,1</b>	0,6	357,6	28,5
	<b>33 140,0</b>	<b>1 840,4</b>	<b>2 897,1</b>	<b>37 877,4</b>	<b>59,2</b>	<b>37 148,1</b>	<b>729,3</b>
<b>Éducation</b>							
Institutions d'enseignement	13 246,3	1 599,0	1 490,5	<b>16 335,7</b>	25,5	15 767,7	568,0
Ministère	99,5	-	9,6	<b>109,1</b>	0,2	107,9	1,2
Autres bénéficiaires	3,9	-	-	<b>3,9</b>	-	3,9	-
	<b>13 349,7</b>	<b>1 599,0</b>	<b>1 500,0</b>	<b>16 448,7</b>	<b>25,7</b>	<b>15 879,5</b>	<b>569,2</b>
<b>Enseignement supérieur</b>							
Institutions d'enseignement	3 310,7	270,7	324,1	<b>3 905,5</b>	6,1	3 697,5	208,0
Ministère	52,8	-	6,0	<b>58,8</b>	0,1	54,7	4,1
Autres bénéficiaires	22,4	-	4,2	<b>26,6</b>	-	23,2	3,4
	<b>3 385,9</b>	<b>270,7</b>	<b>334,4</b>	<b>3 990,9</b>	<b>6,2</b>	<b>3 775,4</b>	<b>215,5</b>
<b>Sécurité publique</b>							
Ministère	1 228,6	-	100,3	<b>1 328,9</b>	2,1	1 449,5	(120,6)
	<b>1 228,6</b>	<b>-</b>	<b>100,3</b>	<b>1 328,9</b>	<b>2,1</b>	<b>1 449,5</b>	<b>(120,6)</b>
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>							
Ministère	156,0	717,5	44,2	<b>917,7</b>	1,4	861,0	56,7
Institutions d'enseignement	-	19,4	1,1	<b>20,6</b>	-	22,7	(2,1)
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,3	<b>1,3</b>	-	1,3	-
Autres bénéficiaires	41,5	-	7,8	<b>49,3</b>	0,1	48,6	0,8
	<b>197,5</b>	<b>736,9</b>	<b>54,5</b>	<b>988,9</b>	<b>1,5</b>	<b>933,5</b>	<b>55,4</b>
<b>Autres portefeuilles</b>							
Ministères	2 660,2	12,7	290,4	<b>2 963,4</b>	4,6	2 902,4	61,0
Autres bénéficiaires	316,0	-	41,6	<b>357,6</b>	0,6	344,9	12,7
	<b>2 976,2</b>	<b>12,7</b>	<b>332,0</b>	<b>3 321,0</b>	<b>5,2</b>	<b>3 247,3</b>	<b>73,7</b>
<b>Total</b>	<b>54 277,9</b>	<b>4 459,7</b>	<b>5 218,2</b>	<b>63 955,9</b>	<b>100,0</b>	<b>62 433,4</b>	<b>1 522,5</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	53 068,4	4 247,9	5 117,0	62 433,4			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

**Dépenses de rémunération prévues en 2025-2026 par portefeuille<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026					Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	125,7	12,2	15,1	<b>152,9</b>	0,2	143,6	9,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	104,3	0,6	11,4	<b>116,3</b>	0,2	104,9	11,4
Affaires municipales et Habitation	117,3	-	16,6	<b>133,9</b>	0,2	121,5	12,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	225,0	-	15,4	<b>240,5</b>	0,4	225,7	14,8
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	197,5	736,9	54,5	<b>988,9</b>	1,5	933,5	55,4
Conseil exécutif	125,7	-	14,4	<b>140,1</b>	0,2	138,4	1,8
Culture et Communications	119,8	-	18,7	<b>138,4</b>	0,2	140,0	(1,6)
Cybersécurité et Numérique	65,4	-	8,7	<b>74,1</b>	0,1	79,1	(5,0)
Économie, Innovation et Énergie	67,4	-	8,7	<b>76,1</b>	0,1	75,3	0,8
Éducation	13 349,7	1 599,0	1 500,0	<b>16 448,7</b>	25,7	15 879,5	569,2
Emploi et Solidarité sociale	343,0	-	38,8	<b>381,8</b>	0,6	369,7	12,1
Enseignement supérieur	3 385,9	270,7	334,4	<b>3 990,9</b>	6,2	3 775,4	215,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	200,4	-	24,7	<b>225,1</b>	0,4	224,8	0,3
Famille	95,8	-	11,9	<b>107,8</b>	0,2	105,0	2,7
Finances	101,7	-	10,8	<b>112,5</b>	0,2	111,5	1,0
Immigration, Francisation et Intégration	148,2	-	12,7	<b>160,9</b>	0,3	146,1	14,8
Justice	665,3	-	76,4	<b>741,8</b>	1,2	747,6	(5,9)
Langue française	42,0	-	4,2	<b>46,3</b>	0,1	46,1	0,2
Relations internationales et Francophonie	77,9	-	4,5	<b>82,4</b>	0,1	85,4	(3,0)
Ressources naturelles et Forêts	148,1	-	20,0	<b>168,2</b>	0,3	164,1	4,1
Santé et Services sociaux	33 140,0	1 840,4	2 897,1	<b>37 877,4</b>	59,2	37 148,1	729,3
Sécurité publique	1 228,6	-	100,3	<b>1 328,9</b>	2,1	1 449,5	(120,6)
Tourisme	24,4	-	2,6	<b>27,0</b>	-	26,8	0,3
Transports et Mobilité durable	164,3	-	14,8	<b>179,1</b>	0,3	178,3	0,8
Travail	14,4	-	1,5	<b>15,9</b>	-	13,6	2,4
<b>Total</b>	<b>54 277,9</b>	<b>4 459,7</b>	<b>5 218,2</b>	<b>63 955,9</b>	<b>100,0</b>	<b>62 433,4</b>	<b>1 522,5</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	53 068,4	4 247,9	5 117,0	62 433,4			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les sommes allouées pour les dépenses de soutien et d'administration encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires, incluant le Fonds de suppléance. Elles incluent notamment le coût lié à la réévaluation et aux obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations, les dépenses de désactualisation, de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Les dépenses de fonctionnement comprennent les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet, jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Finalement, elles comprennent les transferts pour le fonctionnement d'organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, et les affectations pour le fonctionnement d'un fonds spécial, incluant notamment l'amortissement des immobilisations et les autres coûts découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 780,4 M\$ en 2025-2026 et se ventilent comme suit :

- 11 565,2 M\$, soit 46,7 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 9 216,8 M\$, soit 37,2 %, pour les ministères;
- 2 946,0 M\$, soit 11,9 %, pour les institutions d'enseignement;
- 1 052,4 M\$, soit 4,2 %, pour les autres bénéficiaires.

En 2025-2026, les dépenses de fonctionnement diminuent de 1 042,3 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2024-2025. Cette diminution résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 388,9 M\$ s'expliquant principalement par l'indexation des dépenses non salariales des établissements de santé et de services sociaux ainsi que par la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment le développement de places d'hébergement pour les aînés en perte d'autonomie;
- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une diminution de 714,9 M\$ s'expliquant principalement par les sommes intégrées pour les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes des ministères et des organismes budgétaires en cours d'exercice financier, par les initiatives transformatrices de l'État des organismes ayant des rôles horizontaux pour l'administration publique, notamment la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et le Centre d'acquisitions gouvernementales, et par la diminution des obligations de mise hors service d'immobilisations en 2025-2026;
- au portefeuille « Éducation », une augmentation de 37,5 M\$, s'expliquant principalement par l'effet combiné de l'indexation des dépenses non salariales, de l'impact des clientèles sur les réseaux de l'éducation et de la mise en œuvre de mesures d'optimisation;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une diminution de 51,1 M\$ s'expliquant principalement par la mise en œuvre de mesures d'optimisation au portefeuille ainsi que par la diminution des crédits du Ministère affectés au Fonds des réseaux de transport terrestre pour les dépenses de fonctionnement de ce fonds;

- au portefeuille « Enseignement supérieur », une diminution de 59,3 M\$ s'expliquant notamment par la mise en œuvre de mesures d'optimisation;
- au portefeuille « Sécurité publique », une diminution de 57,8 M\$ s'expliquant principalement par des dépenses exceptionnelles, en 2024-2025, pour la suppression des feux de forêt par la Société de protection des forêts contre le feu ainsi que par la fin de mesures budgets antérieurs;
- une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ anticipée dès le début de l'exercice financier 2025-2026, laquelle permet de maintenir le niveau de services aux citoyens.

**Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026					Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Fonctionnement et autres	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
<b>Santé et Services sociaux</b>							
Établissements de santé et de services sociaux	-	11 565,2	-	<b>11 565,2</b>	46,7	11 200,0	365,1
Organismes et entreprises du gouvernement	-	-	685,2	<b>685,2</b>	2,8	353,1	332,1
Ministère	167,6	-	-	<b>167,6</b>	0,7	476,5	(309,0)
Autres bénéficiaires	-	-	27,6	<b>27,6</b>	0,1	27,0	0,6
	167,6	11 565,2	712,8	<b>12 445,6</b>	50,2	12 056,7	388,9
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>							
Ministère	5 964,1	-	-	<b>5 964,1</b>	24,1	6 679,5	(715,3)
Autres bénéficiaires	-	-	34,5	<b>34,5</b>	0,1	34,0	0,5
	5 964,1	-	34,5	<b>5 998,7</b>	24,2	6 713,5	(714,9)
<b>Éducation</b>							
Institutions d'enseignement	-	2 386,9	-	<b>2 386,9</b>	9,6	2 346,4	40,5
Ministère	283,1	-	-	<b>283,1</b>	1,1	285,9	(2,8)
Autres bénéficiaires	-	-	3,9	<b>3,9</b>	-	4,1	(0,3)
	283,1	2 386,9	3,9	<b>2 673,9</b>	10,8	2 636,4	37,5
<b>Transports et Mobilité durable</b>							
Ministère	855,8	-	-	<b>855,8</b>	3,5	906,8	(51,1)
	855,8	-	-	<b>855,8</b>	3,5	906,8	(51,1)
<b>Enseignement supérieur</b>							
Institutions d'enseignement	-	559,1	-	<b>559,1</b>	2,3	613,8	(54,7)
Ministère	51,5	-	-	<b>51,5</b>	0,2	53,8	(2,3)
Autres bénéficiaires	-	-	6,7	<b>6,7</b>	-	9,1	(2,3)
	51,5	559,1	6,7	<b>617,3</b>	2,5	676,6	(59,3)
<b>Sécurité publique</b>							
Ministère	572,2	-	-	<b>572,2</b>	2,3	630,0	(57,8)
Autres bénéficiaires	-	-	5,1	<b>5,1</b>	-	5,1	-
	572,2	-	5,1	<b>577,2</b>	2,3	635,0	(57,8)
<b>Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice</b>							
Ministère	(600,0)	-	-	<b>(600,0)</b>	(2,4)	-	(600,0)
	(600,0)	-	-	<b>(600,0)</b>	(2,4)	-	(600,0)

**Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026					Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Fonctionnement et autres	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
<b>Autres portefeuilles</b>							
Ministères	1 922,5	-	-	<b>1 922,5</b>	7,8	1 907,4	15,2
Organismes et entreprises du gouvernement	-	-	289,2	<b>289,2</b>	1,2	290,0	(0,8)
Autres bénéficiaires	-	-	0,3	<b>0,3</b>	-	0,3	-
	1 922,5	-	289,4	<b>2 212,0</b>	8,9	2 197,6	14,4
<b>Total</b>	<b>9 216,7</b>	<b>14 511,2</b>	<b>1 052,4</b>	<b>24 780,4</b>	<b>100,0</b>	<b>25 822,6</b>	<b>(1 042,3)</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	10 939,8	14 160,2	722,6	25 822,6			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

**Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2025-2026 par portefeuille<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026					Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Fonctionnement et autres	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	45,0	-	-	45,0	0,2	46,7	(1,7)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	41,6	-	-	41,6	0,2	37,0	4,6
Affaires municipales et Habitation	33,9	-	25,1	59,0	0,2	56,8	2,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	90,0	-	27,5	117,4	0,5	119,8	(2,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	5 964,1	-	34,5	5 998,7	24,2	6 713,5	(714,9)
Conseil exécutif	22,4	-	-	22,4	0,1	24,7	(2,3)
Culture et Communications	36,6	-	186,4	223,0	0,9	219,6	3,4
Cybersécurité et Numérique	97,8	-	-	97,8	0,4	111,4	(13,6)
Économie, Innovation et Énergie	33,8	-	2,8	36,6	0,1	33,5	3,1
Éducation	283,1	2 386,9	3,9	2 673,9	10,8	2 636,4	37,5
Emploi et Solidarité sociale	190,5	-	0,7	191,3	0,8	191,4	(0,1)
Enseignement supérieur	51,5	559,1	6,7	617,3	2,5	676,6	(59,3)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	147,4	-	-	147,4	0,6	148,5	(1,1)
Famille	121,2	-	-	121,2	0,5	123,2	(2,1)
Finances	51,3	-	7,3	58,6	0,2	58,6	-
Immigration, Francisation et Intégration	375,8	-	-	375,8	1,5	361,8	14,0
Justice	380,0	-	21,9	401,9	1,6	370,0	31,9
Langue française	18,7	-	2,4	21,0	0,1	21,7	(0,7)
Relations internationales et Francophonie	27,2	-	-	27,2	0,1	29,1	(1,9)
Ressources naturelles et Forêts	194,9	-	-	194,9	0,8	203,1	(8,2)
Santé et Services sociaux	167,6	11 565,2	712,8	12 445,6	50,2	12 056,7	388,9
Sécurité publique	572,2	-	5,1	577,2	2,3	635,0	(57,8)
Tourisme	6,1	-	15,3	21,4	0,1	33,3	(12,0)
Transports et Mobilité durable	855,8	-	-	855,8	3,5	906,8	(51,1)
Travail	8,3	-	-	8,3	-	7,3	1,0
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,4)	-	(600,0)
<b>Total</b>	<b>9 216,7</b>	<b>14 511,2</b>	<b>1 052,4</b>	<b>24 780,4</b>	<b>100,0</b>	<b>25 822,6</b>	<b>(1 042,3)</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	10 939,8	14 160,2	722,6	25 822,6			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

## LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital comprennent les transferts et les affectations pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations. Elles incluent notamment les travaux de construction, de rénovation ou de maintien de bâtiments, en plus d'inclure les travaux sur les infrastructures technologiques comme ceux pour le développement de nouvelles applications gouvernementales. Les transferts et les affectations peuvent être effectués pour des organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, comme les hôpitaux et les centres de services scolaires, ou être destinés à subventionner des immobilisations qui appartiennent à des tiers, comme les municipalités dans le cas du transport collectif et de l'assainissement des eaux ou les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

La plupart des dépenses en capital pour fins d'immobilisations se rapportent à des infrastructures publiques et sont planifiées sur une période de dix ans au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035. Les infrastructures subventionnées inscrites au PQI ont une incidence budgétaire de 10 177,0 M\$ pour l'exercice financier 2025-2026. Ce montant fait l'objet de l'inscription d'une provision au Fonds de suppléance, avec comme bénéficiaire les ministères, considérant que les bénéficiaires ultimes de cette provision seront connus au terme de son utilisation.

Ainsi, depuis le Budget 2024-2025, les dépenses affectées pour le remboursement du principal d'un service de dette à long terme ont été retirées des prévisions des ministères et des organismes budgétaires puisque les subventions relatives à des immobilisations sont dorénavant versées au comptant, en remboursement des emprunts temporaires contractés pendant la construction, le développement et l'amélioration.

Par ailleurs, des dépenses en capital sont aussi prévues en dehors du PQI pour des immobilisations privées subventionnées. Ces dépenses sont inscrites dans les portefeuilles concernés.

Les dépenses prévues pour le capital s'élèvent à 11 434,7 M\$ en 2025-2026, une diminution de 302,2 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2024-2025. Cette diminution résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une diminution de 208,3 M\$ attribuable principalement aux sommes provisionnées au Fonds de suppléance pour les infrastructures subventionnées;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une augmentation de 45,6 M\$ attribuable principalement aux dépenses de transfert pour le financement d'infrastructures de transport ferroviaire;
- au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation », une diminution de 41,4 M\$ attribuable principalement à la fin de certaines initiatives ministérielles et de programmes normés;
- au portefeuille « Économie, Innovation et Énergie », une diminution de 11,8 M\$ attribuable principalement au fait que le financement de certains projets d'infrastructures subventionnées, prévus en dehors du PQI, s'est terminé en 2024-2025;

- au portefeuille « Ressources naturelles et Forêts », une diminution de 25,8 M\$ attribuable principalement à la variation des mesures annoncées au Budget 2022-2023, dont celles visant à encourager l'innovation dans l'industrie forestière, à poursuivre le développement des chemins multiresources et à moderniser les opérations forestières;
- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une diminution de 63,8 M\$ attribuable principalement aux dépenses engagées par le Ministère en 2024-2025 pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables en partenariat avec les fonds fiscalisés.

**Dépenses de capital prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1,2</sup>**  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>						
Ministère	11 177,0	-	11 177,0	97,7	11 385,3	(208,3)
	11 177,0	-	11 177,0	97,7	11 385,3	(208,3)
<b>Transports et Mobilité durable</b>						
Organismes et entreprises du gouvernement	91,2	-	91,2	0,8	36,5	54,7
Entreprises du secteur privé	72,7	-	72,7	0,6	84,7	(12,0)
Autres bénéficiaires	20,2	-	20,2	0,2	17,3	2,9
	184,0	-	184,0	1,6	138,4	45,6
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>						
Entreprises du secteur privé	40,4	-	40,4	0,4	81,8	(41,4)
Autres bénéficiaires	0,3	-	0,3	-	0,3	(0,1)
	40,7	-	40,7	0,4	82,1	(41,4)
<b>Économie, Innovation et Énergie</b>						
Organismes à but non lucratif	9,5	-	9,5	0,1	21,3	(11,8)
	9,5	-	9,5	0,1	21,3	(11,8)
<b>Ressources naturelles et Forêts</b>						
Ministère	-	7,5	7,5	0,1	33,3	(25,8)
	-	7,5	7,5	0,1	33,3	(25,8)
<b>Affaires municipales et Habitation</b>						
Municipalités	-	-	-	-	63,8	(63,8)
	-	-	-	-	63,8	(63,8)
<b>Autres portefeuilles</b>						
Ministères	-	14,9	14,9	0,1	11,7	3,3
Autres bénéficiaires	1,0	-	1,0	-	1,0	-
	1,0	14,9	15,9	0,1	12,7	3,3
<b>Total</b>	<b>11 412,2</b>	<b>22,4</b>	<b>11 434,7</b>	<b>100,0</b>	<b>11 736,9</b>	<b>(302,2)</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	11 691,9	45,0	11 736,9			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

**Dépenses de capital prévues en 2025-2026 par portefeuille**<sup>1,2</sup>  
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	-	-	-	-	63,8	(63,8)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	40,7	-	40,7	0,4	82,1	(41,4)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	11 177,0	-	11 177,0	97,7	11 385,3	(208,3)
Culture et Communications	1,0	-	1,0	-	1,0	-
Économie, Innovation et Énergie	9,5	-	9,5	0,1	21,3	(11,8)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	6,0	6,0	0,1	-	6,0
Ressources naturelles et Forêts	-	7,5	7,5	0,1	33,3	(25,8)
Tourisme	-	8,9	8,9	0,1	11,7	(2,7)
Transports et Mobilité durable	184,0	-	184,0	1,6	138,4	45,6
<b>Total</b>	<b>11 412,2</b>	<b>22,4</b>	<b>11 434,7</b>	<b>100,0</b>	<b>11 736,9</b>	<b>(302,2)</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	11 691,9	45,0	11 736,9			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

## **LES DÉPENSES D'INTÉRÊT**

Les dépenses d'intérêt comprennent les transferts et les affectations pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations subventionnées lorsque la dépense d'intérêt est assumée en tout ou en partie par le gouvernement. Les transferts et les affectations peuvent être effectués pour des organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, ou être destinés à subventionner les intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations qui appartiennent à des tiers. Les dépenses d'intérêt comprennent également les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 7 819,6 M\$ en 2025-2026. Elles diminuent de 268,1 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2024-2025.

### **Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes**

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 369,7 M\$, ce qui représente une diminution de 143,0 M\$ comparativement à 2024-2025, s'expliquant notamment par une diminution au portefeuille « Santé et Services sociaux » attribuable au remboursement du principal sur la dette subventionnée des établissements de santé et de services sociaux et par une diminution aux portefeuilles « Éducation » et « Enseignement supérieur » attribuable à la variation des taux d'intérêt et du volume d'emprunt pour le financement des infrastructures de leurs réseaux respectifs.

### **Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu**

Les dépenses 2025-2026 affectées au service de la dette diminuent de 125,2 M\$ par rapport à 2024-2025, pour s'établir à 6 449,9 M\$. Cette diminution s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

## Dépenses d'intérêt prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Dettes subventionnées et autres <sup>2</sup>	Dettes gouvernementales	Total			
			M\$	%		
<b>Santé et Services sociaux</b>						
Établissements de santé et de services sociaux	340,4	-	340,4	24,9	391,9	(51,5)
	340,4	-	340,4	24,9	391,9	(51,5)
<b>Éducation</b>						
Institutions d'enseignement	333,3	-	333,3	24,3	395,6	(62,3)
Autres bénéficiaires	0,2	-	0,2	-	1,6	(1,4)
	333,6	-	333,6	24,4	397,2	(63,6)
<b>Enseignement supérieur</b>						
Institutions d'enseignement	197,4	-	197,4	14,4	224,3	(26,8)
Autres bénéficiaires	1,6	-	1,6	0,1	1,7	(0,1)
	199,0	-	199,0	14,5	226,0	(27,0)
<b>Autres portefeuilles</b>						
Municipalités	157,6	-	157,6	11,5	165,1	(7,5)
Organismes à but non lucratif	91,1	-	91,1	6,6	85,2	5,9
Autres bénéficiaires	248,0	-	248,0	18,1	247,3	0,7
	496,7	-	496,7	36,3	497,6	(0,8)
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>1 369,7</b>	<b>-</b>	<b>1 369,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 512,6</b>	<b>(143,0)</b>
<b>Service de la dette</b>						
Dettes directes	-	6 859,9	6 859,9		6 379,1	480,8
Compte des régimes de retraite	-	(354,0)	(354,0)		251,0	(605,0)
Avantages sociaux futurs	-	(56,0)	(56,0)		(55,0)	(1,0)
	-	6 449,9	6 449,9		6 575,1	(125,2)
<b>Total</b>	<b>1 369,7</b>	<b>6 449,9</b>	<b>7 819,6</b>		<b>8 087,7</b>	<b>(268,1)</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	1 512,6	6 575,1	8 087,7			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

### Dépenses d'intérêt prévues en 2025-2026 par portefeuille<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Dette subventionnée et autres <sup>2</sup>	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	199,4	-	199,4	14,6	216,6	(17,2)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	-	-	-	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	0,7	-	0,7	0,1	1,0	(0,3)
Conseil exécutif	4,0	-	4,0	0,3	3,0	1,0
Culture et Communications	62,7	-	62,7	4,6	51,7	11,0
Économie, Innovation et Énergie	1,5	-	1,5	0,1	1,3	0,1
Éducation	333,6	-	333,6	24,4	397,2	(63,6)
Emploi et Solidarité sociale	0,8	-	0,8	0,1	0,8	-
Enseignement supérieur	199,0	-	199,0	14,5	226,0	(27,0)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,4	-	0,4	-	0,6	(0,1)
Famille	24,3	-	24,3	1,8	18,1	6,2
Ressources naturelles et Forêts	0,4	-	0,4	-	0,4	-
Santé et Services sociaux	340,4	-	340,4	24,9	391,9	(51,5)
Sécurité publique	1,9	-	1,9	0,1	0,7	1,1
Tourisme	9,1	-	9,1	0,7	10,4	(1,3)
Transports et Mobilité durable	191,7	-	191,7	14,0	192,9	(1,2)
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>1 369,7</b>	<b>-</b>	<b>1 369,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 512,6</b>	<b>(143,0)</b>
<b>Service de la dette</b>						
Dette directe	-	6 859,9	6 859,9		6 379,1	480,8
Compte des régimes de retraite	-	(354,0)	(354,0)		251,0	(605,0)
Avantages sociaux futurs	-	(56,0)	(56,0)		(55,0)	(1,0)
	-	6 449,9	6 449,9		6 575,1	(125,2)
<b>Total</b>	<b>1 369,7</b>	<b>6 449,9</b>	<b>7 819,6</b>		<b>8 087,7</b>	<b>(268,1)</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	1 512,6	6 575,1	8 087,7			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

## LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les transferts et les affectations destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier pour les fins autres que celles mentionnées aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ». Elles ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieur comme dans le cas des prêts.

Les dépenses de support s'élèvent à 28 660,7 M\$ en 2025-2026 et se ventilent comme suit :

- 9 205,5 M\$, soit 32,1 %, pour les personnes;
- 6 510,2 M\$, soit 22,7 %, pour les organismes à but non lucratif;
- 3 526,7 M\$, soit 12,3 %, pour les municipalités;
- 3 520,2 M\$, soit 12,3 %, pour les entreprises du secteur privé;
- 3 278,2 M\$, soit 11,4 %, pour les institutions d'enseignement;
- 2 619,9 M\$, soit 9,2 %, pour les autres bénéficiaires.

En 2025-2026, les dépenses de support augmentent de 618,2 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2024-2025. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 398,0 M\$ s'expliquant principalement par une augmentation des coûts relatifs aux médicaments et aux services pharmaceutiques ainsi que par la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment la consolidation des initiatives liées aux services préhospitaliers d'urgence et l'appui aux organismes communautaires;
- au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », une diminution de 152,0 M\$ s'expliquant principalement par le nombre de ménages admissibles aux programmes d'assistance sociale en 2024-2025 et la diminution des sommes prévues de mesures de budgets antérieurs;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une diminution de 64,4 M\$ s'expliquant principalement par l'effet combiné de l'augmentation des montants prévus pour les bourses consécutives aux prêts, la fin graduelle du programme de bourses Perspective Québec ainsi que par la diminution des transferts pour le fonctionnement des universités à charte, soit celles exclues du périmètre comptable du gouvernement;
- au portefeuille « Famille », une augmentation de 407,2 M\$ s'expliquant principalement par l'impact financier en 2024-2025 d'un versement anticipé de 285,0 M\$ effectué en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. En excluant cet impact, les dépenses de support de ce portefeuille présentent une augmentation de 122,2 M\$ s'expliquant principalement par la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, par la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées, ainsi que par l'actualisation des paramètres de financement du réseau;

- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une augmentation de 583,8 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation des sommes accordées dans le cadre des programmes d'aide à la réalisation de logements de la Société d'habitation du Québec;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable » une augmentation de 258,4 M\$ s'expliquant principalement par la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2024;
- au portefeuille « Économie, Innovation et Énergie », une diminution de 281,2 M\$ s'expliquant principalement par la variation du montant alloué pour le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027, par la fin de mesures de budgets antérieurs, notamment pour le renouvellement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025, pour l'accompagnement des entreprises en région et la vitalisation des milieux et pour la poursuite de l'Offensive de transformation numérique, ainsi que par une diminution des coûts associés aux interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux;
- au portefeuille « Culture et Communications », une diminution de 144,2 M\$ s'expliquant principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs;
- au portefeuille « Éducation », une diminution de 83,7 M\$ s'expliquant principalement par la réduction des sommes octroyées à différentes mesures émanant du Budget 2024-2025, de budgets antérieurs ainsi que de mises à jour économiques;
- au portefeuille « Sécurité publique », une diminution de 158,0 M\$ s'expliquant principalement par des dépenses exceptionnelles, en 2024-2025, pour la gestion du rétablissement des sinistres majeurs, notamment pour la tempête post-tropicale Debby.

## Dépenses de support prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
<b>Santé et Services sociaux</b>						
Personnes	2 958,4	-	<b>2 958,4</b>	10,3	2 664,3	<b>294,1</b>
Établissements de santé et de services sociaux	1 249,1	-	<b>1 249,1</b>	4,4	1 361,5	<b>(112,3)</b>
Organismes à but non lucratif	1 215,9	-	<b>1 215,9</b>	4,2	1 190,3	<b>25,6</b>
Entreprises du secteur privé	763,2	-	<b>763,2</b>	2,7	748,5	<b>14,7</b>
Organismes et entreprises du gouvernement	176,0	-	<b>176,0</b>	0,6	-	<b>176,0</b>
Municipalités	2,4	-	<b>2,4</b>	-	2,4	-
	<b>6 365,0</b>	-	<b>6 365,0</b>	22,2	5 967,0	<b>398,0</b>
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>						
Personnes	3 556,0	277,8	<b>3 833,8</b>	13,4	3 950,0	<b>(116,2)</b>
Organismes à but non lucratif	72,5	446,4	<b>519,0</b>	1,8	551,9	<b>(33,0)</b>
Entreprises du secteur privé	18,6	127,7	<b>146,3</b>	0,5	145,0	<b>1,3</b>
Institutions d'enseignement	-	52,2	<b>52,2</b>	0,2	54,2	<b>(2,1)</b>
Municipalités	-	16,6	<b>16,6</b>	0,1	17,9	<b>(1,4)</b>
Autres bénéficiaires	-	57,5	<b>57,5</b>	0,2	58,2	<b>(0,7)</b>
	<b>3 647,1</b>	978,2	<b>4 625,3</b>	16,1	4 777,3	<b>(152,0)</b>
<b>Enseignement supérieur</b>						
Institutions d'enseignement	3 037,7	25,0	<b>3 062,7</b>	10,7	3 104,1	<b>(41,5)</b>
Personnes	1 025,2	-	<b>1 025,2</b>	3,6	1 038,5	<b>(13,3)</b>
Organismes à but non lucratif	11,3	-	<b>11,3</b>	-	20,8	<b>(9,6)</b>
	<b>4 074,1</b>	25,0	<b>4 099,1</b>	14,3	4 163,5	<b>(64,4)</b>
<b>Famille</b>						
Organismes à but non lucratif	98,5	2 737,4	<b>2 835,9</b>	9,9	2 533,5	<b>302,4</b>
Entreprises du secteur privé	10,1	971,9	<b>982,0</b>	3,4	877,4	<b>104,6</b>
Municipalités	2,6	1,5	<b>4,1</b>	-	3,9	<b>0,2</b>
Institutions d'enseignement	0,8	-	<b>0,8</b>	-	0,7	<b>0,1</b>
	<b>112,1</b>	3 710,7	<b>3 822,8</b>	13,3	3 415,5	<b>407,2</b>

**Dépenses de support prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
<b>Affaires municipales et Habitation</b>						
Municipalités	2 003,2	227,8	<b>2 231,0</b>	7,8	1 864,4	<b>366,5</b>
Organismes à but non lucratif	425,0	44,6	<b>469,7</b>	1,6	457,3	<b>12,4</b>
Personnes	296,7	-	<b>296,7</b>	1,0	374,4	<b>(77,6)</b>
Entreprises du secteur privé	285,6	4,9	<b>290,5</b>	1,0	9,2	<b>281,3</b>
Institutions d'enseignement	0,2	2,5	<b>2,7</b>	-	1,5	<b>1,2</b>
Autres bénéficiaires	0,1	-	<b>0,1</b>	-	-	<b>0,1</b>
	<b>3 010,8</b>	<b>279,8</b>	<b>3 290,6</b>	<b>11,5</b>	<b>2 706,8</b>	<b>583,8</b>
<b>Transports et Mobilité durable</b>						
Organismes et entreprises du gouvernement	211,9	812,3	<b>1 024,3</b>	3,6	976,6	<b>47,7</b>
Municipalités	146,0	370,3	<b>516,3</b>	1,8	302,6	<b>213,6</b>
Personnes	59,0	-	<b>59,0</b>	0,2	59,0	-
Organismes à but non lucratif	4,9	-	<b>4,9</b>	-	7,4	<b>(2,5)</b>
Entreprises du secteur privé	1,0	-	<b>1,0</b>	-	1,4	<b>(0,4)</b>
Institutions d'enseignement	0,3	-	<b>0,3</b>	-	0,3	-
	<b>423,0</b>	<b>1 182,6</b>	<b>1 605,7</b>	<b>5,6</b>	<b>1 347,2</b>	<b>258,4</b>
<b>Économie, Innovation et Énergie</b>						
Entreprises du secteur privé	36,5	331,2	<b>367,7</b>	1,3	508,5	<b>(140,8)</b>
Organismes à but non lucratif	238,3	-	<b>238,3</b>	0,8	378,2	<b>(139,9)</b>
Institutions d'enseignement	116,5	-	<b>116,5</b>	0,4	117,2	<b>(0,7)</b>
Municipalités	104,4	-	<b>104,4</b>	0,4	104,6	<b>(0,2)</b>
Personnes	96,9	-	<b>96,9</b>	0,3	96,5	<b>0,4</b>
Autres bénéficiaires	39,4	2,1	<b>41,5</b>	0,1	41,4	<b>0,2</b>
	<b>632,0</b>	<b>333,3</b>	<b>965,3</b>	<b>3,4</b>	<b>1 246,4</b>	<b>(281,2)</b>
<b>Culture et Communications</b>						
Organismes à but non lucratif	312,6	-	<b>312,6</b>	1,1	399,4	<b>(86,8)</b>
Entreprises du secteur privé	56,3	-	<b>56,3</b>	0,2	107,7	<b>(51,5)</b>
Personnes	14,2	-	<b>14,2</b>	-	17,1	<b>(2,9)</b>
Municipalités	6,5	-	<b>6,5</b>	-	8,7	<b>(2,2)</b>
Institutions d'enseignement	1,9	-	<b>1,9</b>	-	2,0	<b>(0,1)</b>
Autres bénéficiaires	4,2	-	<b>4,2</b>	-	5,1	<b>(0,8)</b>
	<b>395,7</b>	<b>-</b>	<b>395,7</b>	<b>1,4</b>	<b>539,9</b>	<b>(144,2)</b>

## Dépenses de support prévues en 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
<b>Éducation</b>						
Organismes à but non lucratif	306,6	-	<b>306,6</b>	1,1	314,5	<b>(7,9)</b>
Personnes	40,1	-	<b>40,1</b>	0,1	40,1	-
Institutions d'enseignement	14,5	-	<b>14,5</b>	0,1	91,6	<b>(77,0)</b>
Autres bénéficiaires	7,6	0,8	<b>8,3</b>	-	7,0	<b>1,3</b>
	368,7	0,8	<b>369,5</b>	1,3	453,2	<b>(83,7)</b>
<b>Sécurité publique</b>						
Municipalités	192,7	-	<b>192,7</b>	0,7	260,6	<b>(68,0)</b>
Organismes à but non lucratif	41,6	-	<b>41,6</b>	0,1	48,8	<b>(7,2)</b>
Personnes	12,9	-	<b>12,9</b>	-	81,6	<b>(68,7)</b>
Entreprises du secteur privé	2,7	-	<b>2,7</b>	-	14,2	<b>(11,5)</b>
Institutions d'enseignement	0,4	-	<b>0,4</b>	-	0,5	<b>(0,1)</b>
Autres bénéficiaires	11,5	-	<b>11,5</b>	-	14,2	<b>(2,6)</b>
	261,8	-	<b>261,8</b>	0,9	419,8	<b>(158,0)</b>
<b>Autres portefeuilles</b>						
Entreprises du secteur privé	810,9	99,6	<b>910,5</b>	3,2	943,6	<b>(33,1)</b>
Personnes	868,3	-	<b>868,3</b>	3,0	771,4	<b>96,9</b>
Organismes à but non lucratif	435,9	118,6	<b>554,5</b>	1,9	679,9	<b>(125,4)</b>
Municipalités	406,5	46,4	<b>452,9</b>	1,6	491,4	<b>(38,5)</b>
Institutions d'enseignement	26,4	-	<b>26,4</b>	0,1	31,0	<b>(4,6)</b>
Autres bénéficiaires	45,0	2,3	<b>47,3</b>	0,2	88,5	<b>(41,1)</b>
	2 593,0	267,0	<b>2 860,0</b>	10,0	3 005,8	<b>(145,8)</b>
<b>Total</b>	<b>21 883,3</b>	<b>6 777,4</b>	<b>28 660,7</b>	<b>100,0</b>	<b>28 042,5</b>	<b>618,2</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	21 412,7	6 629,8	28 042,5			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

**Dépenses de support prévues en 2025-2026 par portefeuille<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Assemblée nationale	0,1	-	<b>0,1</b>	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	14,5	-	<b>14,5</b>	0,1	13,6	<b>0,9</b>
Affaires municipales et Habitation	3 010,8	279,8	<b>3 290,6</b>	11,5	2 706,8	<b>583,8</b>
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	863,0	-	<b>863,0</b>	3,0	860,2	<b>2,8</b>
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	29,2	25,0	<b>54,2</b>	0,2	58,4	<b>(4,2)</b>
Conseil exécutif	400,1	-	<b>400,1</b>	1,4	414,4	<b>(14,3)</b>
Culture et Communications	395,7	-	<b>395,7</b>	1,4	539,9	<b>(144,2)</b>
Cybersécurité et Numérique	81,4	-	<b>81,4</b>	0,3	125,1	<b>(43,7)</b>
Économie, Innovation et Énergie	632,0	333,3	<b>965,3</b>	3,4	1 246,4	<b>(281,2)</b>
Éducation	368,7	0,8	<b>369,5</b>	1,3	453,2	<b>(83,7)</b>
Emploi et Solidarité sociale	3 647,1	978,2	<b>4 625,3</b>	16,1	4 777,3	<b>(152,0)</b>
Enseignement supérieur	4 074,1	25,0	<b>4 099,1</b>	14,3	4 163,5	<b>(64,4)</b>
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	110,3	39,9	<b>150,2</b>	0,5	174,0	<b>(23,7)</b>
Famille	112,1	3 710,7	<b>3 822,8</b>	13,3	3 415,5	<b>407,2</b>
Finances	37,8	0,6	<b>38,4</b>	0,1	39,2	<b>(0,8)</b>
Immigration, Francisation et Intégration	269,5	-	<b>269,5</b>	0,9	271,7	<b>(2,2)</b>
Justice	711,0	20,8	<b>731,9</b>	2,6	667,4	<b>64,4</b>
Langue française	13,1	-	<b>13,1</b>	-	13,9	<b>(0,7)</b>
Relations internationales et Francophonie	50,6	3,1	<b>53,7</b>	0,2	58,5	<b>(4,8)</b>
Ressources naturelles et Forêts	0,6	120,0	<b>120,7</b>	0,4	150,8	<b>(30,2)</b>
Santé et Services sociaux	6 365,0	-	<b>6 365,0</b>	22,2	5 967,0	<b>398,0</b>
Sécurité publique	261,8	-	<b>261,8</b>	0,9	419,8	<b>(158,0)</b>
Tourisme	-	57,5	<b>57,5</b>	0,2	142,2	<b>(84,7)</b>
Transports et Mobilité durable	423,0	1 182,6	<b>1 605,7</b>	5,6	1 347,2	<b>258,4</b>
Travail	11,7	-	<b>11,7</b>	-	16,3	<b>(4,6)</b>
<b>Total</b>	<b>21 883,3</b>	<b>6 777,4</b>	<b>28 660,7</b>	<b>100,0</b>	<b>28 042,5</b>	<b>618,2</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	21 412,7	6 629,8	28 042,5			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

## LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement ainsi que des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions s'élèvent à 432,3 M\$ en 2025-2026, soit une augmentation de 216,2 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2024-2025. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 219,2 M\$ des provisions pour pertes associées aux interventions financières réalisées par le gouvernement dans le cadre du Fonds du développement économique du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie ».

### Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions prévues en 2025-2026 par portefeuille<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026				Dépenses comparatives 2024-2025	Variation
	Créances douteuses	Autres provisions	Total			
			M\$	%		
Conseil exécutif	-	1,0	1,0	0,2	1,0	-
Culture et Communications	-	0,2	0,2	-	0,2	-
Économie, Innovation et Énergie	-	407,3	407,3	94,2	188,1	219,2
Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	1,3	5,5	-
Enseignement supérieur	3,0	-	3,0	0,7	6,0	(3,0)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Famille	0,1	0,1	0,2	-	0,2	-
Justice	15,0	-	15,0	3,5	15,0	-
<b>Total</b>	<b>23,8</b>	<b>408,6</b>	<b>432,3</b>	<b>100,0</b>	<b>216,1</b>	<b>216,2</b>
Dépenses comparatives 2024-2025	26,8	189,3	216,1			

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

## 2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

Les dépenses de programmes 2025-2026 de 130 633,6 M\$ se répartissent principalement entre les trois bénéficiaires suivants :

- 41 338,2 M\$, ou 31,6 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 27 019,4 M\$, ou 20,7 %, pour les institutions d'enseignement;
- 26 575,7 M\$, ou 20,3 %, pour les ministères.

Le solde de 35 700,3 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 18 437,5 M\$, ou 14,1 %, accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 9 214,5 M\$, ou 7,1 %, destinés aux professionnels de la santé;
- 6 638,6 M\$, ou 5,1 %, affectés aux organismes à but non lucratif;
- 3 687,3 M\$, ou 2,8 %, consacrés aux municipalités;
- 3 636,8 M\$, ou 2,8 %, attribués aux entreprises du secteur privé;
- 3 300,1 M\$, ou 2,6 %, assignés aux organismes et entreprises du gouvernement.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

**Répartition du Budget de dépenses 2025-2026 par portefeuille et par catégorie<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)

ANNEXE 1

	Rémunération	Fonctionnement et autres	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	Total
Assemblée nationale	152,9	45,0	-	-	0,1	-	198,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	116,3	41,6	-	-	14,5	-	172,4
Affaires municipales et Habitation	133,9	59,0	-	199,4	3 290,6	-	3 682,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	240,5	117,4	40,7	-	863,0	-	1 261,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	988,9	5 998,7	11 177,0	0,7	54,2	-	18 219,5
Conseil exécutif	140,1	22,4	-	4,0	400,1	1,0	567,6
Culture et Communications	138,4	223,0	1,0	62,7	395,7	0,2	820,9
Cybersécurité et Numérique	74,1	97,8	-	-	81,4	-	253,4
Économie, Innovation et Énergie	76,1	36,6	9,5	1,5	965,3	407,3	1 496,3
Éducation	16 448,7	2 673,9	-	333,6	369,5	-	19 825,6
Emploi et Solidarité sociale	381,8	191,3	-	0,8	4 625,3	5,5	5 204,6
Enseignement supérieur	3 990,9	617,3	-	199,0	4 099,1	3,0	8 909,4
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	225,1	147,4	6,0	0,4	150,2	0,1	529,3
Famille	107,8	121,2	-	24,3	3 822,8	0,2	4 076,2
Finances	112,5	58,6	-	-	38,4	-	209,6
Immigration, Francisation et Intégration	160,9	375,8	-	-	269,5	-	806,2
Justice	741,8	401,9	-	-	731,9	15,0	1 890,5
Langue française	46,3	21,0	-	-	13,1	-	80,4
Relations internationales et Francophonie	82,4	27,2	-	-	53,7	-	163,3
Ressources naturelles et Forêts	168,2	194,9	7,5	0,4	120,7	-	491,7
Santé et Services sociaux	37 877,4	12 445,6	-	340,4	6 365,0	-	57 028,4
Sécurité publique	1 328,9	577,2	-	1,9	261,8	-	2 169,8
Tourisme	27,0	21,4	8,9	9,1	57,5	-	123,9
Transports et Mobilité durable	179,1	855,8	184,0	191,7	1 605,7	-	3 016,2
Travail	15,9	8,3	-	-	11,7	-	35,9
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	(600,0)	-	-	-	-	(600,0)
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>63 955,9</b>	<b>24 780,4</b>	<b>11 434,7</b>	<b>1 369,7</b>	<b>28 660,7</b>	<b>432,3</b>	<b>130 633,6</b>
Service de la dette	-	-	-	6 449,9	-	-	6 449,9
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>63 955,9</b>	<b>24 780,4</b>	<b>11 434,7</b>	<b>7 819,6</b>	<b>28 660,7</b>	<b>432,3</b>	<b>137 083,5</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

## ANNEXE 2

Répartition des dépenses de programmes 2025-2026 par portefeuille et par bénéficiaire<sup>1</sup>  
(en millions de dollars)

	Établissements de santé et de services sociaux					Institutions d'enseignement	Personnes <sup>2</sup>	Ministères	Organismes à but non lucratif	Entreprises du secteur privé	Municipalités	Organismes et entreprises du gouvernement	Total
Assemblée nationale	-	-	-	198,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	198,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	157,9	14,5	-	-	-	-	-	-	-	172,4
Affaires municipales et Habitatation	-	2,9	297,0	136,4	529,3	290,5	2 370,3	56,5	2 370,3	290,5	2 370,3	56,5	3 682,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	20,4	-	236,5	97,8	782,3	1,3	123,4	782,3	782,3	1,3	123,4	1 261,6
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,3	20,9	-	18 058,8	8,2	-	41,8	88,5	-	-	41,8	88,5	18 219,5
Conseil exécutif	-	1,0	-	163,6	42,0	10,6	350,4	-	10,6	10,6	350,4	-	567,6
Culture et Communications	-	2,8	14,2	82,8	343,3	56,3	19,2	302,4	56,3	56,3	19,2	302,4	820,9
Cybersécurité et Numérique	-	-	-	171,9	2,9	56,6	21,9	-	56,6	56,6	21,9	-	253,4
Économie, Innovation et Énergie	37,2	118,0	96,9	509,4	247,8	367,7	104,4	15,0	367,7	367,7	104,4	15,0	1 496,3
Éducation	-	19 070,5	40,1	392,2	306,6	-	-	16,3	-	-	-	16,3	19 825,6
Emploi et Solidarité sociale	0,5	52,2	3 833,8	577,1	519,0	146,3	16,6	59,2	146,3	146,3	16,6	59,2	5 204,6
Enseignement supérieur	-	7 724,7	1 025,2	113,3	11,3	-	-	34,9	-	-	-	34,9	8 909,4
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	378,6	112,7	-	26,7	11,3	-	-	26,7	11,3	529,3
Famille	-	0,8	-	253,4	2 835,9	982,0	4,1	-	982,0	982,0	4,1	-	4 076,2
Finances	-	2,0	-	144,2	20,8	-	4,7	37,9	-	-	4,7	37,9	209,6
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	167,9	536,7	92,3	-	9,3	-	-	-	9,3	-	806,2
Justice	-	-	700,0	1 043,2	31,9	-	-	115,5	-	-	-	115,5	1 890,5
Langue française	-	1,0	-	64,9	9,0	0,1	-	5,3	0,1	0,1	-	5,3	80,4
Relations internationales et Francophonie	-	1,7	0,4	109,5	45,1	1,6	-	4,9	1,6	1,6	-	4,9	163,3
Ressources naturelles et Forêts	-	-	-	370,6	23,5	96,8	0,4	0,4	96,8	96,8	0,4	0,4	491,7
Santé et Services sociaux	41 299,2	-	12 172,9	299,8	1 243,5	763,2	2,4	1 247,3	763,2	763,2	2,4	1 247,3	57 028,4
Sécurité publique	-	0,4	12,9	1 901,3	41,6	2,7	194,3	16,6	2,7	2,7	194,3	16,6	2 169,8
Tourisme	-	-	-	28,4	54,1	2,8	0,1	38,5	2,8	2,8	0,1	38,5	123,9
Transports et Mobilité durable	-	0,3	76,3	1 222,9	4,9	77,2	519,3	1 115,5	77,2	77,2	519,3	1 115,5	3 016,2
Travail	-	-	-	24,3	0,8	-	-	10,9	-	-	-	10,9	35,9
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	(600,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	(600,0)
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>41 338,2</b>	<b>27 019,4</b>	<b>18 437,5</b>	<b>26 575,7</b>	<b>6 638,6</b>	<b>3 636,8</b>	<b>3 687,3</b>	<b>3 300,1</b>	<b>3 636,8</b>	<b>3 636,8</b>	<b>3 687,3</b>	<b>3 300,1</b>	<b>130 633,6</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé

---

## LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

---

### 1. LE NIVEAU D'EFFECTIFS 2025-2026 ET LA CROISSANCE ANTICIPÉE

Au Budget 2025-2026, le gouvernement maintient son engagement de revenir à l'équilibre budgétaire en 2029-2030. Considérant que la rémunération représente une part importante des dépenses de l'État, il convient d'en limiter la croissance afin d'atteindre l'objectif visé. Ainsi, pour l'exercice financier 2025-2026, le gouvernement limite l'augmentation des effectifs de l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) à celle liée :

- aux priorités gouvernementales, soit principalement celles découlant de mesures de budgets et de mises à jour économiques, du renouvellement des conventions collectives ainsi que des besoins requis quant à la prestation de services des établissements de la santé et des services sociaux de même que pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- aux services directs à la population;
- aux événements extraordinaires pouvant survenir en cours d'exercice.

De façon spécifique, concernant la fonction publique, aucun ajout d'effectifs n'est visé au global, hormis les effectifs nécessaires à la mise en œuvre de certaines mesures du Budget 2025-2026. À cet égard, les organisations devront prioriser la réallocation de leurs effectifs disponibles pour mettre en œuvre leurs priorités.

En ce qui concerne les effectifs des organismes hors fonction publique, des ajouts pourraient être consentis en cours d'exercice en fonction, notamment, des besoins additionnels qui seraient démontrés en lien avec les clientèles des établissements de santé et de services sociaux ainsi que des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ainsi, une croissance de la consommation des effectifs hors fonction publique de 1,6 % est prévue en 2025-2026.

À cet effet, les initiatives gouvernementales suivantes sont jugées prioritaires pour l'exercice financier 2025-2026 :

- Éducation : favoriser la réussite scolaire, entre autres par l'ajout des aides à la classe, et bonifier le soutien à l'intégration linguistique, scolaire et sociale des nouveaux arrivants;
- Enseignement supérieur : supporter la coordination et la réalisation de stages dans des domaines comme les soins infirmiers ainsi que soutenir et faciliter le virage numérique et dans des disciplines hautement évolutives;
- Santé et Services sociaux : diminuer le taux de recours à la main-d'œuvre indépendante à Santé Québec et déployer de nouvelles installations de soins de santé et de services sociaux.

Dans un souci de renouer avec des finances publiques saines, un suivi rigoureux sera réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec l'ensemble des ministères et des organismes, afin d'assurer une croissance limitée aux priorités identifiées. Des mesures correctrices seront appliquées à l'égard de tout écart constaté.

Par ailleurs, un gel de recrutement en ce qui concerne les emplois réguliers et occasionnels est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2024, lequel vise entre autres à freiner la croissance de la consommation des effectifs. Ce gel concerne autant les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) que les organismes hors fonction publique.

En ce qui concerne les entreprises du gouvernement, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, ainsi que le Commissaire à la lutte contre la corruption, ils ne sont pas visés par cette mesure, tout comme les établissements de santé et de services sociaux ainsi que des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, à l'exception de leur personnel administratif.

Finalement, le gel de recrutement se poursuit en 2025-2026 afin d'assurer un meilleur contrôle de la taille de l'État, de contenir les dépenses de rémunération et de favoriser une culture d'optimisation en préservant les services prioritaires. De plus, le gouvernement poursuit, en 2025-2026, la limitation de certaines dépenses spécifiques, dont celles liées aux heures supplémentaires. Ces mesures seront suivies de près et leur mise en application sera réévaluée périodiquement.

## 2. LA CONSOMMATION PRÉVUE EN 2024-2025

Une croissance des effectifs de 7 800 équivalents temps complet (ETC) était anticipée pour l'exercice financier 2024-2025, soit 900 ETC pour les effectifs fonction publique et 6 900 ETC pour les effectifs hors fonction publique, ce qui représentait une croissance de 1,4 % par rapport à l'exercice financier 2023-2024.

La consommation prévue des effectifs des organismes publics pour l'exercice financier 2024-2025 est estimée à 608 793 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice financier 2023-2024 de 574 285 ETC et considérant le contexte exceptionnel des grèves entraînant une baisse ponctuelle de la consommation des effectifs en 2023-2024 estimée à 8 375 ETC, une augmentation de 26 133 ETC est anticipée en 2024-2025, ou de 4,5 %, représentant 18 333 ETC de plus que la croissance anticipée.

- Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 80 521 ETC est anticipée, laquelle représente une croissance de 1 684 ETC, ou de 2,1 %, par rapport à 2023-2024 (78 836 ETC). Cette croissance est notamment attribuable aux effectifs requis pour accroître la capacité d'intervention du Québec face aux sinistres, pour bonifier la sécurité dans les palais de justice, pour soutenir la promotion et la valorisation de la langue française ainsi que pour répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation.
- En ce qui concerne les organismes hors fonction publique, lesquels représentent plus de 85,0 % du total des effectifs en 2024-2025, une consommation de 528 273 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2023-2024 (495 449 ETC) et considérant le contexte exceptionnel des grèves (sous-consommation de 8 375 ETC), il s'agit d'une hausse de 24 449 ETC, ou de 4,9 %.

Cette croissance s'explique principalement par :

- Éducation : la mise en place de différentes mesures pour bonifier et renforcer les services directs de l'éducation et atténuer les impacts de la pénurie de personnel, notamment l'ajout d'aides à la classe et d'agents de liaison pour faciliter les liens avec les élèves autochtones;

- Santé et Services sociaux : les effectifs nécessaires pour diminuer le taux de recours à la main-d'œuvre indépendante, pour assurer l'ouverture des maisons des aînés et pour traiter l'augmentation du volume de services, notamment avec l'intensification du soutien à domicile et le rattrapage de chirurgies.

### Variation de la consommation des effectifs<sup>1</sup>

(en milliers d'heures rémunérées et en ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Consommation des effectifs en 2022-2023	135 924,2	74 426	896 608,2	490 942	1 032 532,4	565 368
Variation	8 054,3	4 410	8 230,5	4 507	16 284,9	8 917
Consommation des effectifs en 2023-2024 <sup>2</sup>	143 978,5	78 836	904 838,7	495 449	1 048 817,3	574 285
Baisse ponctuelle en 2023-2024 découlant des grèves	—	—	15 295,3	8 375	15 295,3	8 375
Variation prévue	3 076,2	1 684	44 650,6	24 449	47 726,7	26 133
<b>Consommation des effectifs prévue en 2024-2025</b>	<b>147 054,7</b>	<b>80 521</b>	<b>964 784,6</b>	<b>528 273</b>	<b>1 111 839,3</b>	<b>608 793</b>

<sup>1</sup> Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

<sup>2</sup> La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

### 3. LA CONSOMMATION RÉALISÉE EN 2023-2024

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État ont présenté une consommation totale de 574 285 ETC. Comparativement à l'exercice financier 2022-2023 (565 368 ETC), il s'agit d'une croissance de 8 917 ETC, ou de 1,6 %.

Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 78 836 ETC a été constatée en 2023-2024, laquelle représente une croissance de 4 410 ETC, ou de 5,9 %, par rapport à l'exercice précédent (74 426 ETC). Cette croissance s'explique principalement par :

- différents éléments exceptionnels en lien avec l'augmentation des demandes d'aide financière de dernier recours concernant particulièrement les demandeurs d'asile et les ressortissants ukrainiens;
- la croissance importante de la demande en francisation;

- la mise en œuvre du plan de transformation numérique de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- l'ajustement de l'horaire de travail passant de 35 heures à 37,5 heures par semaine pour certains corps d'emplois.

Par ailleurs, pour les organismes hors fonction publique, une consommation totale de 495 449 ETC a été observée. Par rapport à l'exercice financier 2022-2023 (490 942 ETC), il s'agit d'une croissance de 4 507 ETC, ou de 0,9 %. Cette croissance s'explique principalement par les mesures mises en place pour :

- rendre le système de santé plus efficace et plus flexible pour la population;
- prendre soin des aînés et des personnes proches aidantes;
- soutenir les personnes plus vulnérables.

Le détail par organisme public dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et par organisme considéré comme hors fonction publique est présenté respectivement aux annexes 1 et 2.

**Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2,3</sup>**  
**Ministères, organismes, réseaux du secteur public et sociétés d'État**  
(en heures rémunérées et en ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation	2 359 115	1 292			2 359 115	1 292
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 851 533	2 109	483 866	265	4 335 398	2 374
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 191 812	1 200	3 214 215	1 760	5 406 027	2 960
Conseil exécutif	2 412 520	1 321	30 800	17	2 443 320	1 338
Culture et Communications	812 913	445	3 624 526	1 985	4 437 439	2 430
Cybersécurité et Numérique	3 729 955	2 042			3 729 955	2 042
Économie, Innovation et Énergie	1 108 497	607	44 006 799	24 096	45 115 297	24 703
Éducation	2 132 503	1 168	248 856 460	136 263	250 988 963	137 430
Emploi et Solidarité sociale	12 629 842	6 916	28 671	16	12 658 513	6 931
Enseignement supérieur	1 238 641	678	43 764 411	23 963	45 003 052	24 642
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	6 585 489	3 606	186 563	102	6 772 051	3 708
Famille	2 753 132	1 507			2 753 132	1 507
Finances	5 845 627	3 201	36 943 943	20 229	42 789 570	23 430
Immigration, Francisation et Intégration	3 700 434	2 026			3 700 434	2 026
Justice	11 574 866	6 338	2 510 285	1 375	14 085 151	7 712
Langue française	826 293	452			826 293	452
Région de la Capitale nationale			97 881	54	97 881	54
Relations internationales et Francophonie	1 229 248	673	41 844	23	1 271 092	696
Ressources naturelles et Forêts	5 595 848	3 064	414 167	227	6 010 014	3 291
Santé et Services sociaux	6 562 030	3 593	517 407 975	283 309	523 970 005	286 902
Sécurité publique	30 550 668	16 728	681 505	373	31 232 173	17 101
Tourisme	384 255	210	1 028 629	563	1 412 884	774
Transports et Mobilité durable	24 288 128	13 299	1 516 143	830	25 804 271	14 129
Travail	11 615 219	6 360			11 615 219	6 360
<b>Consommation des effectifs en 2023-2024</b>	<b>143 978 568</b>	<b>78 836</b>	<b>904 838 683</b>	<b>495 449</b>	<b>1 048 817 250</b>	<b>574 285</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2023-2024.

<sup>3</sup> La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

**ANNEXE 1****Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Loi sur la fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Affaires municipales et Habitation</b>		
Affaires municipales et Habitation	1 068 860	585
Commission municipale du Québec	160 972	88
Société d'habitation du Québec	643 371	352
Tribunal administratif du logement	485 911	266
<b>Total Affaires municipales et Habitation</b>	<b>2 359 115</b>	<b>1 292</b>
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>		
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 479 741	1 358
Commission de protection du territoire agricole du Québec	174 343	95
La Financière agricole du Québec	1 128 465	618
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	68 984	38
<b>Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>	<b>3 851 533</b>	<b>2 109</b>
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>		
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 331 544	729
Centre d'acquisitions gouvernementales	658 379	360
Commission de la fonction publique	62 491	34
Office des professions du Québec	139 398	76
<b>Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>	<b>2 191 812</b>	<b>1 200</b>
<b>Conseil exécutif</b>		
Conseil exécutif	2 250 166	1 232
Commission d'accès à l'information	162 353	89
<b>Total Conseil exécutif</b>	<b>2 412 520</b>	<b>1 321</b>
<b>Culture et Communications</b>		
Culture et Communications	804 430	440
Conseil du patrimoine culturel du Québec	8 483	5
<b>Total Culture et Communications</b>	<b>812 913</b>	<b>445</b>
<b>Cybersécurité et Numérique</b>		
Cybersécurité et Numérique	790 514	433
Fonds de la cybersécurité et du numérique	2 939 441	1 610
<b>Total Cybersécurité et Numérique</b>	<b>3 729 955</b>	<b>2 042</b>
<b>Économie, Innovation et Énergie</b>		
Économie, Innovation et Énergie	1 053 452	577
Commission de l'éthique en science et en technologie	11 707	6
Fonds des ressources naturelles	43 338	24
<b>Total Économie, Innovation et Énergie</b>	<b>1 108 497</b>	<b>607</b>

## ANNEXE 1 (SUITE)

**Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Loi sur la fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Éducation</b>		
Éducation	2 028 295	1 111
Conseil supérieur de l'éducation	55 214	30
Protecteur national de l'élève	48 994	27
<b>Total Éducation</b>	<b>2 132 503</b>	<b>1 168</b>
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>		
Emploi et Solidarité sociale	12 604 419	6 902
Conseil de gestion de l'assurance parentale	25 423	14
<b>Total Emploi et Solidarité sociale</b>	<b>12 629 842</b>	<b>6 916</b>
<b>Enseignement supérieur</b>		
Enseignement supérieur	1 203 216	659
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	35 425	19
<b>Total Enseignement supérieur</b>	<b>1 238 641</b>	<b>678</b>
<b>Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs</b>		
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	6 505 554	3 562
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	79 935	44
<b>Total Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs</b>	<b>6 585 489</b>	<b>3 606</b>
<b>Famille</b>		
Famille	1 201 943	658
Curateur public	1 551 188	849
<b>Total Famille</b>	<b>2 753 132</b>	<b>1 507</b>
<b>Finances</b>		
Finances	1 072 788	587
Fonds de financement	30 497	17
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	30 172	17
Institut de la statistique du Québec	785 919	430
Retraite Québec	3 926 251	2 150
<b>Total Finances</b>	<b>5 845 627</b>	<b>3 201</b>
<b>Immigration, Francisation et Intégration</b>		
Immigration, Francisation et Intégration	3 700 434	2 026
<b>Total Immigration, Francisation et Intégration</b>	<b>3 700 434</b>	<b>2 026</b>

**ANNEXE 1 (SUITE)****Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Loi sur la fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Justice</b>		
Justice	7 170 172	3 926
Conseil de la magistrature	17 618	10
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 720 040	1 489
Fonds Accès Justice	13 646	7
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	32 642	18
Fonds d'aide aux actions collectives	12 201	7
Fonds des registres du ministère de la Justice	165 935	91
Fonds du Tribunal administratif du Québec	533 559	292
Magistrature et nomination des juges	680 790	373
Office de la protection du consommateur	228 265	125
<b>Total Justice</b>	<b>11 574 866</b>	<b>6 338</b>
<b>Langue française</b>		
Langue française	143 445	79
Office québécois de la langue française	682 848	374
<b>Total Langue française</b>	<b>826 293</b>	<b>452</b>
<b>Relations internationales et Francophonie</b>		
Relations internationales et Francophonie	1 183 392	648
Conseil du statut de la femme	45 856	25
<b>Total Relations internationales et Francophonie</b>	<b>1 229 248</b>	<b>673</b>
<b>Ressources naturelles et Forêts</b>		
Ressources naturelles et Forêts	2 704 182	1 481
Fonds des ressources naturelles	1 873 467	1 026
Fonds d'information sur le territoire	1 018 199	558
<b>Total Ressources naturelles et Forêts</b>	<b>5 595 848</b>	<b>3 064</b>
<b>Santé et Services sociaux</b>		
Santé et Services sociaux	2 971 916	1 627
Commissaire à la santé et au bien-être	42 756	23
Office des personnes handicapées du Québec	218 120	119
Régie de l'assurance maladie du Québec	3 329 238	1 823
<b>Total Santé et Services sociaux</b>	<b>6 562 030</b>	<b>3 593</b>

## ANNEXE 1 (SUITE)

**Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Loi sur la fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Sécurité publique</b>		
Sécurité publique	12 253 641	6 710
Bureau des enquêtes indépendantes	93 031	51
Bureau du coroner	113 435	62
Commissaire à la déontologie policière	86 772	48
Commission québécoise des libérations conditionnelles	81 103	44
Régie des alcools, des courses et des jeux	355 216	195
Sûreté du Québec	6 548 061	3 585
Tribunal administratif de déontologie policière	25 839	14
<b>Total Sécurité publique</b>	<b>30 550 668</b>	<b>16 728</b>
<b>Tourisme</b>		
Fonds de partenariat touristique	384 255	210
<b>Total Tourisme</b>	<b>384 255</b>	<b>210</b>
<b>Transports et Mobilité durable</b>		
Transports et Mobilité durable	2 550 978	1 397
Commission des transports du Québec	181 593	99
Fonds aérien	471 429	258
Fonds de gestion de l'équipement roulant	777 161	426
Fonds des réseaux de transport terrestre	12 050 300	6 598
Société de l'assurance automobile du Québec	8 256 667	4 521
<b>Total Transports et Mobilité durable</b>	<b>24 288 128</b>	<b>13 299</b>
<b>Travail</b>		
Travail	226 565	124
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	9 328 628	5 108
Fonds du Tribunal administratif du travail	997 060	546
Régie du bâtiment du Québec	1 062 967	582
<b>Total Travail</b>	<b>11 615 219</b>	<b>6 360</b>
<b>Total - Loi sur la fonction publique</b>	<b>143 978 568</b>	<b>78 836</b>

<sup>1</sup> Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2023-2024.

<sup>2</sup> La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

**ANNEXE 2****Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Hors fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>		
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	483 866	265
<b>Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>	<b>483 866</b>	<b>265</b>
<b>Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>		
Autorité des marchés publics	369 214	202
Société québécoise des infrastructures	2 845 001	1 558
<b>Total Conseil du trésor et Administration gouvernementale</b>	<b>3 214 215</b>	<b>1 760</b>
<b>Conseil exécutif</b>		
Centre de la francophonie des Amériques	30 800	17
<b>Total Conseil exécutif</b>	<b>30 800</b>	<b>17</b>
<b>Culture et Communications</b>		
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1 112 542	609
Conseil des arts et des lettres du Québec	155 089	85
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	369 838	203
Musée d'Art contemporain de Montréal	110 861	61
Musée de la Civilisation	444 106	243
Musée national des beaux-arts du Québec	274 590	150
Société de développement des entreprises culturelles	240 493	132
Société de la Place des Arts de Montréal	331 986	182
Société de télédiffusion du Québec	446 349	244
Société du Grand Théâtre de Québec	138 672	76
<b>Total Culture et Communications</b>	<b>3 624 526</b>	<b>1 985</b>
<b>Économie, Innovation et Énergie</b>		
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	79 631	44
Fonds de recherche du Québec - Santé	80 749	44
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	61 536	34
Hydro-Québec	43 547 175	23 844
Régie de l'énergie	160 503	88
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	77 205	42
<b>Total Économie, Innovation et Énergie</b>	<b>44 006 799</b>	<b>24 096</b>
<b>Éducation</b>		
Centres de services scolaires et commissions scolaires	245 634 445	134 498
Institut national des mines	13 302	7
Société des établissements de plein air du Québec	3 208 713	1 757
<b>Total Éducation</b>	<b>248 856 460</b>	<b>136 263</b>

## ANNEXE 2 (SUITE)

**Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Hors fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>		
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	28 671	16
<b>Total Emploi et Solidarité sociale</b>	<b>28 671</b>	<b>16</b>
<b>Enseignement supérieur</b>		
Cégeps	43 145 717	23 625
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	618 693	339
<b>Total Enseignement supérieur</b>	<b>43 764 411</b>	<b>23 963</b>
<b>Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs</b>		
Fondation de la faune du Québec	43 379	24
Société québécoise de récupération et de recyclage	143 184	78
<b>Total Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs</b>	<b>186 563</b>	<b>102</b>
<b>Finances</b>		
Agence du revenu du Québec	22 217 300	12 165
Autorité des marchés financiers	1 618 486	886
Financement-Québec	7 235	4
Loto-Québec	1 913 465	1 048
Société des alcools du Québec	11 187 457	6 126
<b>Total Finances</b>	<b>36 943 943</b>	<b>20 229</b>
<b>Justice</b>		
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	367 755	201
Commission des services juridiques	1 892 792	1 036
Société québécoise d'information juridique	249 738	137
<b>Total Justice</b>	<b>2 510 285</b>	<b>1 375</b>
<b>Région de la Capitale nationale</b>		
Commission de la capitale nationale du Québec	97 881	54
<b>Total Région de la Capitale nationale</b>	<b>97 881</b>	<b>54</b>
<b>Relations internationales et Francophonie</b>		
Office Québec-Monde pour la jeunesse	41 844	23
<b>Total Relations internationales et Francophonie</b>	<b>41 844</b>	<b>23</b>
<b>Ressources naturelles et Forêts</b>		
Société de développement de la Baie-James	261 468	143
Société du Plan Nord	152 699	84
<b>Total Ressources naturelles et Forêts</b>	<b>414 167</b>	<b>227</b>

**ANNEXE 2 (SUITE)****Consommation des effectifs en 2023-2024<sup>1,2</sup>****Hors fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
<b>Santé et Services sociaux</b>		
Centres intégrés de santé et de services sociaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, établissements publics	505 757 243	276 930
Conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris	4 076 252	2 232
Corporation d'urgences-santé	2 800 386	1 533
Héma-Québec	2 929 039	1 604
Institut national de santé publique du Québec	1 361 282	745
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	483 773	265
<b>Total Santé et Services sociaux</b>	<b>517 407 975</b>	<b>283 309</b>
<b>Sécurité publique</b>		
École nationale de police du Québec	650 180	356
École nationale des pompiers du Québec	31 325	17
<b>Total Sécurité publique</b>	<b>681 505</b>	<b>373</b>
<b>Tourisme</b>		
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	590 343	323
Société du Centre des congrès de Québec	130 134	71
Société du Palais des congrès de Montréal	308 153	169
<b>Total Tourisme</b>	<b>1 028 629</b>	<b>563</b>
<b>Transports et Mobilité durable</b>		
Société des Traversiers du Québec	1 516 143	830
<b>Total Transports et Mobilité durable</b>	<b>1 516 143</b>	<b>830</b>
<b>Total - Hors fonction publique</b>	<b>904 838 683</b>	<b>495 449</b>

<sup>1</sup> Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2023-2024.<sup>2</sup> La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

## ANNEXE 3

**Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics<sup>1,2</sup>**  
 (en ETC)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024 <sup>3,4</sup>	2024-2025 (prévision)
<b>Catégories</b>				
Personnel d'encadrement	28 619	29 977	31 986	33 660
Personnel professionnel	98 897	103 090	109 182	115 347
Personnel infirmier	71 806	72 256	73 046	76 491
Personnel enseignant	84 259	86 677	83 893	91 444
Personnel de bureau, technicien et assimilé	220 124	221 070	224 678	238 607
Agents de la paix	11 354	11 468	11 689	12 049
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	52 509	51 970	51 426	52 967
Étudiants et stagiaires	3 069	3 300	3 779	4 146
<b>Consommation des effectifs - dénombrement</b>	<b>570 636</b>	<b>579 810</b>	<b>589 679</b>	<b>624 711</b>
Moins : Effectifs exclus du contrôle <sup>5</sup>	(12 665)	(14 442)	(15 394)	(15 918)
<b>Consommation des effectifs - contrôle</b>	<b>557 971</b>	<b>565 368</b>	<b>574 285</b>	<b>608 793</b>

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Pour le dénombrement des effectifs de l'Université du Québec et ses universités constituantes ainsi que des instituts de recherche et des écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

<sup>3</sup> Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2022-2023 qui ont été utilisées.

<sup>4</sup> La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

<sup>5</sup> Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

### **ANNEXE 3 (suite)**

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères et les organismes budgétaires et autres que budgétaires assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures;
- les cégeps, les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
- les centres intégrés de santé et de services sociaux, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Sont exclus du dénombrement les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

**ANNEXE 4****LEXIQUE**

**Niveau d'effectifs** : niveau maximal d'heures rémunérées qu'un organisme doit respecter.

**Heures rémunérées** : nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.

**Heures travaillées** : nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine.

Sont également considérées dans les heures travaillées les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).

**Heures effectuées en temps supplémentaire** : heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.

**ETC** : nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.



---

## **APPENDICE**

---



---

## APPENDICE A

# INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

---

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2016-2017, soit pour une période de 10 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

## A.1

**Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires<sup>1</sup>**

	Dépenses de programmes		Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	Variation en %	M\$	Variation en %	M\$	Variation en %
2016-2017	69 491	3,5	7 536	(5,3)	77 027	2,6
2017-2018	72 745	4,7	7 162	(5,0)	79 907	3,7
2018-2019	76 517	5,2	6 665	(6,9)	83 182	4,1
2019-2020	86 664	13,3	5 474	(17,9)	92 138	10,8
2020-2021	102 088	17,8	5 438	(0,7)	107 526	16,7
2021-2022	113 575	11,3	6 404	17,8	119 979	11,6
2022-2023	117 781	3,7	7 272	13,6	125 053	4,2
2023-2024	118 092	0,3	6 821	(6,2)	124 913	(0,1)
2024-2025 <sup>2</sup>	129 764	9,9	6 575	(3,6)	136 339	9,1
2025-2026 <sup>2</sup>	130 634	0,7	6 450	(1,9)	137 084	0,5

<sup>1</sup> Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> Prévisions

## A.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques<sup>1,2</sup>

	Population en milliers <sup>3</sup>	Taux de croissance du PIB <sup>4</sup>	Taux d'inflation au Canada <sup>5</sup>	Dépenses de programmes		
				par habitant		
				en %	en \$	variation en %
		en %	en %	du PIB		
2016-2017	8 225	3,0	1,4	17,4	8 449	2,8
2017-2018	8 293	4,9	1,6	17,4	8 772	3,7
2018-2019	8 387	5,0	2,3	17,4	9 123	3,9
2019-2020	8 483	4,6	1,9	18,8	10 216	10,7
2020-2021	8 551	(1,8)	0,7	22,6	11 939	14,4
2021-2022	8 572	12,4	3,4	22,4	13 250	9,9
2022-2023	8 673	8,7	6,8	21,3	13 580	2,4
2023-2024	8 848	5,0	3,9	20,4	13 347	(1,7)
2024-2025 <sup>6</sup>	9 056	5,3	2,4	21,3	14 329	6,9
2025-2026 <sup>6</sup>	9 101	3,4	2,2	20,7	14 353	0,2

<sup>1</sup> Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total.

<sup>2</sup> L'information concernant les données économiques provient de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada et du ministère des Finances.

<sup>3</sup> Population au 1<sup>er</sup> juillet de l'exercice financier considéré

<sup>4</sup> Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

<sup>5</sup> Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré

<sup>6</sup> Prévisions

## A.3

**Dépenses par portefeuille<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2025-2026	Dépense probable 2024-2025	Dépenses réelles		
			2023-2024	2022-2023	2021-2022
Assemblée nationale	198	190	182	167	143
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	172	157	139	230	121
Affaires municipales et Habitation	3 683	3 162	4 160	4 272	3 194
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 262	1 285	1 234	1 171	1 142
Conseil du trésor et Administration gouvernementale <sup>2</sup>	18 220	16 380	648	2 789	1 155
Conseil exécutif <sup>2</sup>	568	588	644	524	484
Culture et Communications	821	961	1 112	1 068	1 111
Cybersécurité et Numérique <sup>2</sup>	253	346	438	374	169
Économie, Innovation et Énergie	1 496	2 317	1 725	1 702	1 631
Éducation	19 826	19 798	21 668	22 320	18 575
Emploi et Solidarité sociale	5 205	5 437	5 238	4 978	4 330
Enseignement supérieur	8 909	8 817	9 600	8 988	8 009
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	529	545	574	534	690
Famille	4 076	3 677	4 301	3 506	3 568
Finances <sup>2</sup>	210	160	151	153	221
Immigration, Francisation et Intégration <sup>2</sup>	806	566	595	491	364
Justice	1 891	1 824	1 737	1 364	1 244
Langue française	80	82	70	59	56
Relations internationales et Francophonie	163	177	178	168	177
Ressources naturelles et Forêts	492	575	556	486	463
Santé et Services sociaux	57 028	55 979	57 315	56 870	55 782
Sécurité publique	2 170	2 638	2 544	2 075	1 849
Tourisme	124	273	469	364	367
Transports et Mobilité durable	3 016	3 781	2 768	3 085	8 683
Travail	36	49	47	44	47
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600)	-	-	-	-
Changement d'application de norme comptable	-	-	-	-	-
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>130 634</b>	<b>129 764</b>	<b>118 092</b>	<b>117 781</b>	<b>113 575</b>
Service de la dette	6 450	6 575	6 821	7 272	6 404
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>137 084</b>	<b>136 339</b>	<b>124 913</b>	<b>125 053</b>	<b>119 979</b>

<sup>1</sup> Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2025-2026. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

<sup>2</sup> Le budget de dépenses 2025-2026 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

	<b>Dépenses réelles</b>				
	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>
Assemblée nationale	143	133	138	135	135
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	104	100	183	99	88
Affaires municipales et Habitation	3 606	2 577	1 980	1 930	1 777
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 064	1 014	942	885	846
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 191	1 967	849	738	870
Conseil exécutif	1 087	473	392	366	355
Culture et Communications	1 162	880	785	807	718
Cybersécurité et Numérique	74	122	39	22	7
Économie, Innovation et Énergie	1 823	2 707	1 325	895	1 051
Éducation	17 023	13 974	12 483	11 417	10 739
Emploi et Solidarité sociale	4 436	4 474	4 414	4 300	4 297
Enseignement supérieur	7 635	7 235	6 909	6 595	6 356
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	496	397	366	448	281
Famille	3 011	2 879	2 576	2 518	2 519
Finances	490	365	269	228	112
Immigration, Francisation et Intégration	337	329	207	219	168
Justice	1 099	1 068	1 001	926	862
Langue française	61	31	33	29	28
Relations internationales et Francophonie	141	138	135	144	129
Ressources naturelles et Forêts	528	405	396	448	353
Santé et Services sociaux	51 458	40 225	38 191	36 731	35 427
Sécurité publique	1 846	1 766	1 708	1 602	1 453
Tourisme	357	210	194	213	147
Transports et Mobilité durable	2 853	1 072	840	686	635
Travail	64	88	31	34	29
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	-	-
Changement d'application de norme comptable <sup>3</sup>	-	2 035	132	329	108
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>102 088</b>	<b>86 664</b>	<b>76 517</b>	<b>72 745</b>	<b>69 491</b>
Service de la dette	5 438	5 474	6 665	7 162	7 536
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>107 526</b>	<b>92 138</b>	<b>83 182</b>	<b>79 907</b>	<b>77 027</b>

<sup>3</sup> Il s'agit de l'impact du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts. Le détail par portefeuille n'est pas disponible. Pour les exercices 2018-2019 et antérieurs, seul l'impact consolidé a été considéré.

[Québec.ca/budget-dépenses](https://quebec.ca/budget-dépenses)

